

INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

**APPLICATION
INSTITUTING PROCEEDINGS**

filed in the Registry of the Court
on 16 January 2017

**APPLICATION OF THE INTERNATIONAL CONVENTION
FOR THE SUPPRESSION OF THE FINANCING OF TERRORISM
AND OF THE INTERNATIONAL CONVENTION
ON THE ELIMINATION OF ALL FORMS
OF RACIAL DISCRIMINATION**

(UKRAINE v. RUSSIAN FEDERATION)

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

**REQUÊTE
INTRODUCTIVE D'INSTANCE**

enregistrée au Greffe de la Cour
le 16 janvier 2017

**APPLICATION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE
POUR LA RÉPRESSION DU FINANCEMENT DU TERRORISME
ET DE LA CONVENTION INTERNATIONALE
SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES
DE DISCRIMINATION RACIALE**

(UKRAINE c. FÉDÉRATION DE RUSSIE)

2017
General List
No. 166

I. LETTER FROM THE MINISTER FOR FOREIGN AFFAIRS
OF UKRAINE TO THE REGISTRAR
OF THE INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

16 January 2017.

I have the honour to transmit herewith the Application of Ukraine instituting proceedings against the Russian Federation. In accordance with Article 38 (3) of the Rules of the Court, I hereby authenticate the signature appearing on the Application of Ms Olena Zerkal, Deputy Foreign Minister of Ukraine, who has been duly appointed as Agent of Ukraine in respect of this case.

(Signed) Pavlo KLIMKIN,

I. LETTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DE L'UKRAINE AU GREFFIER
DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

[Traduction]

Le 16 janvier 2017.

J'ai l'honneur de faire tenir ci-joint la requête par laquelle l'Ukraine entend introduire une instance contre la Fédération de Russie. Conformément au paragraphe 3 de l'article 38 du Règlement de la Cour, je certifie par la présente que la signature apposée sur ce document est celle de M^{me} Olena Zerkal, vice-ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, qui a été dûment désignée en tant qu'agent de cet Etat aux fins de la présente affaire.

(Signé) Pavlo KLIMKIN.

II. APPLICATION INSTITUTING PROCEEDINGS

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
I. Introduction	8
The Terrorism Financing Convention	10
The CERD	14
II. Jurisdiction of the Court	16
A. International Convention for the Suppression of the Financing of Terrorism	16
B. International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination	20
III. Facts	20
A. Ukraine’s turn toward Europe, the Revolution of Dignity, and the Russian Federation’s unlawful intervention	20
B. The Russian Federation’s sponsorship of terrorism in Ukraine	26
1. The Russian Federation’s supply of arms, financing, and training with knowledge that its proxies would attack civil- ians	26
2. The attack on Malaysia Airlines Flight MH17	34
3. The shelling of Ukrainian Civilian Populations	42
4. The bombing of civilians in Ukrainian cities.	50
5. The Russian Federation’s refusal to co-operate in prevent- ing and investigating the financing of terrorism	52
C. The Russian Federation’s campaign of cultural erasure through discrimination in Crimea	56
1. The illegal referendum amidst a climate of discrimination	60
2. Discrimination against the Crimean Tatar community	62
(a) Political and cultural suppression.	64
(b) Suppression of culturally-significant gatherings	68
(c) Disappearance and murder	70
(d) Arbitrary searches and detention	72
(e) Media restrictions and harassment	74

II. REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE

[Traduction]

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. Introduction	9
La convention contre le financement du terrorisme	11
La CIEDR	15
II. La compétence de la Cour	17
A. La convention internationale pour la répression du financement du terrorisme	17
B. La convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	21
III. Exposé des faits	21
A. Le virage de l'Ukraine vers l'Europe, la Révolution de la dignité et l'intervention illicite de la Fédération de Russie	21
B. Soutien apporté par la Fédération de Russie au terrorisme en Ukraine	27
1. Fourniture par la Fédération de Russie d'armes, de fonds et d'entraînement à ses intermédiaires alors qu'elle savait qu'ils lanceraient des attaques contre des civils	27
2. L'attaque contre le vol MH17 de la Malaysia Airlines	35
3. Tirs d'artillerie contre des populations civiles ukrainiennes	43
4. Attentats à la bombe contre des civils dans des villes ukrainiennes	51
5. Refus de la Fédération de Russie de coopérer à la prévention du financement du terrorisme et aux enquêtes en la matière	53
C. La campagne d'annihilation culturelle par la discrimination menée par la Fédération de Russie en Crimée	57
1. Un référendum illégal sur fond de discrimination	61
2. Discrimination à l'égard de la communauté tatare de Crimée	63
a) Répression politique et culturelle	65
b) Interdiction de rassemblements culturels importants	69
c) Disparitions et meurtres	71
d) Perquisitions et détentions arbitraires	73
e) Restrictions imposées aux médias et harcèlement de journalistes	75

(f) Suppression of Tatar-language education	74
3. Discrimination against the ethnic Ukrainian community in Crimea	76
(a) Suppression of Ukrainian-language education.	76
(b) Suppression of culturally-significant gatherings	80
(c) Media restrictions and harassment	80
IV. Legal grounds for Ukraine's claims	82
A. Violations of the Terrorism Financing Convention	82
B. Violations of the CERD	86
V. Relief sought	90
A. Relief sought under the Terrorism Financing Convention	90
B. Relief sought under the CERD.	94
VI. Judge <i>ad hoc</i>	96
VII. Reservation of rights	96
VIII. Appointment of Agent and Co-Agent	96

<i>f)</i> Mesures tendant à priver les Tatars de Crimée de la possibilité de suivre un enseignement dans leur langue . . .	75
3. Discrimination à l'égard de la communauté ukrainienne de souche en Crimée	77
<i>a)</i> Mesures tendant à priver les Ukrainiens de souche de la possibilité de suivre un enseignement dans leur langue	77
<i>b)</i> Interdiction de rassemblements culturels importants . .	81
<i>c)</i> Restrictions imposées aux médias et harcèlement de journalistes	81
IV. Fondements juridiques des demandes de l'Ukraine.	83
A. Violations de la convention contre le financement du terrorisme	83
B. Violations de la CIEDR.	87
V. Remèdes sollicités	91
A. Remèdes sollicités au titre de la convention contre le financement du terrorisme	91
B. Remèdes sollicités au titre de la CIEDR.	95
VI. Juge <i>ad hoc</i>	97
VII. Réserve de droits	97
VIII. Désignation d'un agent et d'un co-agent.	97

I. INTRODUCTION

1. On 24 August 1991, Ukraine proclaimed its independence from the Soviet Union, and the modern state of Ukraine was re-born. The Russian Federation subsequently made solemn commitments to respect Ukraine's sovereignty and independence within its settled borders. Over the last decade, however, a new generation of Russian leaders has sought to turn the clock back, characterizing the break-up of the Soviet Union as the "greatest geopolitical catastrophe of the twentieth century" and adopting a Soviet-style policy aimed at restoring Russian dominance over its neighbours. Since then, Ukraine has become the target of an escalating campaign of Russian interference and aggression. Following the Orange Revolution of 2004, in which the Ukrainian people peacefully and successfully demanded the right to choose their leaders in free and fair elections, Ukraine has been subjected to increasing degrees of Russian pressure and intimidation. Betraying its earlier promise to respect the sovereign equality and territorial integrity of Ukraine, the Russian Federation has sought to restore its dominance through political, economic, and, ultimately, military power.

2. Ukraine's longstanding foreign policy objective of forging closer ties to the European Union has been a particular source of Russian ire during this period. With Ukraine prepared to sign a landmark Association Agreement with the European Union in 2013, the Russian Federation lashed out, threatening to destroy Ukraine's economy by imposing punitive unilateral trade restrictions, attempting to freeze its people by withholding gas supplies during the harsh winter season, and calling its territorial integrity into question. When Ukrainian President Viktor Yanukovich yielded to this extreme Russian pressure, ordinary citizens took to the streets en masse to remind their leaders that the Ukrainian people have chosen a European future and that the Government must answer to the people, not the dictates of foreign powers. In response, President Yanukovich engaged in brutal tactics to suppress the protests, resulting in the murder of more than 100 unarmed demonstrators in and around the Maidan Nezalezhnosti, Kyiv's "Independence Square". The Russian Federation sought to prop up Yanukovich through the provision of financial and other support, including the supply of assault equipment that was used against the protesters. But the people's resolve strengthened, Yanukovich's support evaporated, and he abandoned his post and fled to Russian territory. Ukraine's "Revolution of Dignity" prevailed.

3. The Russian Federation refused to accept the Ukrainian people's renewed assertion of their independence. Instead, it has escalated its interference in Ukrainian affairs to dangerous new levels, intervening militarily in Ukraine, financing acts of terrorism, and violating the human rights of millions of Ukraine's citizens, including, for all too many, their right to life.

4. In eastern Ukraine, the Russian Federation has instigated and sustained an armed insurrection against the authority of the Ukrainian State, including by systematically supplying illegal armed groups with heavy weaponry, money, personnel, training, and other support. That assistance has been used not only to support combat against the Ukrainian authorities, but to conduct devastating terrorist attacks, including the shooting down of Malaysia Airlines Flight MH17, with 298 innocent civilians on board. A densely-populated residential area in the port city of Mariupol was targeted for bombardment. A passenger bus carrying civilians was shelled near Volnovakha. A peaceful and patriotic rally in Kharkiv was

I. INTRODUCTION

1. Le 24 août 1991, l'Ukraine a proclamé son indépendance vis-à-vis de l'Union soviétique, événement qui a marqué la renaissance de l'Etat ukrainien sous sa forme moderne. La Fédération de Russie s'est par la suite solennellement engagée à respecter la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine au sein de ses frontières établies. Ces dix dernières années, une nouvelle génération de dirigeants russes a toutefois cherché à remonter le cours de l'histoire, qualifiant l'éclatement de l'URSS de « plus grande catastrophe géopolitique du XX^e siècle » et adoptant une politique de type soviétique en vue de rétablir la domination de la Russie sur ses voisins. Depuis lors, l'Ukraine est devenue la cible d'une campagne d'ingérence et d'agression russes qui n'a cessé de s'aggraver. A la suite de la Révolution orange de 2004, durant laquelle le peuple ukrainien a, de manière pacifique, exigé — et obtenu — le droit de choisir ses dirigeants par des élections libres et régulières, elle a fait l'objet d'une pression et d'une intimidation croissantes de la part de la Russie. Reniant sa promesse antérieure de respecter l'égalité souveraine et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, la Fédération de Russie a tenté de rétablir sa domination par l'exercice d'une puissance politique, économique et, enfin, militaire.

2. L'objectif de politique étrangère poursuivi de longue date par l'Ukraine et consistant à tisser des liens plus étroits avec l'Union européenne a particulièrement suscité le courroux de la Russie au cours de cette période. Alors que le pays s'apprêtait à signer un accord d'association capital avec l'Union en 2013, la Fédération de Russie s'est ainsi déchaînée contre lui, menaçant de détruire son économie par l'imposition, à titre de représailles, de restrictions commerciales unilatérales, tentant de faire mourir de froid sa population en suspendant les livraisons de gaz par un hiver glacial, et remettant en cause son intégrité territoriale. Lorsque le président ukrainien, M. Viktor Ianoukovitch, a cédé à ces pressions extrêmes exercées par la Russie, les citoyens ordinaires sont massivement descendus dans la rue pour rappeler à leurs dirigeants que le peuple ukrainien s'était choisi un avenir européen et que c'était à lui que le gouvernement devait rendre des comptes, plutôt que d'obéir aux ordres de puissances étrangères. Face à ces protestations, M. Ianoukovitch a engagé une violente répression qui a coûté la vie à plus d'une centaine de manifestants non armés sur Maïdan Nézalejnosti, la « place de l'indépendance » de Kiev, et aux environs de celle-ci. Soucieuse de prêter main-forte au président ukrainien, la Fédération de Russie lui a apporté un appui financier et revêtant d'autres formes, lui fournissant notamment des armes d'assaut dont il allait être fait usage à l'encontre des manifestants. Le peuple ne s'est toutefois montré que plus résolu et, après avoir perdu son soutien, M. Ianoukovitch a fini par abandonner son poste et fuir en Russie. La « Révolution de la dignité » ukrainienne avait triomphé.

3. Refusant d'accepter l'indépendance réaffirmée du peuple ukrainien, la Fédération de Russie a porté son ingérence dans les affaires du pays à des niveaux sans précédent et dangereux, intervenant militairement en Ukraine, finançant des actes de terrorisme et violant les droits de l'homme de millions de citoyens ukrainiens, y compris, pour un nombre par trop élevé d'entre eux, leur droit à la vie.

4. En Ukraine orientale, la Fédération de Russie a fomenté et soutenu une insurrection armée contre l'autorité de l'Etat ukrainien, notamment par la fourniture systématique d'armement lourd, d'argent, de personnel, d'entraînement et d'autres formes de soutien à des groupes armés illégaux. Cette assistance a non seulement été utilisée dans le cadre de la lutte contre les autorités ukrainiennes, mais elle a aussi servi à la commission d'attentats terroristes dévastateurs, dont la destruction de l'appareil assurant le vol MH17 de la Malaysia Airlines, qui avait à son bord 298 civils innocents. Une zone résidentielle densément peuplée de la ville portuaire de Marioupol a été bombardée. Un autocar transportant des civils a

bombed. Throughout Ukraine, civilians have suffered as the Russian Federation and its proxies have attempted to extract concessions. The Russian Federation's sponsorship of this brutal campaign of terrorism in Ukraine deliberately flouts fundamental principles of international law, including those enshrined in the International Convention for the Suppression of the Financing of Terrorism ("Terrorism Financing Convention")¹.

5. In the Autonomous Republic of Crimea and City of Sevastopol, the Russian Federation brazenly defied the United Nations Charter, seizing a part of Ukraine's sovereign territory by military force. In an attempt to legitimize its act of aggression, the Russian Federation engineered an illegal "referendum", which it rushed to implement amid a climate of violence and intimidation against non-Russian ethnic groups. With the groundwork laid by the illegal referendum, the Russian Federation proceeded to implement a policy of harassment and suppression of communities it deemed to be opponents of the régime. The result has been a campaign to erase the distinct cultures of ethnic Ukrainian and Tatar People in Crimea, carried out through a broad-based pattern of discriminatory acts. The leaders and institutions of these communities have been persecuted and many of their leaders have been forced into exile outside Crimea. These communities have faced abductions, murders, and arbitrary searches and detentions. Their languages have come under assault. Those who remained in Crimea have had automatic Russian citizenship forced upon them. This deliberate campaign of cultural erasure, beginning with the invasion and referendum and continuing to this day, violates the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination ("CERD")².

6. The Russian Federation's unlawful aggression against Ukraine has resulted in thousands of civilian deaths and the displacement of approximately 2 million people. As set forth in this Application, it has also resulted in a series of flagrant violations of the Russian Federation's treaty obligations, where innocent civilians have been the primary victims. These attacks on the people of Ukraine, and indeed the world, demand accountability under international law. When Russia ratified the Terrorism Financing Convention and the CERD, it agreed to submit disputes under both of these treaties to this Court's jurisdiction. Ukraine brings this case to establish the Russian Federation's international responsibility under these Conventions, and to seek redress for its people who have suffered the consequences of the Russian Federation's illegal behaviour.

The Terrorism Financing Convention

7. When the Russian Federation acceded to the Terrorism Financing Convention, it made a solemn commitment to co-operate in efforts to prevent the financing of terrorism. Indeed, the Russian Federation has repeatedly proclaimed itself to be a vocal opponent of terrorism in Chechnya, Syria, and elsewhere. But in Ukraine, the Russian Federation is not just failing to co-operate with Ukrainian

¹ International Convention for the Suppression of the Financing of Terrorism, 2798 UNTS 197 (entered into force 10 April 2002).

² International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination, 660 UNTS 212 (entered into force 4 January 1969).

essuyé des tirs d'artillerie près de Volnovakha. Un attentat à la bombe a été perpétré lors d'un rassemblement patriotique pacifique à Kharkiv. Partout en Ukraine, la population civile a payé le prix des tentatives de la Fédération de Russie et de ses intermédiaires d'arracher des concessions au pays. En soutenant cette brutale campagne de terrorisme, la Fédération de Russie viole délibérément les principes fondamentaux du droit international, y compris ceux qui sont énoncés dans la convention internationale pour la répression du financement du terrorisme (ci-après la « convention contre le financement du terrorisme »)¹.

5. En République autonome de Crimée et en particulier dans la ville de Sébastopol, la Fédération de Russie a bafoué sans vergogne la Charte des Nations Unies, s'emparant par la force militaire d'une partie du territoire souverain de l'Ukraine. Pour tenter de légitimer cet acte d'agression, elle a orchestré un « référendum » illégal qu'elle s'est hâtée de tenir dans un climat de violence et d'intimidation contre les groupes ethniques non russes. Après avoir ainsi préparé le terrain, la Fédération de Russie a mené une politique de harcèlement et de répression des communautés qu'elle considérait comme hostiles au régime. Il en est résulté une campagne visant à annihiler, par un large éventail d'actes de discrimination, les cultures propres aux Ukrainiens de souche et au peuple tatar de Crimée. Les institutions de ces communautés ont fait l'objet de persécutions, de même que leurs dirigeants, dont bon nombre ont été contraints de s'exiler hors de Crimée. Des enlèvements, des meurtres, ainsi que des perquisitions et des détentions arbitraires ont été commis contre des membres des communautés en question, dont les langues ont également été prises pour cible. Ceux restés en Crimée se sont vu imposer automatiquement la nationalité russe. Cette campagne délibérée d'annihilation culturelle, qui a débuté avec l'invasion et le référendum et se poursuit aujourd'hui, constitue une violation de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ci-après la « CIEDR »)².

6. L'agression illicite de l'Ukraine par la Fédération de Russie a entraîné la mort de milliers de civils et le déplacement de quelque deux millions de personnes. Ainsi que cela sera exposé dans la présente requête, elle a également donné lieu à une série de violations flagrantes des obligations conventionnelles incombant à la Fédération de Russie, violations dont les principales victimes ont été des civils innocents. Ces attaques dirigées contre le peuple ukrainien — et, à travers lui, le monde tout entier — exigent que les responsabilités soient établies au regard du droit international. Lorsqu'elle a ratifié la convention contre le financement du terrorisme et la CIEDR, la Fédération de Russie a accepté de soumettre à la compétence de la Cour les différends relevant de ces deux instruments. L'Ukraine a introduit la présente affaire pour que soit établie la responsabilité internationale de la Fédération de Russie au titre desdites conventions et que son peuple, qui a subi les conséquences du comportement illicite de cette dernière, obtienne réparation.

La convention contre le financement du terrorisme

7. Lorsqu'elle a adhéré à la convention contre le financement du terrorisme, la Fédération de Russie s'est solennellement engagée à apporter son concours aux efforts déployés pour lutter contre cette pratique. Si elle s'est effectivement posée à maintes reprises en ardente opposante au terrorisme en Tchétchénie, en Syrie et ailleurs, il n'en va pas de même en Ukraine où, non contente de ne pas coopérer

¹ Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 2798, p. 197 (entrée en vigueur le 10 avril 2002).

² Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 660, p. 212 (entrée en vigueur le 4 janvier 1969).

authorities in preventing the financing of terrorism — it is mocking the Convention’s goals by actively promoting and sponsoring terrorism.

8. The illegal armed groups in eastern Ukraine have engaged in a consistent pattern of attacking civilians. The Russian Federation knew that its proxies were committing such acts of terrorism, yet decided to supply them with dangerous weapons and other support. The Russian Government, its public officials, and its citizens have repeatedly transferred materials, money, personnel, and other support to these groups. Despite repeated protests by Ukraine, the Russian Federation has not taken any steps to halt or investigate this terrorism financing. The results have been both predictable and catastrophic:

9. *Shoot-down of Malaysia Airlines flight MH17.* In the most notorious of these attacks, Russian proxies shot down Malaysia Airlines Flight MH17 in flight over Ukrainian territory on 17 July 2014. This was an offense against humanity, murdering 298 innocent civilians of many nationalities, including infants. The perpetrators used a sophisticated anti-aircraft system that was supplied by the Russian Federation. International investigators have systematically traced the weapon’s route from Russian territory, to its launch site, and then back to Russian territory. The United Nations Security Council “condemn[ed] in the strongest terms the downing of Malaysia Airlines Flight MH17”, and “demand[ed] that those responsible for this incident be held to account”³. Yet the Russian Federation made no effort to bring the perpetrators to justice or to explain why weapons from its territory were used for such a terrorist act. The Russian Federation’s sponsorship of this act of terrorism — and its failure to halt or investigate the financing that contributed to this attack — violates its obligations under the Terrorism Financing Convention.

10. *Shellings of civilians in Volnovakha, Mariupol, and Kramatorsk.* Russian proxies have carried out a series of devastating rocket attacks on civilians. For example, they launched a volley of rockets at a queue of civilian vehicles on a well-travelled highway near Volnovakha, blowing up a passenger bus and killing 12 civilians. Russian proxies assaulted a densely-populated residential area in the city of Mariupol, murdering 30 in a rocket barrage; top United Nations officials described the attack as a knowing and targeted attack on civilians. In Kramatorsk, Russian proxies launched an indiscriminate attack on a residential area, killing seven civilians. The Russian Federation supplied the weapons used to perpetrate these and other attacks, knowing that their proxies could use them to commit acts of terrorism. The Russian Federation’s sponsorship of these acts of terrorism — and its failure to halt or investigate the financing that contributed to these attacks — violates its obligations under the Terrorism Financing Convention.

11. *Bombings of civilians in Ukrainian cities.* Russian-backed groups have also perpetrated a wave of bombings intended to instil fear in peaceful, civilian areas,

³ United Nations Security Council resolution 2166, UN doc. S/RES/2166 (21 July 2014).

avec les autorités locales en vue d'en prévenir le financement, la Fédération de Russie bafoue les objectifs de la convention en promouvant et en soutenant activement le terrorisme.

8. Les groupes armés illégaux opérant en Ukraine orientale se sont livrés à des attaques systématiques contre les civils. Alors même qu'elle avait connaissance des agissements terroristes de ses intermédiaires, la Fédération de Russie a décidé de leur fournir des armes redoutables et de leur apporter d'autres formes de soutien. Le Gouvernement russe, ses responsables publics et ses citoyens ont ainsi procuré à maintes reprises du matériel, de l'argent, du personnel et d'autres formes de soutien aux groupes en question. En dépit des protestations répétées de l'Ukraine, la Fédération de Russie n'a pris aucune mesure pour faire cesser ce financement du terrorisme ou pour enquêter à son sujet. Comme l'on pouvait s'y attendre, les conséquences en ont été catastrophiques.

9. *Destruction de l'appareil assurant le vol MH17 de la Malaysia Airlines.* La plus tristement célèbre de ces attaques, commise le 17 juillet 2014, a été la destruction par des intermédiaires de la Russie au-dessus du territoire ukrainien, de l'aéronef de la Malaysia Airlines qui assurait le vol MH17. Cette attaque, qui a causé la mort de 298 civils innocents de nombreuses nationalités, y compris d'enfants en bas âge, constitue une atteinte à l'humanité. Ses auteurs ont fait usage d'un système anti-aérien sophistiqué fourni par la Fédération de Russie. Les enquêteurs internationaux en ont retracé tous les déplacements, de son transfert depuis le territoire russe vers le site de tir jusqu'à son retour en Russie. Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a «[c]ondamn[é] avec la plus grande fermeté la destruction de l'appareil de la Malaysia Airlines affrété pour le vol MH17» et «[e]xig[é] que l'on contraigne les responsables de l'incident à répondre de leurs actes»³. Ce nonobstant, la Fédération de Russie n'a fait aucun effort pour traduire en justice les auteurs de l'attaque ou expliquer pourquoi des armes en provenance de son territoire avaient servi à un tel acte terroriste. Le soutien qu'elle a apporté à la perpétration d'un tel acte de terrorisme — de même que son omission de faire cesser le financement qui y a contribué ou d'enquêter à cet égard — emporte violation des obligations qui lui incombent en vertu de la convention contre le financement du terrorisme.

10. *Tirs d'artillerie contre des civils à Volnovakha, Marioupol et Kramatorsk.* Des intermédiaires de la Russie ont mené une série d'attaques à la roquette dévastatrices contre des civils. A titre d'exemple, ils ont tiré une salve de roquettes sur une file de véhicules civils qui circulaient sur une autoroute très fréquentée non loin de Volnovakha, faisant exploser un autocar et tuant douze civils. Ils ont également pris pour cible une zone résidentielle densément peuplée de la ville de Marioupol, trente personnes ayant trouvé la mort dans un tir de barrage que de hauts responsables de l'ONU ont décrit comme une attaque délibérée et ciblée contre des civils. A Kramatorsk, des intermédiaires de la Russie ont mené une autre attaque aveugle contre une zone résidentielle, faisant sept morts parmi les civils. La Fédération de Russie a fourni les armes employées pour perpétrer ces attaques et d'autres encore, alors même qu'elle savait que ses intermédiaires pourraient en faire usage pour commettre des actes terroristes. Le soutien qu'elle a apporté à la perpétration de tels actes de terrorisme — de même que son omission de faire cesser le financement qui y a contribué ou d'enquêter à cet égard — emporte violation des obligations qui lui incombent en vertu de la convention contre le financement du terrorisme.

11. *Attentats à la bombe dirigés contre des civils dans des villes ukrainiennes.* Des groupes appuyés par la Russie ont également perpétré une vague d'attentats à la

³ Résolution 2166 (2014) du 21 juillet 2014 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, publiée sous la cote S/RES/2166.

far from the areas of eastern Ukraine immediately affected by Russian aggression. In Kharkiv, Ukraine's second-largest city, a string of bomb attacks culminated in a deadly explosion at a peaceful patriotic march marking the anniversary of the Revolution of Dignity. The Russian Federation supplied the explosive materials and provided critical training to the terrorists responsible for these plots. The Russian Federation's sponsorship of these acts of terrorism — and its failure to halt or investigate the financing that contributed to these attacks — violates its obligations under the Terrorism Financing Convention.

12. *Failure to co-operate with Ukraine.* Ukraine has made repeated requests to the Russian Federation, under the framework of the Terrorism Financing Convention, to halt all forms of support for terrorism, including the supply of weapons, money, and other materials across its border; to stop the fundraising efforts for Russian-backed illegal armed groups routed through Russian banks; and to help bring public and private individuals to justice for financing terrorism. The Russian Federation's failure to co-operate with Ukraine violates its obligations under the Terrorism Financing Convention.

The CERD

13. The Russian Federation has employed a different set of tactics in Crimea, but has shown the same consistent, fundamental contempt for the human rights of the Ukrainian people. Russian troops consolidated their physical control over Crimea in February and March of 2014. Under the pretext of a sham referendum in March 2014, which the United Nations General Assembly determined has “no validity”⁴, the Russian Federation then purported to annex the territory and installed Crimean authorities under Russian control. These Russian occupation authorities have subjected the Ukrainian citizens under their control to a régime of mass intimidation and human rights abuses. Particular targets of the Russian authorities in occupied Crimea have been the non-Russian communities of the Crimean peninsula, in particular the Crimean Tatar and ethnic Ukrainian communities.

14. As collective punishment against these communities for their refusal to accept the illegal occupation, the Russian Federation has mounted a broad-based campaign of cultural erasure through discrimination. The Russian Federation's suppression of the Tatar community is epitomized by its decision to outlaw the *Mejlis* of the Crimean Tatar People, the community's central political and cultural institution. The Russian authorities have also exiled, imprisoned, and otherwise persecuted Tatar leaders; subjected ordinary Crimean Tatars to disappearances, murder, searches, and intimidation; blocked cultural gatherings; and silenced independent media voices. Similarly, ethnic Ukrainians in Crimea are targeted for mistreatment, including attacks on their media institutions and dramatic decreases in educational opportunities. The Russian goal is ethnic dominance achieved through cultural erasure.

15. As the United Nations General Assembly has recently recognized and con-

⁴ United Nations General Assembly resolution 68/262, UN doc. A/RES/68/262, “Territorial Integrity of Ukraine” (27 March 2014).

bombe visant à faire régner la terreur dans des zones civiles pacifiques, très éloignées des régions d'Ukraine orientale directement touchées par l'agression russe. Kharkiv, la deuxième plus grande ville du pays, a ainsi été la cible d'une série d'attentats à la bombe, le plus meurtrier ayant été une violente explosion lors d'une marche patriotique pacifique organisée à la date anniversaire de la Révolution de la dignité. La Fédération de Russie a fourni les explosifs et un entraînement décisif aux terroristes qui ont ourdi ces attentats. Le soutien qu'elle a apporté à la perpétration de tels actes de terrorisme — de même que son omission de faire cesser le financement qui y a contribué ou d'enquêter à cet égard — emporte violation des obligations qui lui incombent en vertu de la convention contre le financement du terrorisme.

12. *Défaut de coopération avec l'Ukraine.* Dans le cadre de la convention contre le financement du terrorisme, l'Ukraine a demandé à maintes reprises à la Fédération de Russie de renoncer à toute forme de soutien en faveur d'activités terroristes, notamment la fourniture en contrebande d'armes, d'argent et d'autres éléments; de cesser de contribuer au financement, *via* des banques russes, des groupes armés illégaux appuyés par elle; et de l'aider à traduire en justice les personnes publiques et privées ayant financé le terrorisme. Le refus de la Fédération de Russie de coopérer avec l'Ukraine emporte violation des obligations qui lui incombent en vertu de la convention contre le financement du terrorisme.

La CIEDR

13. En Crimée, la Fédération de Russie a mis en œuvre une stratégie différente tout en affichant systématiquement, là encore, un profond mépris pour les droits de l'homme du peuple ukrainien. En février et mars 2014, les forces russes ont renforcé le contrôle physique qu'elles exerçaient sur cette région. Prenant prétexte d'un simulacre de référendum organisé au mois de mars — consultation sans « aucune validité », ainsi que l'a estimé l'Assemblée générale des Nations Unies⁴ —, la Fédération de Russie a ensuite cherché à annexer le territoire en y installant des autorités placées sous son contrôle. Ces autorités d'occupation russe ont soumis les citoyens ukrainiens qui relevaient désormais d'elles à un régime caractérisé par des mesures d'intimidation et des violations massives des droits de l'homme, visant en particulier les communautés non russes de la péninsule, dont celles des Tatars de Crimée et des Ukrainiens de souche.

14. Afin de punir collectivement les communautés en question pour leur refus de cette occupation illicite, la Fédération de Russie a mis en place une vaste campagne d'annihilation culturelle par la discrimination. Sa décision de déclarer hors la loi le *Majlis* des Tatars de Crimée, principale institution politique et culturelle de cette communauté, illustre parfaitement la répression dont celle-ci a fait l'objet. Les autorités russes ont également exilé, emprisonné et exposé à d'autres persécutions les dirigeants tatars; fait disparaître, tué, soumis à des perquisitions et à des mesures d'intimidation des citoyens tatars ordinaires; empêché des rassemblements culturels; et réduit au silence des médias indépendants. Quant aux Ukrainiens de souche présents en Crimée, ils font eux aussi l'objet de mauvais traitements ciblés, notamment d'attaques dirigées contre leurs médias et de réductions drastiques de leurs possibilités en matière d'enseignement. L'objectif de la Russie consiste à imposer une domination ethnique par une annihilation culturelle.

15. Ainsi que l'Assemblée générale des Nations Unies l'a récemment reconnu, le

⁴ Résolution 68/262 du 27 mars 2014 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine » et publiée sous la cote A/RES/68/262.

demned, the Russian occupation régime is perpetrating “abuses, measures and practices of discrimination” against the Crimean Tatar and ethnic Ukrainian communities⁵. The Russian Federation’s targeting of the Crimean Tatar community in particular has opened old historic wounds, reminding the long-persecuted minority of its brutal repression and exile under Joseph Stalin. This campaign of cultural erasure through discrimination against non-Russian ethnic communities in Crimea violates the Russian Federation’s obligations under the CERD to combat racial discrimination.

* * *

16. The many innocent victims of the Russian Federation’s violations of international law deserve accountability. Ukraine respectfully asks this Court to hold the Russian Federation accountable for its unlawful actions under the Terrorism Financing Convention and the CERD, and to redress the harm caused to Ukraine and its people by Russia’s illegal violations of their rights.

II. JURISDICTION OF THE COURT

17. The Court has jurisdiction over “all matters specially provided for . . . in treaties and conventions in force”⁶. This case concerns disputes relating to the interpretation and application of two conventions: the Terrorism Financing Convention and the CERD. Ukraine and the Russian Federation are parties to both treaties, and have consented to the jurisdiction of the Court to resolve such disputes. Neither Party maintains a reservation to either Convention’s compromissory clause.

A. International Convention for the Suppression of the Financing of Terrorism

18. Article 24 (1) of the Terrorism Financing Convention provides:

“Any dispute between two or more States Parties concerning the interpretation or application of this Convention which cannot be settled through negotiation within a reasonable time shall, at the request of one of them, be submitted to arbitration. If, within six months from the date of the request for arbitration, the parties are unable to agree on the organization of the arbitration, any one of those parties may refer the dispute to the International Court of Justice, by application, in conformity with the Statute of the Court.”

19. A dispute has plainly arisen concerning the interpretation and application

⁵ United Nations General Assembly resolution 71/205, UN doc. A/RES/71/205, “Situation of Human Rights in the Autonomous Republic of Crimea and the city of Sevastopol” (Ukraine) (19 December 2016).

⁶ Statute of the Court, Art. 36 (1).

régime d'occupation russe commet des « atteintes [et applique des] mesures et pratiques discriminatoires » à l'encontre des communautés des Tatars et des Ukrainiens de souche en Crimée, des agissements qu'elle a condamnés⁵. Le fait que la Fédération de Russie s'en prenne plus particulièrement à la communauté tatare a ravivé d'anciennes blessures, rappelant à cette minorité longtemps persécutée sa répression brutale et son exil sous Joseph Staline. En menant cette campagne d'annihilation culturelle par la discrimination contre les communautés ethniques non russes en Crimée, la Fédération de Russie manque aux obligations que lui impose la CIEDR aux fins de la lutte contre la discrimination raciale.

* * *

16. Les nombreuses victimes innocentes des violations du droit international commises par la Fédération de Russie méritent que celle-ci réponde de ses actes. L'Ukraine prie donc respectueusement la Cour d'obliger la Fédération de Russie à répondre de ses actes illicites au regard de la convention contre le financement du terrorisme et de la CIEDR, et de lui prescrire de réparer le préjudice qu'elle a causé à l'Ukraine et à son peuple en violant leurs droits.

II. LA COMPÉTENCE DE LA COUR

17. La Cour a compétence à l'égard de « tous les cas spécialement prévus ... dans les traités et conventions en vigueur »⁶. La présente affaire porte sur des différends relatifs à l'interprétation et à l'application de deux conventions, à savoir la convention contre le financement du terrorisme et la CIEDR. L'Ukraine et la Fédération de Russie sont parties à ces deux instruments et ont accepté la compétence de la Cour pour régler de tels différends. Aucune des Parties ne maintient de réserve à l'application de la clause compromissoire contenue dans l'une ou l'autre convention.

A. La convention internationale pour la répression du financement du terrorisme

18. Le paragraphe 1 de l'article 24 de la convention contre le financement du terrorisme est libellé comme suit :

« Tout différend entre des Etats Parties concernant l'interprétation ou l'application de la présente Convention qui ne peut pas être réglé par voie de négociation dans un délai raisonnable est soumis à l'arbitrage, à la demande de l'un de ces Etats. Si, dans les six mois qui suivent la date de la demande d'arbitrage, les Parties ne parviennent pas à se mettre d'accord sur l'organisation de l'arbitrage, l'une quelconque d'entre elles peut soumettre le différend à la Cour internationale de Justice, en déposant une requête conformément au Statut de la Cour. »

19. Un différend concernant l'interprétation et l'application de la convention

⁵ Résolution 71/205 du 19 décembre 2016 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée « Situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) » et publiée sous la cote A/RES/71/205.

⁶ Statut de la Cour, paragraphe 1 de l'article 36.

of the Terrorism Financing Convention. For more than two years, Ukraine has protested the Russian Federation's multiple violations of the Convention. Ukraine has made extensive efforts to negotiate a resolution to the dispute, including the exchange of more than 40 diplomatic notes and participation in four rounds of bilateral negotiation sessions. However, the Russian Federation largely failed to respond to Ukraine's correspondence, declined to engage on the substance of the dispute, and consistently failed to negotiate in a constructive manner. Instead, throughout this process, the Russian Federation has insisted that Ukraine's detailed claims did not raise issues under the Terrorism Financing Convention at all. Yet at the same time as the Russian Federation was refusing to engage in a meaningful discussion of its terrorism financing practices, those practices have continued. It therefore became apparent that the dispute could not be settled within a reasonable time, and that further negotiations would be futile. Consequently, on 21 April 2016, Ukraine delivered to the Russian Federation a request to submit the dispute to arbitration, pursuant to Article 24 (1) of the Terrorism Financing Convention.

20. For more than two months the Russian Federation failed to acknowledge Ukraine's offer of arbitration. Eventually the Russian Federation agreed to discuss the arbitration⁷. However, the Russian Federation ignored repeated requests to confirm that it would agree to actually participate in an arbitration — an important commitment in light of the recent Russian practice of refusing to participate in international arbitrations⁸. Only in October 2016, nearly six months after Ukraine had proposed arbitration, did the Russian Federation finally state clearly its intent to participate in an arbitration if the Parties reached agreement on its organization.

21. Even though the Russian Federation waited until October 2016 to express its intent to participate in an arbitration, in August 2016 Ukraine informed the Russian Federation of its views on how an arbitration should be organized. The Russian Federation again delayed in responding, but eventually presented a partial counter-proposal in October 2016. Notwithstanding that the Russian proposal contained significant gaps and failed to address critical aspects of the arbitration's organization, Ukraine continued to meet with the Russian Federation and engaged in diplomatic correspondence in an attempt to reach agreement on the organization of the arbitration. However, no agreement could be reached. Because more than six months have passed since Ukraine's request for arbitration of April 2016, without the Parties reaching agreement on the organization of the arbitration, the Convention envisions that either Party may now refer the dispute to this Court.

⁷ At the Parties' first meeting on the organization of the arbitration, the Russian Federation requested to also discuss the substance of the dispute. Reiterating its view that further substantive discussions were futile, Ukraine agreed to discuss any topic the Russian Federation wished, without prejudice to Ukraine's April 2016 request to submit the dispute to arbitration.

⁸ For example, the Russian Federation refused to participate in an arbitration instituted by the Netherlands under the United Nations Convention on the Law of the Sea, and has refused to participate in several arbitration proceedings initiated by Ukrainian investors pursuant to the Agreement between the Government of the Russian Federation and the Cabinet of Ministers of Ukraine on the Encouragement and Mutual Protection of Investments dated 27 November 1998.

contre le financement du terrorisme s'est clairement fait jour entre les deux Etats. Pendant plus de deux ans, l'Ukraine a protesté contre les multiples violations de cet instrument commises par la Fédération de Russie. Elle a déployé d'importants efforts pour régler le différend par voie de négociation, notamment en échangeant plus de quarante notes diplomatiques et en participant à quatre cycles de négociations bilatérales. Cependant, la plupart de ses communications sont restées sans réponse, la Fédération de Russie s'étant refusée à aborder le fond du différend et n'ayant à aucun moment négocié de manière constructive. Dans le cadre de ce processus, celle-ci a au contraire toujours soutenu que les demandes circonstanciées de l'Ukraine ne soulevaient aucune question au regard de la convention contre le financement du terrorisme. Tout en refusant d'engager une véritable discussion sur ses pratiques en la matière, la Fédération de Russie a continué de financer le terrorisme. Il est donc apparu qu'il serait impossible de régler le différend dans un délai raisonnable et que toute nouvelle négociation serait inutile. Aussi, le 21 avril 2016, l'Ukraine a-t-elle présenté à la Fédération de Russie une demande tendant à soumettre le différend à l'arbitrage, conformément au paragraphe 1 de l'article 24 de la convention contre le financement du terrorisme.

20. Après avoir mis plus de deux mois pour accuser réception de la proposition de l'Ukraine relative à l'arbitrage, la Fédération de Russie a finalement accepté de discuter de la question⁷. Elle n'a toutefois pas donné suite aux multiples demandes l'invitant à confirmer qu'elle consentirait à participer effectivement à une telle procédure, engagement important compte tenu de sa pratique récente consistant à refuser de prendre part à des arbitrages internationaux⁸. Ce n'est qu'en octobre 2016, soit près de six mois après que l'Ukraine eut formulé sa proposition en ce sens, que la Fédération de Russie a fini par exprimer clairement son intention de participer à une procédure d'arbitrage à condition que les Parties trouvent un accord sur son organisation.

21. Bien que la Fédération de Russie ait attendu jusqu'en octobre 2016 pour se déclarer prête à prendre part à un arbitrage, l'Ukraine l'avait informée de ses vues quant à l'organisation de la procédure dès le mois d'août de la même année. Après avoir de nouveau tardé à répondre, la Fédération de Russie a finalement soumis une contre-proposition partielle en octobre 2016. Alors même que celle-ci comportait des lacunes importantes et passait sous silence certains aspects pourtant essentiels de l'organisation de l'arbitrage, l'Ukraine a continué de rencontrer la Fédération de Russie et d'échanger avec elle une correspondance diplomatique pour tenter de trouver un accord à cet égard. Il n'en a cependant rien été. Plus de six mois s'étant écoulés depuis que l'Ukraine a présenté sa demande d'arbitrage en avril 2016, et les Parties n'étant pas parvenues à s'entendre sur l'organisation de la procédure, l'une ou l'autre d'entre elles peut désormais saisir la Cour du différend, ainsi que le prévoit la convention.

⁷ Lors de la première réunion des Parties consacrée à l'organisation de l'arbitrage, la Fédération de Russie a demandé à discuter également du fond du différend. Après avoir répété qu'elle jugeait inutile de s'attarder davantage sur ce point, l'Ukraine a accepté d'aborder toute question que la Fédération de Russie souhaitait traiter, sans préjudice de sa demande d'avril 2016 tendant à soumettre le différend à l'arbitrage.

⁸ La Fédération de Russie a notamment refusé de participer à un arbitrage introduit par les Pays-Bas au titre de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ainsi qu'à plusieurs autres procédures introduites par des investisseurs ukrainiens en application de l'accord entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Conseil des ministres de l'Ukraine sur la promotion et la protection mutuelle des investissements en date du 27 novembre 1998.

*B. International Convention on the Elimination of All Forms
of Racial Discrimination*

22. Article 22 of the CERD provides:

“Any dispute between two or more States Parties with respect to the interpretation or application of this Convention, which is not settled by negotiation or by the procedures expressly provided for in this Convention, shall, at the request of any of the parties to the dispute, be referred to the International Court of Justice for decision, unless the disputants agree to another mode of settlement.”

23. A dispute has plainly arisen concerning the interpretation and application of the CERD. For more than two years, Ukraine has protested the Russian Federation’s multiple violations of the CERD. Ukraine has made extensive efforts to negotiate a resolution to the dispute, including the exchange of more than 20 diplomatic notes and participation in three rounds of bilateral negotiation sessions. However, the Russian Federation largely failed to respond to Ukraine’s correspondence, declined to engage on the substance of the dispute, and consistently failed to negotiate in a constructive manner. It failed to engage in detailed discussions of the claims presented by Ukraine, and avoided substantive discussions of the relevant issues. Yet at the same time as it was refusing to engage in a meaningful discussion of issues of discrimination in Crimea, the Russian Federation was continuing and intensifying its pattern of cultural erasure through discrimination. It therefore became apparent that further negotiations would be futile, and prejudicial to the people living under a discriminatory occupation régime. Accordingly, the Convention envisions that either party may now refer the dispute to this Court.

III. FACTS

24. The Russian Federation’s refusal to respect Ukraine’s sovereignty and independence led to the Revolution of Dignity of the Ukrainian people. In response, the Russian Federation has sought to assert dominance over Ukraine, including by attacking the fundamental human rights of Ukraine’s people.

*A. Ukraine’s Turn toward Europe, the Revolution of Dignity,
and the Russian Federation’s Unlawful Intervention*

25. On 24 August 1991, as the Soviet Union was in the process of disintegrating, Ukraine declared its independence. The Russian Federation, which also emerged from the collapse of the Soviet Union, made solemn commitments to respect Ukraine’s sovereign equality and territorial integrity. For example, in 1994, the Russian Federation, the United States, the United Kingdom, and Ukraine all signed the Budapest Memorandum⁹. Ukraine agreed to disarm and transfer its Soviet-era nuclear weapons to the Russian Federation, and the Russian Federation promised to respect Ukraine’s sovereignty and territorial integrity, never to threaten or use force against Ukraine, and never to coerce Ukraine with economic pressure.

⁹ Memorandum on Security Assurances in Connection with Ukraine’s Accession to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons, UN doc. A/49/765 Annex I (19 December 1994).

B. La convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

22. L'article 22 de la CIEDR est libellé comme suit :

« Tout différend entre deux ou plusieurs Etats parties touchant l'interprétation ou l'application de la présente Convention qui n'aura pas été réglé par voie de négociation ou au moyen des procédures expressément prévues par ladite Convention sera porté, à la requête de toute partie au différend, devant la Cour internationale de Justice pour qu'elle statue à son sujet, à moins que les parties au différend ne conviennent d'un autre mode de règlement. »

23. Un différend touchant l'interprétation et l'application de la CIEDR s'est clairement fait jour entre les deux Etats. Pendant plus de deux ans, l'Ukraine a protesté contre les multiples violations de la convention commises par la Fédération de Russie. Elle a déployé d'importants efforts pour régler le différend par voie de négociation, notamment en échangeant plus de vingt notes diplomatiques et en participant à trois cycles de négociations bilatérales. Cependant, la plupart de ses communications sont restées sans réponse, la Fédération de Russie s'étant refusée à aborder le fond du différend et n'ayant jamais négocié de manière constructive. Elle n'a pas examiné en détail les demandes présentées par l'Ukraine et a éludé tout débat de fond sur les points pertinents. Tout en refusant d'engager une véritable discussion sur les questions de discrimination en Crimée, la Fédération de Russie a poursuivi et intensifié sa campagne d'annihilation culturelle par la discrimination. Il est donc apparu que toute nouvelle négociation serait inutile et préjudiciable aux personnes vivant sous un régime d'occupation discriminatoire. Aussi l'une ou l'autre partie peut-elle désormais saisir la Cour du différend, ainsi que le prévoit la convention.

III. EXPOSÉ DES FAITS

24. Le refus par la Fédération de Russie de respecter la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine a conduit le peuple ukrainien à faire sa Révolution de la dignité. En réaction à cette révolution, la Fédération de Russie a cherché à affirmer sa domination sur l'Ukraine, y compris en s'attaquant aux droits de l'homme fondamentaux des Ukrainiens.

A. Le virage de l'Ukraine vers l'Europe, la Révolution de la dignité et l'intervention illicite de la Fédération de Russie

25. Le 24 août 1991, alors que l'Union soviétique était en pleine désintégration, l'Ukraine a proclamé son indépendance. La Fédération de Russie, qui, elle aussi, était née de la désintégration de l'Union soviétique, s'est à plusieurs reprises engagée solennellement à respecter l'égalité souveraine et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. C'est ainsi qu'en 1994 elle a signé le mémorandum de Budapest⁹, en même temps que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Ukraine. L'Ukraine ayant décidé de renoncer à l'arme nucléaire et de transférer à la Fédération de Russie son arsenal nucléaire hérité de l'ère soviétique, la Fédération de Russie s'engageait par ce mémorandum à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre celle-ci et à ne jamais recourir à la coercition économique contre elle.

⁹ Mémorandum concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, document des Nations Unies daté du 19 décembre 1994, publié sous la cote A/49/765, annexe I.

26. But the Russian Federation has since abandoned those commitments. In August 1999, Vladimir Putin stood before the Russian Duma to be elevated to the post of Prime Minister, and proclaimed that the Russian Federation “has always had and still has legitimate zones of interest”¹⁰. Since then, the Russian Federation under the leadership of Prime Minister, and then President, Putin has sought to reassert its dominance over the former Soviet republics. True Ukrainian independence was not consistent with this worldview.

27. In 2004, the Russian Federation openly intervened in Ukraine’s presidential election, backing then-Prime Minister Viktor Yanukovich. Yanukovich rigged the election, and the people responded with two months of mass protests in the winter of 2004-2005 demanding a free and fair election. This movement became known as the Orange Revolution and culminated in the election of Viktor Yushenko as President, who campaigned on a platform advocating a modern future for Ukraine oriented toward the European Union and the West.

28. After the Orange Revolution and in response to Ukraine’s pursuit of improved relations with the European Union, the Russian Federation escalated its attempts to reimpose Russian hegemony over Ukraine. In 2005, President Putin famously described the break-up of the Soviet Union as the “greatest geopolitical catastrophe of the twentieth century”¹¹. To counteract Ukraine’s pursuit of its own interests in its domestic and foreign affairs, the Russian Federation implemented a combination of harsh economic, political, and informational attacks on Ukraine. For example, in the freezing winters of January 2006 and 2009, the Russian Federation cut off all gas supplies passing through Ukrainian territory. The Russian Federation’s aggressive use of energy as a geopolitical weapon affected not just Ukraine but a number of European countries depending on gas supplies passing through Ukraine during harsh winters.

29. In the 2010 presidential election, the pro-Russian candidate Viktor Yanukovich won. Ukraine nonetheless continued to pursue a closer relationship with the European Union, and in 2012 the negotiators initialled the text of the Association Agreement. On 25 February 2013, President Yanukovich reaffirmed Ukraine’s commitment to concluding the agreement.

30. The Russian Federation responded by applying tremendous pressure on Ukraine. The Russian Federation launched a trade war against Ukraine, briefly implementing a *de facto* trade ban with the threat that it could be reimposed if Ukraine went forward with its plans for European integration. The Russian Federation further threatened to suspend gas supplies, another economic weapon it had wielded against Ukraine with great effect in the past. Russian officials further threatened consequences to Ukraine’s security, including its territorial integrity.

31. In November 2013, Ukraine and the European Union were close to signing the historic Association Agreement, with plans to enact important electoral, judicial, and constitutional reforms in Ukraine to precede signature of the Agreement at a summit in Lithuania on 28-29 November 2013. But at the last moment, President Yanukovich succumbed to the intense Russian pressure and abruptly

¹⁰ “Vladimir Putin, Address to the Russian Federation State Duma (16 August 1999), excerpted from *BBC News Magazine*, “Vladimir Putin: The Rebuilding of ‘Soviet’ Russia” (28 March 2014).

¹¹ *BBC News*, “Putin Deplores Collapse of USSR” (25 April 2005).

26. Or, la Fédération de Russie est depuis revenue sur ces engagements. En août 1999, Vladimir Poutine, s'adressant à la Douma qui devait le nommer aux fonctions de premier ministre, proclama que la Fédération de Russie «[avait] toujours eu et [avait] encore des zones d'influence légitimes»¹⁰. Dès ce moment, la Fédération de Russie, dirigée par Poutine d'abord comme premier ministre, puis comme président, s'est employée à rétablir sa domination sur les anciennes républiques soviétiques. Il n'y avait pas de place pour une véritable indépendance de l'Ukraine dans cette vision du monde.

27. En 2004, la Fédération de Russie s'ingéra ouvertement dans l'élection présidentielle en Ukraine en soutenant le premier ministre de l'époque, Viktor Ianoukovitch. Celui-ci ayant truqué l'élection, la population protesta en organisant des manifestations pendant deux mois durant l'hiver 2004-2005 pour exiger une élection libre et régulière. Ce mouvement populaire connu sous le nom de Révolution orange aboutit à l'élection comme président de Viktor Iouchtchenko, qui avait fait campagne sur un programme proposant d'ouvrir l'Ukraine à la modernité en la rapprochant de l'Union européenne et de l'Occident.

28. Après la Révolution orange et en réaction à la politique ukrainienne de rapprochement avec l'Union européenne, la Fédération de Russie s'employa avec une énergie renouvelée à rétablir l'hégémonie russe sur son voisin. En 2005, le président Poutine prononça, au sujet de la disparition de l'Union soviétique, la phrase restée célèbre qui en faisait «la plus grande catastrophe géopolitique du XX^e siècle»¹¹. Pour empêcher l'Ukraine de poursuivre ses intérêts propres dans ses affaires intérieures et extérieures, la Fédération de Russie lança contre elle une série de violentes attaques sur les plans économique, politique et de l'information. C'est ainsi qu'en janvier 2006 et en 2009, par des hivers particulièrement rigoureux, elle coupa l'alimentation de tous les gazoducs passant par le territoire ukrainien. Ce recours agressif à l'énergie comme arme géopolitique affecta non seulement l'Ukraine, mais aussi plusieurs pays d'Europe qui dépendaient du gaz acheminé à travers ce pays pour affronter les rigueurs de l'hiver.

29. Alors que le candidat prorusse Viktor Ianoukovitch avait remporté l'élection présidentielle de 2010, l'Ukraine n'en continua pas moins de chercher à resserrer ses liens avec l'Union européenne, si bien qu'en 2012 ses négociateurs paraphaient le texte d'un accord d'association. Le 25 février 2013, le président Ianoukovitch réaffirmait la volonté de l'Ukraine de signer cet accord.

30. La Fédération de Russie réagit alors en soumettant l'Ukraine à des pressions extraordinaires. Elle déclencha contre elle une guerre commerciale, lui imposa brièvement un embargo commercial *de facto* et menaça de lui réimposer cet embargo si elle persévérait dans la voie de l'intégration européenne. Elle menaça également de suspendre l'approvisionnement du pays en gaz, ce qui était une autre arme économique qu'elle avait déjà employée par le passé avec une efficacité redoutable. Les autorités russes brandirent aussi la menace de conséquences pour la sécurité de l'Ukraine, y compris son intégrité territoriale.

31. En novembre 2013, l'Ukraine et l'Union européenne étaient sur le point de conclure un accord d'association historique, l'Ukraine se préparant à adopter d'importantes réformes électorales, judiciaires et constitutionnelles en prévision de la cérémonie de signature de cet accord qui devait avoir lieu à un sommet convoqué en Lituanie pour les 28 et 29 novembre 2013. Mais à la dernière minute, le

¹⁰ Vladimir Poutine, discours du 16 août 1999 à la Douma d'Etat de la Fédération de Russie, extraits cités dans le *BBC News Magazine*, «Vladimir Putin: The Rebuilding of «Soviet» Russia [Vladimir Poutine: La reconstitution de la Russie «soviétique»] (28 mars 2014).

¹¹ *BBC News*, «Putin Deplores Collapse of USSR» [Poutine regrette la disparition de l'URSS] (25 avril 2005).

reversed course, stating on 21 November that Ukraine would not sign the Association Agreement. The European Union strongly condemned this Russian interference with Ukraine's relations with Europe.

32. This abrupt policy shift sparked massive street protests across Ukraine, events that became known as the Revolution of Dignity. The people of Ukraine rejected the Russian Federation's interference and protested against the leaders that had ignored the will of the people and bowed to Russian demands. Peaceful protesters gathered on the Maidan Nezalezhnosti ("Independence Square"), Kyiv's central square, growing in number to the tens of thousands. On 30 November 2015, President Yanukovich called in the Berkut, a special police force, to attack the protesters, severely injuring dozens.

33. Over the following months, the Maidan protests grew to hundreds of thousands of Ukrainians. At the same time, the Yanukovich régime remained in close contact with President Putin on the response to the crisis, and ultimately resorted to lethal force. Between December 2013 and February 2014, security forces under President Yanukovich's direction and control murdered more than 100 unarmed civilians. In the face of this violence, support for the Yanukovich régime collapsed, both internationally and within Ukraine's parliament¹².

34. On 21 February 2014, Viktor Yanukovich abandoned his office and fled from Ukraine to the Russian Federation. As the country began to chart its new path, the Ukrainian Parliament appointed a new Government and set early presidential elections for 25 May 2014.

35. The Russian Federation recognized that Ukraine's Revolution of Dignity meant a loss of control over a country that it has long considered part of its "zones of interest", and acted to reassert Russian dominance over its sovereign neighbour. To do so, the Russian Federation has been willing to flagrantly breach international law by violating Ukrainian sovereignty and attacking the fundamental human rights of Ukraine's people. Thus, beginning on 20 February 2014, the Russian Federation launched an invasion of the Crimean peninsula — notwithstanding the Russian Federation's consistent prior recognition of Ukraine's borders, including Ukraine's sovereignty over Crimea.

36. By 27 February 2014, armed groups of masked men donning unmarked green military uniforms seized the buildings of the Crimean Parliament and Council of Ministers, and surrounded, blockaded, or established control over other government buildings, military bases, airports, and media outlets. Despite denials of involvement at the time, Russian President Putin later admitted that the theft of Crimea was planned in advance and carried out by the Russian Government, using Russian soldiers¹³. The Russian Federation formalized its illegal assertion of authority over Crimea by orchestrating a purported referendum, which was unconstitutional under Ukrainian law and has been condemned by the United Nations¹⁴. Despite continued widespread condemnation from the international community, the Russian Federation continues to this day to illegally occupy and

¹² See, e.g., United Nations: Ukraine, *Statements by Foreign Missions and Representations: 21 November-31 December 2013*.

¹³ See e.g., *BBC News*, "Putin Reveals Secrets of Russia's Crimea Takeover Plot" (9 March 2015).

¹⁴ United Nations General Assembly resolution 68/262, UN doc. A/RES/68/262, "Territorial Integrity of Ukraine" (27 March 2014).

président Ianoukovitch plia sous l'intensité de la pression russe et fit brusquement marche arrière en déclarant, le 21 novembre, que l'Ukraine ne signerait pas l'accord d'association. L'Union européenne émit une vigoureuse condamnation de cette ingérence russe dans les relations entre l'Ukraine et l'Europe.

32. Ce brusque revirement politique déclencha dans toute l'Ukraine des manifestations massives connues sous le nom de Révolution de la dignité. Le peuple ukrainien, rejetant l'ingérence de la Fédération de Russie, protesta contre ses propres dirigeants qui avaient fait fi de la volonté populaire et cédé aux exigences russes. Des manifestants pacifiques de plus en plus nombreux se rassemblèrent sur la place centrale de Kiev, « Maïdan Nézalejnosti » (place de l'Indépendance), leur nombre allant jusqu'à atteindre plusieurs dizaines de milliers. Le 30 novembre 2015, le président Ianoukovitch fit intervenir une unité de police spéciale, la Berkout, qui attaqua les manifestants, blessant grièvement plusieurs dizaines d'entre eux.

33. Au cours des mois suivants, le nombre de manifestants sur Maïdan finit par atteindre plusieurs centaines de milliers. Le régime Ianoukovitch, qui, pendant toute cette période, avait maintenu des contacts étroits avec le président Poutine sur la réponse à apporter à cette crise, ordonna un recours meurtrier à la force. De décembre 2013 à février 2014, les forces de sécurité placées sous la direction et le contrôle du président Ianoukovitch tuèrent plus de 100 civils non armés. Devant une telle violence, les soutiens dont pouvait jouir le régime Ianoukovitch à l'étranger ou au Parlement ukrainien s'effondrèrent¹².

34. Le 21 février 2014, Viktor Ianoukovitch abandonnait son poste pour se réfugier en Fédération de Russie. Alors que le pays s'engageait ainsi sur une nouvelle voie, le Parlement ukrainien nomma un nouveau gouvernement et décida de tenir une élection présidentielle anticipée le 25 mai 2014.

35. La Fédération de Russie comprit alors que la Révolution de la dignité lui faisait perdre son contrôle sur un pays qu'elle considérait traditionnellement comme faisant partie de ses « zones d'influence » et décida de rétablir sa domination sur un voisin pourtant souverain. Pour cela, elle n'hésita pas à faire ouvertement fi du droit international en violant la souveraineté de l'Ukraine et en s'attaquant aux droits de l'homme fondamentaux du peuple ukrainien. Ainsi, le 20 février 2014, elle lança une invasion de la péninsule de Crimée, nonobstant le fait qu'elle avait toujours reconnu jusqu'alors les frontières de l'Ukraine, et notamment la souveraineté de celle-ci sur la Crimée.

36. Le 27 février 2014, des groupes d'hommes armés et masqués vêtus de treillis militaires verts dépourvus d'insignes s'emparèrent des bâtiments du Parlement de Crimée et du Conseil des ministres, et entourèrent, bloquèrent ou placèrent sous leur contrôle d'autres édifices gouvernementaux, des bases militaires, des aéroports et les locaux de divers médias. Alors qu'à l'époque de ces événements la Fédération de Russie niait y avoir participé, le président Poutine reconnut plus tard que cette main basse sur la Crimée avait été préparée de longue date et exécutée par le Gouvernement russe qui avait utilisé des soldats russes à cette fin¹³. La Fédération de Russie officialisa sa mainmise illicite sur la Crimée en orchestrant un prétendu référendum, inconstitutionnel en droit ukrainien et condamné par l'ONU¹⁴. Nonobstant la condamnation générale et persistante de la communauté

¹² Voir par exemple sur le site Web de l'ONU en Ukraine (« United Nations Ukraine »), *Statements by Foreign Missions and Representations: 21 November-31 December 2013* [Déclarations émanant de missions et représentations étrangères: 21 novembre-31 décembre 2013].

¹³ Voir par exemple *BBC News*, « Putin Reveals Secrets of Russia's Crimea Takeover Plot » [Poutine révèle les secrets du plan de mainmise de la Russie sur la Crimée] (9 mars 2015).

¹⁴ Résolution 68/262 du 27 mars 2014 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine » et publiée sous la cote A/RES/68/262.

administer Crimea. With effective control over Crimea established, the Russian Federation has imposed a policy of Russian dominance, seeking to erase the distinct cultural identities of the peninsula's ethnic Ukrainian and Tatar communities through a pattern of discriminatory acts.

37. In the spring of 2014, not long after the purported annexation of Crimea and in the months leading up to Ukraine's early democratic elections for its new president, the Russian Federation instigated conflict in eastern Ukraine. Whereas in Crimea the Russian Federation asserted control directly, in eastern Ukraine it chose to intervene through proxies, deliberately fomenting instability and implementing the Putinist vision that part of Ukraine should be treated as "Novorossiya" ("New Russia"). The Russian Government began directly and indirectly arming, training, providing money, and otherwise supporting its proxies whose aim was to undermine the constitutional order and divide Ukraine. These Russian proxies loosely organized themselves into various entities, including the so-called Donetsk People's Republic ("DPR"), Luhansk People's Republic ("LPR"), and Partisans of the Kharkiv People's Republic ("Kharkiv Partisans"). Individuals affiliated with these groups seized government buildings in the Donetsk and Luhansk regions of eastern Ukraine, laying the groundwork for an illegitimate military campaign against the Ukrainian Government — as well as a campaign of terrorist violence against the innocent civilian population of Ukraine.

B. The Russian Federation's Sponsorship of Terrorism in Ukraine

1. The Russian Federation's supply of arms, financing, and training with knowledge that its proxies would attack civilians

38. The Russian Federation, acting through its organs, agents, persons, and entities, has pursued a campaign to finance terrorist violence in Ukraine through the provision of weapons, funds, and training to illegal armed groups. Beginning in March 2014, these armed groups, with support from the Russian Federation, seized control over the eastern border between Ukraine and Russia. With Ukraine denied the ability to control its border, the Russian Federation has been able to illegally smuggle weapons, funds, and fighters trained in Russia to armed groups in Ukraine. That assistance is used, in part, to carry out terrorist acts intended to cause death or serious bodily injury to civilians, for the purpose of intimidating the Ukrainian population and compelling action by the Ukrainian Government. Despite mounting evidence that terrorism was an integral component of the strategy and tactics of these illegal armed groups, the Russian Federation escalated the scope of its support.

39. The DPR and the LPR emerged as two of the primary illegal armed groups operating in Ukraine. These organizations and other groups and individuals associated with them are proxies of the Russian Federation: they operate with critical Russian support and assistance, defying Ukrainian and international law, committing acts of terrorism, and inflicting violence and human rights abuses on the people of Ukraine.

40. From their inception, the illegal armed groups associated with the DPR and the LPR exhibited a pattern and practice of attacking and intimidating civilians. As United Nations monitors reported, in the spring of 2014 these groups commit-

internationale, la Fédération de Russie poursuit à ce jour son occupation et son administration illicites de la Crimée. Une fois établi son contrôle effectif sur la péninsule, elle lui a imposé sa domination et s'est employée à anéantir les identités culturelles distinctes de ses communautés ethniques ukrainienne et tatare en multipliant les actes de discrimination à l'encontre de celles-ci.

37. Au printemps 2014, peu après cette «annexion» de la Crimée, pendant les mois qui précédèrent l'élection démocratique anticipée du nouveau président de l'Ukraine, la Fédération de Russie fomenta un conflit en Ukraine orientale. Alors qu'en Crimée elle avait décidé d'imposer directement son contrôle, en Ukraine orientale elle choisit d'intervenir par le truchement d'intermédiaires, en y suscitant délibérément l'instabilité et en exécutant le dessein «poutinien» de transformer cette partie de l'Ukraine en «Novorossiia» («Nouvelle Russie»). Le Gouvernement russe commença à fournir directement et indirectement des armes, de l'entraînement, de l'argent et d'autres formes de soutien à ses intermédiaires, qui avaient pour objectif de saper l'ordre constitutionnel et de diviser l'Ukraine. Ces intermédiaires de la Russie s'organisèrent vaguement en diverses entités, parmi lesquelles les prétendues «République populaire de Donetsk» (RPD), «République populaire de Louhansk» (RPL) et «Partisans de la République populaire de Kharkiv» (ou «Partisans de Kharkiv»). Des individus affiliés à ces groupes s'emparèrent d'édifices gouvernementaux dans les régions de Donetsk et de Louhansk, en Ukraine orientale, jetant ainsi les bases d'une campagne militaire illégitime contre le Gouvernement ukrainien et d'une campagne de violence terroriste visant les populations civiles innocentes d'Ukraine.

B. Soutien apporté par la Fédération de Russie au terrorisme en Ukraine

1. Fourniture par la Fédération de Russie d'armes, de fonds et d'entraînement à ses intermédiaires alors qu'elle savait qu'ils lanceraient des attaques contre des civils

38. Par l'intermédiaire de ses organes, agents et autres entités, la Fédération de Russie a mené une campagne de financement de la violence terroriste en Ukraine en fournissant des armes, des fonds et un entraînement à des groupes armés illégaux. A partir du mois de mars 2014, ces groupes armés ont pris, avec le soutien de la Fédération de Russie, le contrôle de la frontière orientale de l'Ukraine avec la Russie. Une fois l'Ukraine privée de tout moyen de surveiller cette frontière, la Fédération de Russie a pu fournir en contrebande aux groupes armés présents sur le territoire ukrainien des armes, des fonds et des combattants entraînés en Russie. Une partie de cette aide sert aujourd'hui à commettre des actes de terrorisme visant à faire des morts ou des blessés graves parmi les civils pour intimider la population et contraindre le Gouvernement ukrainien à intervenir. En dépit de preuves toujours plus nombreuses que le terrorisme fait partie intégrante de la stratégie et de la tactique de ces groupes armés illégaux, la Fédération de Russie leur a accordé un soutien de plus en plus large.

39. La RPD et la RPL ont fini par devenir deux des principaux groupes armés illégaux opérant en Ukraine. Ces organisations, ainsi que d'autres groupes et individus qui leur sont associés, œuvrent pour le compte de la Fédération de Russie : l'aide et le soutien vitaux dont elles bénéficient de la part de celle-ci leur permettent d'agir au mépris du droit ukrainien et du droit international, de commettre des actes de terrorisme et d'infliger au peuple ukrainien toutes sortes de violences et de violations des droits de l'homme.

40. Dès leur création, les groupes armés illégaux associés à la RPD et à la RPL ont eu pour pratique de lancer systématiquement des attaques et des actions d'intimidation contre les civils. Selon les rapports d'observateurs des Nations Unies, au

ted “an increasing number of acts of intimidation and violence . . . targeting ‘ordinary’ people who support Ukrainian unity or who openly oppose” the so-called “people’s republics”¹⁵. Human rights monitors reported numerous incidents of abduction, hostage-taking, and torture of civilians. For example, when the DPR seized the Regional State Administration building in Donetsk on 4 May 2014, they severely beat and tortured the town councillors, trade union members, and others found inside. Terrorists shot an Orthodox priest in his vehicle in Donetsk, and a couple and their daughter in Luhansk. On 8 May, the burned body of Valeriy Salo, a farmer and head of a local pro-Ukraine cultural organization, was found a day after he was abducted. On 18 May, a group associated with the DPR executed an elderly farmer in a village near Slovyansk. During the same period, United Nations human rights monitors documented a “worrisome trend” of armed groups taking local activists hostage for ransom or political concessions. Further examples abound of the terrorist violence perpetrated by the DPR, the LPR, and associated groups against innocent civilians in eastern Ukraine¹⁶.

41. On one of the most notorious terrorist acts of this period, the abduction, torture, and murder of Horlivka town councillor Volodymyr Rybak, has been linked to DPR leaders with close connections to the Russian Government. Mr. Rybak, well known for his support of Ukrainian unity, was abducted on 17 April 2014 after attempting to raise the Ukrainian flag outside the Horlivka town hall. Intercepted audio shows that Igor Bezler, a high-ranking DPR commander with close ties to Russian intelligence, ordered the abduction of Mr. Rybak. Igor Girkin (a.k.a. “Strelkov”), the self-proclaimed “commander-in-chief” of the DPR, ordered the disposal of his body. Mr. Rybak’s body was found by a river, alongside the body of Yuriy Propavko, a 19-year-old student and activist from Kyiv¹⁷.

42. The demonstrated readiness of Russian-backed armed groups to engage in horrific, violent acts of intimidation against the civilian population did not cause the Russian Federation to withdraw its support. Instead, those violent acts only spurred further Russian assistance. The Russian Federation mobilized to assist its proxies in eastern Ukraine, including in their acts of terrorism. Satellite images reveal that, as early as March 2014, the Russian Federation began massing military equipment and personnel on the border with Ukraine — aircrafts, helicopters, tanks, artillery, infantry fighting vehicles, and special forces.

¹⁵ Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, “Report on the Human Rights Situation in Ukraine” (15 June 2014), para. 207.

¹⁶ See, e.g., Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, *ibid.* (15 May 2014), para. 102; *ibid.* (15 June 2014), paras. 199, 205, 207, 209, 210, 214.

¹⁷ Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, “Accountability for Killing in Ukraine from January 2014 to May 2016”, p. 33 (2016).

printemps de 2014 ces groupes ont commis «un nombre croissant d'actes d'intimidation et de violence ... visant des gens «ordinaires» qui sout[enaient] l'unité de l'Ukraine ou s'oppos[aient] ouvertement» aux prétendues «républiques populaires»¹⁵. Des observateurs des droits de l'homme ont dénoncé de nombreux cas de civils enlevés, pris en otages ou torturés. Quand la RPD s'est emparée du bâtiment de l'Administration d'Etat de la région de Donetsk le 4 mai 2014, ses membres ont roué de coups et torturé les conseillers municipaux, des syndicalistes et d'autres personnes qui s'y trouvaient. Des terroristes ont tiré sur un prêtre orthodoxe dans sa voiture à Donetsk et sur un couple et sa fille à Louhansk. Un agriculteur qui animait un organisme culturel local pro-ukrainien, Valeriy Salo, a été enlevé le 7 mai et son corps carbonisé retrouvé le 8 mai. Le 18 mai, un groupe associé à la RPD exécutait un agriculteur âgé dans un village proche de Sloviansk. Pendant la même période, des observateurs des droits de l'homme des Nations Unies ont pu constater «une tendance alarmante» des groupes armés à prendre en otages des militants locaux pour obtenir des rançons ou des concessions politiques. Il existe maints autres exemples d'actes de violence terroristes commis par la RPD, la RPL et leurs groupes associés contre des civils innocents d'Ukraine orientale¹⁶.

41. Des liens ont pu être établis entre l'un des actes de terrorisme les plus notoire de cette période, à savoir l'enlèvement, la torture et l'assassinat d'un conseiller municipal d'Horlivka, Volodymyr Rybak, et plusieurs dirigeants de la RPD entretenant des rapports étroits avec le Gouvernement russe. M. Rybak, qui était connu pour son engagement en faveur de l'unité de l'Ukraine, fut enlevé le 17 avril 2014 après avoir tenté d'arborer le drapeau ukrainien devant l'hôtel de ville d'Horlivka. Des interceptions de communications audio montrent qu'un commandant de rang élevé de la RPD nommé Igor Bezler, étroitement lié aux services de renseignement russes, avait ordonné l'enlèvement de M. Rybak. Le «commandant en chef» autoproclamé de la RPD, Igor Guirkine (alias Strelkov), a ordonné ensuite de faire disparaître son corps. Le cadavre de M. Rybak a été retrouvé près d'une rivière, à côté de celui d'un étudiant et militant de Kiev âgé de dix-neuf ans, Yuriy Propavko¹⁷.

42. La propension manifeste des groupes armés qu'elle soutenait à commettre contre la population civile des actes d'intimidation aussi horribles que violents n'a pas convaincu la Fédération de Russie de leur retirer son appui. Bien au contraire, ces violences n'ont fait que renforcer l'assistance russe. La Fédération de Russie s'est mobilisée pour aider ses intermédiaires en Ukraine orientale, et notamment les aider à commettre des actes de terrorisme. Des images satellite révèlent que, dès mars 2014, elle a commencé à masser des troupes et du matériel militaire à sa frontière avec l'Ukraine en y déployant des avions, des hélicoptères, des chars, des véhicules de combat d'infanterie et des forces spéciales.

¹⁵ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), «Report on the Human Rights Situation in Ukraine» [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (15 juin 2014), par. 207.

¹⁶ Voir par exemple HCDH, *ibid.* (15 mai 2014), par. 102; HCDH, *ibid.* (15 juin 2014), par. 199, 205, 207, 209, 210 et 214.

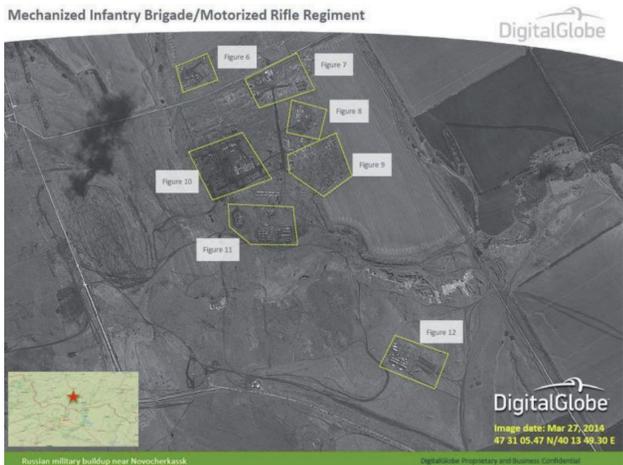
¹⁷ HCDH, «Accountability for Killings in Ukraine from January 2014 to May 2016» [Responsabilité du fait de meurtres commis en Ukraine de janvier 2014 à mai 2016], p. 33 (2016).

Figure A



Empty site near Novocherkassk, Russian Federation before military build-up — 13 May 2013¹⁸

Figure B



Mechanized Infantry Brigade/Motorized Rifle Regiment after military build-up near Novocherkassk, Russian Federation — 27 March 2014¹⁹

¹⁸ NATO, Supreme Headquarters Allied Powers Europe, *NATO Defends Accuracy of Satellite Images with Additional Proof* (11 April 2014).

¹⁹ *Ibid.*

Figure A

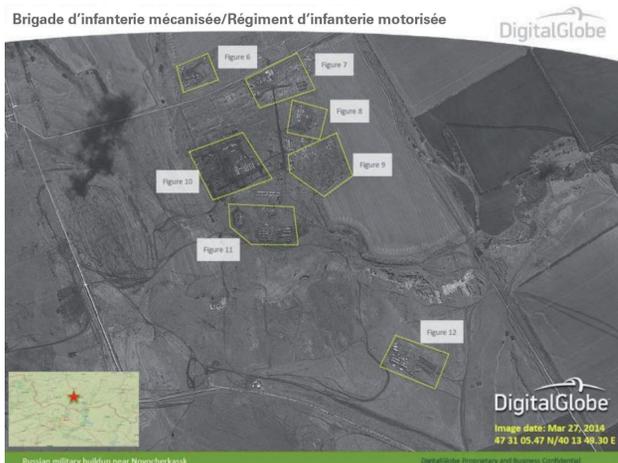
Image prise avant la concentration de moyens militaires



Site inoccupé près de Novotcherkassk (Fédération de Russie), avant la concentration de moyens militaires — 13 mai 2013¹⁸

Figure B

Brigade d'infanterie mécanisée/Régiment d'infanterie motorisée



Brigade d'infanterie mécanisée/Régiment d'infanterie motorisée après la concentration de moyens militaires près de Novotcherkassk (Fédération de Russie) — 27 mars 2014¹⁹

¹⁸ OTAN, grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE), *NATO Defends Accuracy of Satellite Images with Additional Proof* [L'OTAN apporte de nouvelles preuves de la sincérité de ses images satellitaires] (11 avril 2014).

¹⁹ *Ibid.*

43. Dutch intelligence likewise discovered documentary evidence “that material was being assembled at collection sites in the west of the Russian Federation to subsequently be supplied to the Separatists”²⁰.

44. In May and June 2014, Russian-backed illegal armed groups, together with Russian troops, seized control over part of the Ukraine-Russia border. With Ukraine’s ability to control its border defeated, the Russian Federation began openly sending weapons and personnel to its proxies, including the DPR and the LPR. On 17 May 2014, for example, six heavy-duty “KamAZ” trucks loaded with firearms crossed the border from the Russian Federation toward Kulnikovo. On 29 May 2014, the Russian Federation sent the Chechen “Vostok” (East) Battalion to support DPR operations. On 30 May 2014, the Diakove border guard division in Luhansk stopped a group of people, including Russian and Ukrainian nationals, unloading 43 pieces of firearms, 74 ammunition boxes, and grenades with the purpose of transferring them to illegal armed groups associated with the LPR.

45. In June and July 2014, as Ukraine mounted anti-terrorist operations to regain territory seized by illegal armed groups, the Russian Federation responded by escalating its supply of heavy weapons to the DPR and the LPR. In June, for example, OSCE monitors reported a military convoy including tanks and armoured personnel carriers traveling from Russia to Luhansk and then Donetsk²¹. Over the next month, the OSCE reported “movement of a significant amount of military hardware across the Russian-Ukrainian border”, including a column of tanks and artillery pieces²². On 12-13 July, the Russian Federation sent a convoy of 150 vehicles to its proxies, including tanks, artillery, and multiple rocket launchers²³.

46. Since then, Russian supplies that fuel terrorist violence in eastern Ukraine have continued to flow persistently into the country. Between December 2014 and February 2015, the Russian Federation supplied at least 500 units of military hardware to the DPR, including 80 tanks, 40 infantry fighting vehicles, 45 armoured personnel carriers, and 37 multiple-launch rocket systems. During the same period of time, the Russian Federation supplied around 200 units of military hardware to the LPR, including 55 tanks, 30 infantry fighting vehicles, and 30 armoured personnel carriers. More recently, in August 2016, the Russian Federation supplied its proxies, including the DPR and the LPR, with 59 tanks, 24 infantry fighting vehicles, four multiple-launch rocket systems, 104 military vehicles, and 94 railway tank-cars of gasoline. All told, the tank fleet and artillery power of the illegal armed groups associated with the DPR and the LPR rivals that of the combined armies of several European countries.

²⁰ See Dutch Safety Board, “Crash of Malaysia Airlines Flight MH17: Hrabove, Ukraine”, 17 July 2014 (hereinafter “DSB Report”), App. T, p. 138.

²¹ Organization for Security and Co-operation in Europe, “Latest from OSCE Special Monitoring Mission in Ukraine Based on Information Received as of 18:00 (Kyiv time)”, 20 June 2014.

²² *Ibid.*, 13 July 2014.

²³ United States Embassy in Ukraine, “Statement concerning the United States Assessment of the Downing of Flight MH17 and Its Aftermath”, 19 July 2014.

43. De même, les services de renseignement néerlandais ont mis au jour des documents prouvant « que du matériel était rassemblé sur des sites de regroupement dans l'ouest de la Fédération de Russie pour être ensuite livré aux séparatistes »²⁰.

44. En mai et juin 2014, des groupes armés illégaux soutenus par la Russie, agissant de concert avec des soldats russes, ont pris le contrôle d'une partie de la frontière entre l'Ukraine et la Russie. L'Ukraine se trouvant de ce fait dans l'impossibilité de surveiller sa frontière, la Fédération de Russie a commencé à envoyer ouvertement des armes et des renforts à ses intermédiaires, dont la RPD et la RPL. Le 17 mai 2014, par exemple, six camions lourds KamAz chargés d'armes venant de la Fédération de Russie ont traversé la frontière pour se diriger vers Kulnikovo. Le 29 mai 2014, la Fédération de Russie a envoyé le bataillon tchétchène « Vostok » (Est) appuyer les opérations de la RPD. Le 30 mai 2014, la division de gardes-frontières Diakove de Louhansk a intercepté un groupe d'individus composé de citoyens ukrainiens et russes en train de décharger 43 armes à feu, 74 caisses de munitions et des grenades qu'ils avaient l'intention de remettre à des groupes armés illégaux associés à la RPL.

45. En juin et juillet 2014, alors que l'Ukraine lançait des opérations antiterroristes pour reprendre les territoires dont s'étaient emparés des groupes armés illégaux, la Fédération de Russie a réagi en accroissant ses livraisons d'armes lourdes à la RPD et à la RPL. En juin par exemple, des observateurs de l'OSCE rapportaient qu'un convoi militaire comprenant des chars et des véhicules blindés de transport de troupes venu de Russie s'était rendu à Louhansk, puis à Donetsk²¹. Le mois suivant, l'OSCE signalait « le passage d'un volume important de matériel militaire à travers la frontière russo-ukrainienne », y compris une colonne de chars et de pièces d'artillerie²². Les 12 et 13 juillet, la Fédération de Russie dépêchait un convoi de 150 véhicules à ses intermédiaires, y compris des chars, de l'artillerie et des lance-roquettes multiples²³.

46. Depuis cette date, les livraisons russes qui alimentent la violence terroriste en Ukraine orientale se sont poursuivies sans interruption. Entre décembre 2014 et février 2015, la Fédération de Russie a livré à la RPD au moins 500 unités de matériel militaire, dont 80 chars, 40 véhicules de combat d'infanterie, 45 véhicules blindés de transport de troupes et 37 lance-roquettes multiples. Pendant la même période, elle a livré à la RPL environ 200 unités de matériel militaire, dont 55 chars, 30 véhicules de combat d'infanterie et 30 véhicules blindés de transport de troupes. Plus récemment, en août 2016, elle a livré à ses intermédiaires, parmi lesquels la RPD et la RPL, 59 chars, 24 véhicules de combat d'infanterie, 4 lance-roquettes multiples, 104 véhicules militaires et 94 wagons-citernes ferroviaires de carburant. Au total, le parc de chars et l'artillerie des groupes armés illégaux associés à la RPD et à la RPL n'ont rien à envier aux moyens combinés des armées de plusieurs pays d'Europe.

²⁰ Bureau néerlandais de la sécurité, « Crash of Malaysia Airlines Flight MH17: Hrabove, Ukraine » [Crash de l'appareil assurant le vol MH17 de la Malaysia Airlines à Hrabove (Ukraine)], 17 juillet 2014 (ci-après « le rapport du bureau néerlandais de la sécurité »), appendice T, p. 138.

²¹ Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (ci-après OSCE), « Latest from the Special Monitoring Mission (SMM) in Ukraine Based on Information Received as of 18:00 (Kyiv time) » [Bulletin de la mission spéciale d'observation en Ukraine, basé sur les informations reçues à 18 heures au plus tard (heure de Kiev)], 20 juin 2014.

²² *Ibid.*, 13 juillet 2014.

²³ Ambassade des Etats-Unis en Ukraine, « Statement concerning the United States Assessment of the Downing of Flight MH17 and its Aftermath » [Déclaration sur l'évaluation par les Etats-Unis de la destruction du vol MH17 et de ses suites], 19 juillet 2014.

47. The Russian Federation also supplied its proxies in eastern Ukraine with critical in-kind support for attacks on Ukrainian territory, including training in the Russian Federation. In Belgorod Oblast and Tambov *Oblast* of the Russian Federation, and in occupied Crimea, the Russian Federation created training camps for its proxies. Indeed, Aleksandr Zakharchenko, a self-proclaimed leader of the DPR, publicly admitted in August 2014 that “[t]here are 1,200 individuals who have gone through training over a four-month period on the territory of the Russian Federation and who have been introduced here at the most decisive moment”²⁴.

48. These illegal armed groups used this Russian assistance in part to engage in traditional combat activities against Ukrainian forces seeking to regain government control over Ukrainian territory. But they also have gone far beyond fighting Ukrainian troops, repeatedly inflicting violence on civilian populations in an attempt to intimidate them and to dissuade the Ukrainian Government from attempting to reassert its authority in eastern Ukraine. As their firepower grew, the Russian-backed groups transitioned from small-scale violence against individual civilians to large-scale attacks targeting civilians or indiscriminately firing on civilian areas. These acts of terrorism were sponsored by the Russian Federation, and the Russian Federation further failed to halt or investigate the financing that contributed to these attacks.

2. *The attack on Malaysia Airlines Flight MH17*

49. By the early summer of 2014, the Russian Federation was well aware that its proxies operating on Ukrainian territory were engaged in a pattern and practice of terrorizing civilians. Yet rather than intervening to abate those actions, the Russian Federation’s response was to substantially increase these groups’ firepower by supplying them with powerful weapons. An early result of this decision was the attack on Malaysia Airlines Flight MH17.

50. In July 2014, as part of this escalation of arms supplies and other support, the Russian Federation delivered a Buk surface-to-air missile system to DPR-associated forces. Those illegal armed groups used the Buk system to commit a devastating surface-to-air attack, destroying a civilian airliner transiting Ukraine airspace and murdering the 298 individuals on board. The shoot-down of Malaysia Airlines Flight MH17 was immediately condemned by the international community, and the Security Council demanded accountability²⁵.

²⁴ Shaun Walker, “Ukraine Rebel Leader Says He Has 1,200 Fighters ‘Trained in Russia’ under His Command”, *The Guardian* (16 August 2014).

²⁵ United Nations Security Council resolution 2166, UN doc. S/RES/2166 (21 July 2014).

47. La Fédération de Russie a également fourni à ses intermédiaires en Ukraine orientale une aide en nature déterminante pour faciliter leurs attaques contre le territoire ukrainien, notamment sous la forme d'un entraînement sur son sol. Dans les *oblast* de Belgorod et de Tambov en Fédération de Russie, ainsi qu'en Crimée occupée, elle a créé des camps d'entraînement pour ses intermédiaires. Un dirigeant autoproclamé de la RPD, Aleksandr Zakhartchenko, a d'ailleurs admis publiquement en août 2014 que «1200 individus avaient suivi un entraînement sur le territoire de la Fédération de Russie sur une période de quatre mois et avaient été introduits ici au moment le plus décisif²⁴».

48. Ces groupes armés illégaux ont mis à profit une partie de l'aide russe qu'ils recevaient pour mener des opérations de combat classiques contre les forces ukrainiennes qui tentaient de rétablir le contrôle de l'Etat sur le territoire ukrainien. Mais ils sont allés bien au-delà des seules hostilités contre les troupes ukrainiennes, puisqu'ils ont exposé les populations civiles à des violences répétées pour les intimider et dissuader le Gouvernement ukrainien d'essayer de rétablir son autorité en Ukraine orientale. A mesure qu'augmentait leur puissance de feu, les groupes soutenus par la Russie sont passés d'actes de violence à petite échelle contre des civils isolés à des attaques à grande échelle contre des civils ou à des tirs aveugles contre des zones peuplées de civils. Non seulement ces actes de terrorisme ont été commis avec le soutien de la Fédération de Russie, mais encore celle-ci s'est abstenue de mettre un terme aux opérations de financement qui en ont facilité la perpétration et d'enquêter sur ces opérations.

2. L'attaque contre le vol MH17 de la Malaysia Airlines

49. Au début de l'été 2014, la Fédération de Russie savait pertinemment que ses intermédiaires opérant en territoire ukrainien avaient pour pratique systématique de terroriser les civils. Or, au lieu d'intervenir pour les réfréner, elle a décidé d'accroître substantiellement la puissance de feu de ces groupes en leur fournissant des armements encore plus puissants. La destruction de l'appareil assurant le vol MH17 de la Malaysia Airlines a été l'une des premières conséquences de cette décision.

50. En juillet 2014, alors que ses livraisons d'armes et autres activités de soutien allaient croissant, la Fédération de Russie a procuré à des forces associées à la RPD une batterie de missiles sol-air Bouk. Les groupes armés illégaux concernés se sont servis de cette batterie pour commettre un attentat meurtrier, tirant un missile sol-air sur un avion de ligne civil qui traversait l'espace aérien ukrainien et tuant les 298 personnes qui se trouvaient à bord. La destruction en vol de l'appareil de la Malaysia Airlines a été immédiatement condamnée par la communauté internationale, et le Conseil de sécurité a exigé que les responsables soient contraints de répondre de leurs actes²⁵.

²⁴ Shaun Walker, «Ukraine Rebel Says He Has 1,200 Fighters «Trained in Russia» under His Command» [Un chef rebelle ukrainien déclare qu'il a sous ses ordres 1200 combattants «qui ont suivi un entraînement en Russie»], *The Guardian* (16 août 2014).

²⁵ Résolution 2166 (2014) du 21 juillet 2014 du Conseil de sécurité de l'ONU, publiée sous la cote S/RES/2166.

Figures C and D



Wreckage of Flight MH17²⁶ and body bags containing remains of the victims²⁷

51. Malaysia Airlines Flight MH17 was a Boeing 777-200 in transit from Amsterdam to Kuala Lumpur on 17 July 2014. The civilian airliner was following its standard flight plan, cruising at 33,000 feet, an altitude reserved for civilian air traffic in a corridor frequently used for such traffic. The Dutch Safety Board, after an extensive investigation, determined that at 16:20:03 local time (15:20:03 CET), while transiting Ukrainian airspace in the eastern part of the country, Flight MH17 was destroyed by a 9M38 series missile launched by a Buk system²⁸. The Dutch Safety Board found that the Buk missile was launched from an area in the vicinity of Snizhne, Ukraine²⁹. A joint investigation team comprised of Australian, Belgian, Malaysian, Dutch, and Ukrainian officials reached the same conclusion and identified the missile, the type of Buk system used, and the exact location of the launch site³⁰. The DPR and its affiliates, buttressed by Russian support, had complete control over the launch area at the time of the attack.

52. Investigators considered an array of alternative explanations for the destruction of Flight MH17 — human error, technical malfunction, sabotage from within the aircraft, an attack by an alternative weapons system or from a different location. All of these possibilities were ruled out³¹. The evidence points in one direction only: the attack on Flight MH17 was carried out by elements of the DPR, who fired at an aircraft exhibiting ordinary civilian characteristics.

²⁶ *Deutsche Welle News*, “MH17 Photographer Recalls Grim Crash Day” (16 July 2015).

²⁷ *Radio Free Europe/Radio Liberty*, “Scenes of Tragedy at the MH17 Crash Site” (16 July 2015).

²⁸ DSB Report, p. 136. This investigation into the crash of Flight MH17 was conducted by the Dutch Safety Board in accordance with the international regulations that apply to independent accident investigation, laid down in Annex 13 to the Convention on International Civil Aviation. See also Joint Investigation Team, *Presentation Preliminary Results Criminal Investigation MH17* (hereinafter “JIT Presentation”), Openbaar Ministerie [Public Prosecution Service] (28 September 2016). The Joint Investigation Team comprises law enforcement officials of the grieving nations most affected by the shoot-down of MH17.

²⁹ DSB Report, p. 144.

³⁰ JIT Presentation.

³¹ DSB Report, pp. 116-31; JIT Presentation.

Figures C et D



Epave de l'appareil de la Malaysia Airlines²⁶
et sacs mortuaires contenant les dépouilles des victimes²⁷

51. Le vol MH17 de la Malaysia Airlines était assuré par un appareil Boeing 777-200 se rendant d'Amsterdam à Kuala Lumpur le 17 juillet 2014. Cet avion de ligne suivait son plan de vol normal et volait à une altitude de 33 000 pieds, réservée au trafic aérien civil dans un couloir fréquemment utilisé à cette fin. A l'issue d'une enquête approfondie, le bureau néerlandais de la sécurité a établi qu'à 16 h 20 min 03 heure locale (15 h 20 min 03 heure normale d'Europe centrale), alors qu'il traversait l'espace aérien de l'est de l'Ukraine, l'appareil assurant le vol MH17 a été détruit en vol par un missile de la série 9M38 tiré par une batterie de missiles Bouk²⁸. Le bureau néerlandais de la sécurité a également établi que ce missile Bouk avait été tiré depuis les environs de Snijne, en Ukraine²⁹. Une équipe d'enquête conjointe composée d'experts désignés par l'Australie, la Belgique, la Malaisie, les Pays-Bas et l'Ukraine est parvenue à la même conclusion et a identifié le missile, le type de batterie Bouk utilisé et l'emplacement exact de la plate-forme de lancement³⁰. L'endroit d'où a été tiré le missile se trouvait, au moment de l'attaque, sous le contrôle total de la RPD et de ses affiliés, qui bénéficiaient du soutien russe.

52. Les enquêteurs ont envisagé un large éventail d'explications possibles de la destruction du vol MH17: erreur humaine, incident technique, sabotage depuis l'intérieur de l'avion, attaque par un autre type de système d'arme ou depuis un autre endroit. Aucune de ces explications n'a été validée³¹. Le faisceau de preuves converge vers une seule possibilité: l'attaque contre l'appareil qui assurait le vol MH17 a été exécutée par des éléments de la RPD, qui ont tiré contre un aéronef présentant toutes les caractéristiques d'un appareil civil.

²⁶ *Deutsche Welle News*, «MH17 Photographer Recalls Grim Crash Day» [Un photographe se rappelle la sinistre journée du crash du vol MH17] (16 juillet 2015).

²⁷ *Radio Free Europe/Radio Liberty*, «Scenes of Tragedy at the MH17 Crash Site» [Scènes de tragédie sur le site du crash du vol MH17] (16 juillet 2015).

²⁸ Rapport du bureau néerlandais de la sécurité, p. 136. Dans son enquête sur le crash de l'appareil qui assurait le vol MH17, le bureau néerlandais de la sécurité s'est conformé aux règles internationales applicables aux enquêtes indépendantes sur les accidents d'aviation telles qu'elles figurent dans l'annexe 13 de la convention relative à l'aviation civile internationale. Voir aussi Joint Investigation Team, *Presentation Preliminary Results Criminal Investigation MH17* [équipe d'enquête conjointe, exposé des conclusions préliminaires de l'enquête pénale sur le vol MH17] (ci-après «exposé de l'équipe d'enquête conjointe»), Openbaar Ministerie (ministère public) (28 septembre 2016). L'équipe d'enquête conjointe est composée d'experts représentant les pays ayant compté le plus grand nombre de victimes lors de la catastrophe.

²⁹ Rapport du bureau néerlandais de la sécurité, p. 144.

³⁰ Exposé de l'équipe d'enquête conjointe.

³¹ Rapport du bureau néerlandais de la sécurité, p. 116-31; exposé de l'équipe d'enquête conjointe.

53. These perpetrators committed this terrorist attack with the direct support of the Russian Government. The DPR specifically requested such a Buk system from its Russian sponsors³². During the night of 16-17 July 2014, Russian agents clandestinely transported the Buk system and its crew from the territory of the Russian Federation into Ukraine in Luhansk *oblast*, approximately 117 kilometres from the Millerovo military airbase in the Russian Federation. Russian operatives ultimately delivered the system to DPR-associated personnel in DPR-controlled territory near Snizhne. Eyewitnesses saw and photographed the weapon several times on its journey from the Russian Federation to Snizhne, where it was used to destroy Flight MH17³³.

Figure E



Image from a video in the possession of the Joint Investigation Team, showing Buk missile near Donetsk in transit to launch site³⁴

54. After the attack, the DPR returned the Buk system to the Russian Federation. When the Buk system was seen returning to the Russian border, having performed its function, it was missing at least one missile³⁵. There is no evidence that Russian authorities investigated, arrested, or punished those who supported this act of terrorism.

³² JIT Presentation.

³³ *Ibid.*

³⁴ Lizzie Dearden, “MH17: How Investigators Were Able to Prove Rebels Shot Down Plane with Missile from Russia”, *The Independent* (28 September 2016).

³⁵ JIT Presentation.

53. Les auteurs de cet attentat terroriste ont agi avec l'appui direct du Gouvernement russe. La RPD a expressément demandé à ses appuis russes de lui fournir une batterie de missiles Bouk³². Pendant la nuit du 16 au 17 juillet 2014, des agents russes ont acheminé clandestinement la batterie Bouk et ses servants depuis le territoire de la Fédération de Russie jusqu'au territoire de l'oblast de Louhansk en Ukraine, à environ 117 kilomètres de la base aérienne militaire de Millerovo en Fédération de Russie. Cette batterie a été livrée à des individus associés à la RPD en territoire contrôlé par celle-ci près de Snijne. Des témoins oculaires ont vu et photographié plusieurs fois cet engin pendant son transport depuis la Fédération de Russie jusqu'à Snijne, où il a été utilisé pour détruire l'appareil de la Malaysia Airlines³³.

Figure E



Image extraite d'une vidéo en possession de l'équipe d'enquête conjointe, montrant une batterie de missiles Bouk près de Donetsk pendant son déplacement jusqu'à son site de lancement³⁴

54. Après l'attaque, la RPD a rendu la batterie de missiles Bouk à la Fédération de Russie. Quand cette batterie Bouk a été vue sur le chemin du retour vers la frontière avec la Russie, après avoir accompli sa mission, il lui manquait au moins un missile³⁵. Il n'existe aucun élément qui permette de penser que les autorités russes aient mené des enquêtes sur ceux qui ont apporté leur concours à cet acte de terrorisme, ou qu'elle les aient arrêtés ou punis.

³² Exposé de l'équipe d'enquête conjointe.

³³ *Ibid.*

³⁴ Lizzie Dearden, «MH17: How Investigators Were Able to Prove Rebels Shot Down Plane with Missile from Russia» [Comment les enquêteurs ont établi la preuve que les rebelles avaient abattu l'avion avec un missile venu de Russie], *The Independent* (28 septembre 2016).

³⁵ Exposé de l'équipe d'enquête conjointe.

Figure F

Route of the Buk system used in the attack on Flight MH17³⁶

55. DPR leaders initially claimed responsibility for the attack. For example, top DPR leader Igor Girkin posted a statement and video footage claiming credit for the DPR³⁷. Only after the full scope of international condemnation became clear did the DPR seek to cover up its role in committing this Russian-sponsored attack.

56. When the Russian Federation delivered this deadly surface-to-air missile system to the DPR, it knew precisely the type of organization it was aiding. Self-proclaimed DPR leaders such as Girkin and Bezler were already presiding over a reign of terror in eastern Ukraine, including the murder of civilians who supported Ukrainian unity. The Russian Government knew or should have known that their proxies would use these powerful anti-aircraft weapons in a manner consistent with their previous pattern of disregard for civilian life.

57. Indeed, on 21 July 2014, days after the attack, Russian President Vladimir Putin declared: “All those who are responsible for the situation in the region must take greater responsibility before their own peoples and before the peoples of the countries whose citizens were killed in this disaster.”³⁸ But there is no evidence that

³⁶ *BBC News*, “MH17 Missile ‘Came From Russia’, Dutch-Led Investigators Say” (28 September 2016).

³⁷ Сводки от Стрелкова Игоря Ивановича [Reports from Igor Ivanoich Strelkov], ВКонтакте [VKontakte] (17 July 2014), archived at https://web.archive.org/web/20140717155720/https://vk.com/wall-57424472_7256; see also *The New Zealand Herald*, “MH17: Pro-Russian Separatist Boasts Online about Shooting Down Plane” (18 July 2014).

³⁸ President of Russia Official Website, Statement by President of Russia Vladimir Putin (21 July 2014), <http://en.special.kremlin.ru/events/president/transcripts/46262>.

Figure F



Itinéraire suivi par la batterie de missiles Bouk utilisée pour abattre l'avion assurant le vol MH17³⁶

55. Dans un premier temps, les dirigeants de la RPD ont revendiqué la responsabilité de cette attaque. Igor Guirquine, par exemple, a publié une déclaration et une vidéo dans laquelle il en attribuait le « mérite » à la RPD³⁷. Ce n'est qu'après avoir mesuré l'ampleur de la condamnation internationale que la RPD a cherché à dissimuler le rôle qu'elle avait joué dans cette attaque perpétrée avec le soutien de la Russie.

56. Quand la Fédération de Russie a livré à la RPD cette batterie de missiles sol-air meurtrière, elle savait pertinemment à quel genre d'organisation elle apportait son concours. En effet, des dirigeants autoproclamés de la RPD tels que Guirquine et Bezler faisaient déjà régner la terreur sur l'Ukraine orientale, en multipliant notamment les assassinats de civils favorables à l'unité de l'Ukraine. Le Gouvernement russe savait, ou aurait dû savoir, que ses intermédiaires utiliseraient ces redoutables armes antiariennes avec leur habituel mépris pour la vie des civils.

57. Certes, le 21 juillet 2014, soit quelques jours à peine après l'attaque, le président russe Vladimir Poutine déclarait : « Tous ceux qui sont responsables de la situation dans la région doivent assumer davantage leurs responsabilités devant leur peuple et devant les peuples des pays qui ont perdu des citoyens dans cette catastrophe. »³⁸ Mais rien ne montre que la Fédération de Russie ait assumé

³⁶ *BBC News*, « MH17 Missile « Came from Russia », Dutch-Led Investigators Say » [Le missile qui a abattu le vol MH17 « venait de la Russie », affirment les enquêteurs conduits par les Pays-Bas] (28 septembre 2016).

³⁷ Сводки от Стрелкова Игоря Ивановича ВКонтакте [Messages d'Igor Ivanovitch Strelkov] sur le réseau social russophone V Kontakte] (17 juillet 2014), archivé à l'adresse https://web.archive.org/web/20140717155720/https://vk.com/wall-57424472_7256; voir aussi le quotidien *The New Zealand Herald*, « MH17: Pro-Russian Separatist Boasts Online about Shooting Down Plane » [MH17: Un séparatiste prorusse se vante en ligne d'avoir abattu l'appareil] (18 juillet 2014).

³⁸ Site web officiel du président de la Russie, Statement by President of Russia Vladimir Putin [Déclaration du président de la Russie, Vladimir Poutine] (21 July 2014), <http://en.special.kremlin.ru/events/president/transcripts/46262>.

the Russian Federation has taken any responsibility before the peoples of the world for supporting this horrific terrorist act.

3. *The shelling of Ukrainian civilian populations*

58. The MH17 tragedy underscored that the DPR and associated groups would use Russian-supplied weapons for attacks on civilians. Yet despite the deadly consequences of this support, the Russian Federation not only failed to investigate or punish the financing of terrorism in Ukraine, but continued to deliver heavy weaponry to its proxies, including the DPR, surely aware that more civilians would die in terrorist attacks as a result.

59. On 13 January 2015, illegal armed groups associated with the DPR launched an artillery bombardment against the Ukrainian civilian population, using weapons and training provided by the Russian Federation. The DPR targeted a civilian-vehicle checkpoint (the “Buhas checkpoint”) located approximately two kilometres north of the Ukrainian town of Volnovakha. The Buhas checkpoint regulated civilian traffic between Government- and DPR-controlled territory. At any given time, it was common for hundreds of civilian vehicles to be present in the area³⁹.

60. When the DPR launched its attack on Volnovakha, more than 50 separate explosions detonated within seconds of each other, spanning hundreds of metres. One explosion ejected rocket shrapnel into a civilian passenger bus following its ordinary route⁴⁰. The ordnance pierced the broad side of the bus and killed ten passengers instantly. Two more passed away at the hospital from injuries sustained during the attack, and 17 were injured.

Figure G



Civilian bus hit in Volnovakha attack⁴¹

³⁹ Organization for Security and Co-operation in Europe, “Latest from OSCE Special Monitoring Mission (SMM) to Ukraine Based on Information Received as of 28 August 2015” (28 August 2015).

⁴⁰ *Ibid.* (17 January 2015).

⁴¹ *Ukraine Today*, “12 Bus Passengers Killed by Insurgent Artillery Strike in Donetsk Region” (14 January 2014).

devant les peuples du monde quelque responsabilité que ce soit pour le soutien qu'elle a apporté à la perpétration de cet odieux acte de terrorisme.

3. Tirs d'artillerie contre des populations civiles ukrainiennes

58. La tragédie du vol MH17 a montré que la RPD et les groupes associés utilisaient des armements fournis par la Russie pour mener des attaques contre des civils. Cependant, en dépit des conséquences meurtrières de son soutien, la Fédération de Russie non seulement n'a pas mené d'enquête en vue de réprimer le financement du terrorisme en Ukraine, mais a en outre poursuivi ses livraisons d'armes lourdes à ses intermédiaires, notamment à la RPD, sans pouvoir ignorer que ces armes seraient utilisées pour commettre des attentats terroristes funestes pour les civils.

59. Le 13 janvier 2015, des groupes armés illégaux associés à la RPD ont procédé à des tirs d'artillerie contre des populations civiles en Ukraine en utilisant des armes fournies par la Fédération de Russie et grâce à un entraînement dispensé par celle-ci. La RPD visait un poste de contrôle de véhicules civils (le « poste de contrôle de Buhas ») situé à environ 2 kilomètres au nord de la ville ukrainienne de Volnovakha. Le poste de Buhas permettait de contrôler la circulation des civils entre le territoire tenu par le gouvernement et celui tenu par la RPD. Plusieurs centaines de véhicules civils pouvaient à tout moment se trouver dans cette zone³⁹.

60. Lorsque la RPD a lancé son attaque contre Volnovakha, plus de cinquante explosions distinctes ont éclaté à quelques secondes d'intervalle sur plusieurs centaines de mètres. L'une de ces explosions a projeté des éclats de roquette à l'intérieur d'un autobus transportant des civils sur son itinéraire habituel⁴⁰. Les projectiles ont transpercé le flanc de l'autobus, tuant dix passagers sur le coup. Deux autres passagers ont succombé à l'hôpital aux blessures subies lors de l'attaque et dix-sept autres ont été blessés.

Figure G



Autobus civil touché lors de l'attaque de Volnovakha⁴¹

³⁹ OSCE, « Latest from OSCE Special Monitoring Mission (SMM) to Ukraine Based on Information Received as of 28 August 2015 » [Bulletin de la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine pour le 28 août 2015] (28 août 2015).

⁴⁰ *Ibid.* (17 janvier 2015).

⁴¹ *Ukraine Today*, « 12 Bus Passengers Killed by Insurgent Artillery Strike in Donetsk Region » [Douze passagers d'un autobus tués par un tir d'artillerie des rebelles dans la région de Donetsk] (14 janvier 2014).

61. The OSCE determined that the explosions were caused by rockets fired from a Russian-made, truck-mounted, 122 mm BM-21 “Grad” Multiple Launch Rocket System (“MLRS”). Through a crater analysis, the OSCE concluded that the rockets had been fired from a north-north-easterly direction⁴². That area was controlled by the DPR, and members of the DPR and illegal armed groups associated with it initially claimed credit for the attack on social media⁴³.

62. The DPR carried out this attack on a civilian bus in Volnovakha using heavy weaponry supplied by the Russian Federation. In the months preceding the attack, the Russian Federation provided the DPR and other Russian-backed illegal armed groups with the precise type of weapon system — the BM-21 Grad MLRS — used in the Volnovakha attack. A Russian service member of the Ninth Independent Motor Rifle Brigade confirmed on video that his unit was instructed to smuggle heavy weaponry, including the BM-21 Grad MLRS, disguising factory symbols and other marks that would indicate their true Russian origin⁴⁴. Russian military units then transferred the “sanitized” weapons to Chechens for further delivery to Russian-backed groups in eastern Ukraine⁴⁵. One version of the BM-21 system, the KamAZ 5350 Grad-K, is used only by the Russian (and not Ukrainian) military, and yet has been found in the possession of individuals associated with the DPR⁴⁶.

63. On 24 January 2015, less than two weeks after the Volnovakha bus attack, illegal armed groups associated with the DPR used similar Russian-supplied weapons to attack a residential area in the Ukrainian coastal city of Mariupol. Mariupol is a strategic port city lying on the north coast of the Sea of Azov, and an obstacle to the Russian proxies’ objective of linking the territory under their control to Russian-occupied Crimea. In January 2015, the DPR launched a massive bombardment of the city.

64. At least 19 individual rocket volleys detonated across a 1.6-by-1.1 kilometre area of Mariupol — a neighbourhood containing an open market, civilian buildings, retail shops, private homes, and a school⁴⁷. The terrorist attack killed 30 civilians and wounded 120 others, among them women, children, and the elderly. The United Nations Under-Secretary-General for Political Affairs determined that

⁴² Organization for Security and Co-operation in Europe, “Latest from OSCE Special Monitoring Mission (SMM) to Ukraine Based on Information Received as of 18:00 (Kyiv time), 16 January 2015” (17 January 2015).

⁴³ See, e.g., Aric Toler, *Unpicking the Donetsk People’s Republic’s Tangled Volnovakha Bus Massacre Narrative*, Bellingcat (18 January 2015).

⁴⁴ ІНФОРМАЦІЙНО-АНАЛІТИЧНИЙ ЦЕНТР [The Ukraine Information and Analysis Centre], *Російський військовослужбовець Петро Хохлов: ЗС РФ ввозить важке озброєння в Україну* [Russian soldier Petr Khokhlov, Armed Forces Importing Heavy Weapons in Ukraine], YouTube (published 28 August 2014), <https://www.youtube.com/watch?v=vwlmlGuMz0&feature=youtu.be>.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ See Atlantic Council, “Hiding in Plain Sight: Putin’s War in Ukraine” and “Boris Nemtsov’s Putin. War.” (2015), p. 21 and note 91.

⁴⁷ Organization for Security and Co-operation in Europe, “Spot Report by the OSCE SMM to Ukraine, 24 January 2015: Shelling Incident on Olimpiiska Street in Mariupol” (24 January 2015).

61. L'OSCE a établi que ces explosions avaient été causées par des tirs de roquettes provenant d'un lance-roquettes multiples de 122 millimètres monté sur camion, de type « Grad » BM-21, qui avait été fabriqué en Russie. Une analyse balistique aux points d'impact lui a permis de conclure que les roquettes avaient été tirées depuis un point situé au nord-nord-est de la cible⁴². Ce secteur était contrôlé par la RPD et, dans un premier temps, des membres de la RPD, ainsi que de groupes illégaux qui y sont associés, ont revendiqué sur les réseaux sociaux la paternité de cette attaque⁴³.

62. Dans l'attaque de l'autobus civil de Volnovakha, la RPD a utilisé des armes lourdes fournies par la Fédération de Russie. Au cours des mois précédant l'attaque, la Fédération de Russie avait fourni à la RPD, ainsi qu'à d'autres groupes armés illégaux jouissant de son soutien, le même système d'artillerie — le lance-roquettes multiples BM-21 Grad — que celui utilisé lors de l'attaque de Volnovakha. Dans une vidéo, un soldat de la 9^e brigade autonome d'infanterie motorisée russe a confirmé que son unité avait reçu l'ordre de faire passer en contrebande des pièces d'artillerie lourde, notamment un lance-roquettes multiples de type Grad, après avoir effacé tout symbole et marque d'usine trahissant l'origine russe de ces armes⁴⁴. Des unités militaires russes transféraient ces armes « anonymisées » à des Tchétchènes qui les livraient ensuite à des groupes sévissant en Ukraine orientale avec l'appui de la Russie⁴⁵. Une des versions du système BM-21, la version KamAZ 5350 Grad-K, est utilisée exclusivement par l'armée russe (et non par l'armée ukrainienne); or elle a été trouvée en la possession d'individus associés à la RPD⁴⁶.

63. Le 24 janvier 2015, moins de deux semaines après l'attaque de l'autobus à Volnovakha, des groupes armés illégaux associés à la RPD ont utilisé des armements russes similaires pour attaquer un quartier résidentiel de la ville côtière ukrainienne de Marioupol. Marioupol est une ville portuaire stratégiquement située sur la côte nord de la mer d'Azov qui, pour les intermédiaires de la Russie, constituait un obstacle à leur dessein de joindre le territoire qu'ils contrôlaient à la Crimée sous occupation russe. En janvier 2015, la RPD a soumis cette ville à un bombardement massif.

64. Au moins dix-neuf salves de roquettes distinctes se sont abattues sur un secteur de Marioupol de 1,6 sur 1,1 kilomètre, dans un quartier où se trouvaient notamment un marché en plein air, des bâtiments civils, des petits commerces, des habitations individuelles et une école⁴⁷. Parmi les trente tués et les cent vingt blessés civils se trouvaient des femmes, des enfants et des personnes âgées. Le secrétaire

⁴² OSCE, « Latest from OSCE Special Monitoring Mission (SMM) to Ukraine Based on Information Received as of 18:00 (Kyiv time), 16 January 2015 » [Bulletin de la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine pour le 16 janvier 2015] (17 janvier 2015).

⁴³ Voir par exemple Aric Toler, *Unpicking the Donetsk People's Republic's Tangled Volnovakha Bus Massacre Narrative* [Démêler l'écheveau des descriptions par la République populaire de Donetsk de l'attaque contre l'autobus de Volnovakha], Bellingcat (18 janvier 2015).

⁴⁴ ІНФОРМАЦІЙНО-АНАЛІТИЧНИЙ ЦЕНТР [Centre ukrainien d'information et d'analyse], *Російський військовослужбовець Петро Хохлов: ЗС РФ ввозить важке озброєння в Україну* [Le soldat russe Petr Khokhlov sur l'importation d'armes lourdes en Ukraine par les forces armées], YouTube (publié le 28 août 2014), <https://www.youtube.com/watch?v=vwlmlGuMz0&feature=youtu.be>.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Voir Atlantic Council, « Caché en plein jour » (2015), p. 21 et note 91.

⁴⁷ OSCE, « Spot Report by the OSCE SMM to Ukraine, 24 January 2015: Shelling Incident on Olimpiiska Street in Mariupol » [Rapport ponctuel de la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, 24 janvier 2015: tirs de roquettes sur la rue Olimpiiska à Marioupol] (24 janvier 2015).

the perpetrators “knowingly targeted a civilian population”, and Secretary-General Ban Ki-moon condemned the atrocity as “indiscriminate”⁴⁸.

Figures H, I and J



Civilians observing the death and destruction caused by the shelling of a residential area of Mariupol⁴⁹

65. The same day as the attack, Aleksandr Zakharchenko, the self-styled “Prime Minister” of the DPR, claimed credit for an “offensive” on Mariupol⁵⁰. A subsequent OSCE investigation confirmed that the attacks originated from DPR-controlled territory⁵¹. The investigation further established that the attack used the same Grad rockets fired at Volnovakha, as well as the more advanced BM-27 Uragan MLRS, a system capable of launching 16 rockets simultaneously⁵². Ukrainian authorities had previously observed and confiscated units of the BM-21 Grad MLRS and the BM-27 Uragan system that were smuggled across the border from the Russian Federation.

⁴⁸ Spokesman for the United Nations Secretary-General Ban Ki-moon, Statement Attributable to the United Nations Secretary-General Ban Ki-moon on Ukraine (24 January 2015); United Nations Security Council Official Record, 7368th meeting., p. 2, UN doc. S/PV.7368 (26 January 2015) (statement of Jeffrey Feltman, United Nations Under-Secretary-General for Political Affairs).

⁴⁹ Christopher Miller, “Rockets Rain on Eastern Ukrainian Port City, Killing at Least 30”, *Mashable* (24 January 2015); Oliver Carroll, “Ukraine Crisis: Rocket Attack in Mariupol Kills and Injures Dozens”, *The Independent* (24 January 2015).

⁵⁰ Alessandra Prentice and Pavel Polityuk, *Pro-Russian Rebels Attack Key Port; Ukraine Says at Least 30 Dead*, Reuters (24 January 2015).

⁵¹ Organization for Security and Co-operation in Europe, “Spot Report by the OSCE SMM to Ukraine, 24 January 2015: Shelling Incident on Olimpiiska Street in Mariupol” (24 January 2015).

⁵² *Ibid.*

général adjoint aux affaires politiques des Nations Unies a conclu que les auteurs de cette attaque avaient « sciemment pris pour cible une population civile », et le Secrétaire général Ban Ki-moon a condamné cette atrocité commise de manière « aveugle »⁴⁸.

Figures H, I et J



Des civils observent les morts et les destructions causées par des tirs de roquettes contre un quartier résidentiel de Marioupol⁴⁹

65. Le jour de l'attaque, Aleksandr Zakhartchenko, « premier ministre » auto-proclamé de la RPD, s'est glorifié d'une « offensive » contre Marioupol⁵⁰. Une enquête de l'OSCE a confirmé par la suite que l'attaque avait été lancée depuis un territoire contrôlé par la RPD⁵¹. Cette enquête a en outre établi que des roquettes du même type Grad que celles employées lors de l'attaque de Volnovakha avaient été utilisées pour cette attaque, ainsi qu'un lance-roquettes multiples plus récent, de type BM-27 Ouragan, permettant de tirer simultanément seize roquettes⁵². Les autorités ukrainiennes avaient précédemment repéré et saisi plusieurs lance-roquettes multiples BM-21 Grad et BM-27 Ouragan qui avaient été clandestinement introduits depuis le territoire de la Fédération de Russie.

⁴⁸ Déclaration sur l'Ukraine attribuable au porte-parole du Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon (24 janvier 2015); Conseil de sécurité des Nations Unies, 7368^e séance, procès-verbal publié sous la cote S/PV.7368 (26 janvier 2015), p. 2 (déclaration de Jeffrey Feltman, secrétaire général adjoint aux affaires politiques des Nations Unies).

⁴⁹ Christopher Miller, « Rockets Rain on Eastern Ukrainian Port City, Killing at Least 30 » [Une pluie de roquettes s'abat sur un port d'Ukraine orientale, faisant au moins trente morts], *Mashable* (24 janvier 2015); Oliver Carroll, « Ukraine Crisis: Rocket Attack in Marioupol Kills and Injures Dozens » [Crise en Ukraine: une attaque à la roquette fait plusieurs dizaines de morts et de blessés à Marioupol], *The Independent* (24 janvier 2015).

⁵⁰ Alessandra Prentice et Pavel Polityuk, *Pro-Russian Rebels Attack Key Port; Ukraine Says at Least 30 Dead* [Des rebelles prorusses attaquent un port important, faisant au moins trente morts selon l'Ukraine], Reuters (24 janvier 2015).

⁵¹ OSCE, « Spot Report by the OSCE SMM to Ukraine, 24 January 2015: Shelling Incident on Olimpiiska Street in Marioupol » [Rapport ponctuel de la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, 24 janvier 2015: tirs de roquettes sur la rue Olimpiiska à Marioupol] (24 janvier 2015).

⁵² *Ibid.*

66. Notwithstanding the international condemnation of the Mariupol attack, the DPR and associated illegal armed groups continued their Russian-fuelled campaign of terror. On 10 February 2015, these groups launched an aerial rocket attack against another group of civilians in the town of Kramatorsk. The DPR bombarded a densely-populated area, including beauty salons, retail banks, and cafes. The attack killed seven civilians and seriously injured 26 more — including five children⁵³. The OSCE Chief Monitor in Ukraine determined that the shelling of this civilian area was “indiscriminate”⁵⁴.

Figures K and L



Civilians observing the death and destruction caused by the shelling of a residential area of Kramatorsk⁵⁵

67. The OSCE investigation determined that the multiple rocket attacks on Kramatorsk originated from a south-south-easterly direction, an area that was under DPR control⁵⁶. The OSCE further determined that the attack was likely perpetrated using a BM-30 Smerch MLRS system⁵⁷. Video shows a column of Smerch systems in the area of DPR-controlled Makiivka, near the likely launch site. As the independent Armament Research Services (a technical weapons consultancy on which the International Committee of the Red Cross relies) indicated, the DPR and its associates could only have received this system from the Russian military⁵⁸.

⁵³ Organization for Security and Co-operation in Europe, “Latest from OSCE Special Monitoring Mission (SMM) to Ukraine Based on Information Received as of 18:00 (Kyiv time), 10 February 2015” (11 February 2015).

⁵⁴ Organization for Security and Co-operation in Europe, “Statement by OSCE Chief Monitor in Ukraine on Situation in Kramatorsk” (10 February 2015).

⁵⁵ Sam Matthew, “Killed without Warning and Left Abandoned in the Snow: Chilling Picture of Woman’s Body after Rocket Attack Kills Six Civilians in Ukraine ahead of Peace Talks”, *Daily Mail* (11 February 2015).

⁵⁶ Organization for Security and Co-operation in Europe, “Latest from OSCE Special Monitoring Mission (SMM) to Ukraine Based on Information Received as of 18:00 (Kyiv time), 10 February 2015” (11 February 2015).

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ See Armament Research Services, “Raising Red Flags: An Examination of Arms and Munitions in the Ongoing Conflict in Ukraine” (*Research Report No. 3*) (2014), p. 73.

66. En dépit de la condamnation par la communauté internationale de l'attaque contre Marioupol, la RPD et les groupes armés illégaux associés ont poursuivi leur campagne de terreur avec l'appui de la Russie. Le 10 février 2015, ces groupes ont ainsi lancé une attaque à la roquette contre une autre concentration de civils dans la ville de Kramatorsk. La RPD a bombardé un quartier densément peuplé de la ville où se trouvaient notamment des salons de beauté, des banques de détail et des cafés. Cette attaque s'est soldée par sept civils tués et vingt-six blessés graves — dont cinq enfants⁵³. Le chef de la mission d'observation de l'OSCE en Ukraine a qualifié d'«aveugles» les tirs d'artillerie contre ce secteur peuplé de civils⁵⁴.

Figures K et L



Des civils observent les morts et les destructions causées par des tirs de roquettes contre un quartier résidentiel de Kramatorsk⁵⁵

67. L'enquête de l'OSCE a permis d'établir que les multiples roquettes tirées contre Kramatorsk provenaient d'un secteur situé au sud-sud-est de la ville et contrôlé par la RPD⁵⁶. Elle a également établi que les auteurs de cette attaque avaient probablement fait usage d'un lance-roquettes multiples BM-30 Smerch⁵⁷. Une vidéo atteste la présence d'une colonne équipée de lance-roquettes multiples Smerch dans le secteur de Makivka, contrôlé par la RPD, à proximité du site de tir présumé des roquettes. Selon Armament Research Services, une société de conseil indépendante spécialisée dans la recherche sur les armements dont les services sont utilisés par le Comité international de la Croix-Rouge, seule la Russie peut avoir fourni ce lance-roquettes multiples à la RPD et aux personnes qui lui sont associées⁵⁸.

⁵³ OSCE, «Latest from OSCE Special Monitoring Mission (SMM) to Ukraine Based on Information Received as of 18:00 (Kyiv time), 10 February 2015» [Bulletin de la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine pour le 10 février 2015] (11 février 2015).

⁵⁴ OSCE, «Statement by OSCE Chief Monitor in Ukraine on Situation in Kramatorsk» [Déclaration du chef de la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine] (10 février 2015).

⁵⁵ Sam Matthew, «Killed without Warning and Left Abandoned in the Snow: Chilling Picture of Woman's Body after Rocket Attack Kills Six Civilians in Ukraine ahead of Peace Talks» [Tuée sans avertissement et abandonnée dans la neige : une image terrifiante du corps d'une femme après une attaque à la roquette qui a tué six civils en Ukraine à la veille de pourparlers de paix], *Daily Mail* (11 février 2015).

⁵⁶ OSCE, «Latest from OSCE Special Monitoring Mission (SMM) to Ukraine Based on Information Received as of 18:00 (Kyiv time), 10 February 2015» [Bulletin de la mission spéciale d'observation en Ukraine pour le 10 février 2015] (11 février 2015).

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Voir Armament Research Services, «Raising Red Flags: An Examination of Arms and Munitions in the Ongoing Conflict in Ukraine» [Attention danger : analyse des armes et munitions employés dans le conflit actuel en Ukraine] (*Research Report*, n° 3) (2014), p. 73.

68. The tragic terrorist attacks on civilians in Volnovakha, Mariupol, and Kramatorsk by Russian-backed armed groups were far from isolated or disconnected incidents. For example, DPR-associated groups also shelled civilian areas in the town of Debaltseve — including targeted assaults on convoys of civilians seeking to evacuate to safety⁵⁹. The Russian Federation, through its financing of illegal armed groups like the DPR and the LPR, is responsible for sponsoring this campaign of terrorist attacks.

4. *The bombing of civilians in Ukrainian cities*

69. Russian-funded terrorists have also struck at peaceful Ukrainian cities, far from the fighting in eastern Ukraine. Between July 2014 and April 2015, Ukraine's second-largest city, Kharkiv, was struck by a series of bomb attacks instigated by the Russian Federation and executed with Russian assistance. Kharkiv lies about 40 kilometres from the Russian border, and approximately 145 kilometres away from the Donetsk and Luhansk regions where combat operations were occurring. The United Nations has reported more than 45 explosions in Kharkiv⁶⁰. The perpetrator of at least some of these attacks, including the deadliest, was a terror organization called the Kharkiv Partisans, a group with close ties to both the Russian Federation and the DPR. The city of Odessa on the coast of the Black Sea has also experienced a wave of bombings.

70. On 9 November 2014, members of the Kharkiv Partisans planted an explosive device at the Stena Rock Club, a nightclub in the city centre. The club was popular with local volunteers and activists who supported national unity. Late in the evening, the bomb detonated and injured 13 civilians, leaving two in serious condition⁶¹. The members of the Kharkiv Partisans who carried out the attack were trained to do so in the Russian Federation. When the perpetrators were arrested, Ukrainian law enforcement authorities discovered Russian-made landmines in their possession.

71. A further bombing campaign followed, including an explosion on a freight car and at an electrical substation⁶². On 9 February 2015, a bomb was detonated at a notary's office.

72. The deadliest terrorist bombing occurred on 22 February 2015 at a peaceful march. Following a rally to mark the one-year anniversary of Ukraine's Revolution of Dignity and the deaths of protesters who had been murdered in the Maidan demonstrations, 500 people carried the Ukrainian flag to Liberty Square. Kharkiv Partisans operatives detonated a bomb containing TNT and shrapnel, concealed

⁵⁹ Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, "Report on the Human Rights Situation in Ukraine" (1 December 2014-15 February 2015), para. 29; Organization for Security and Co-operation in Europe, "Latest from OSCE Special Monitoring Mission (SMM) to Ukraine Based on Information Received as of 18:00 (Kyiv time), 6 February 2015".

⁶⁰ Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, "Report on the Human Rights Situation in Ukraine" (16 February-15 May 2015), para. 24.

⁶¹ Organization for Security and Co-operation in Europe, "Latest from OSCE Special Monitoring Mission (SMM) to Ukraine, Based on Information Received as of 18:00 (Kyiv time), 13 November 2014" (14 November 2014); *ibid.* (11 November 2014).

⁶² *Ibid.* (24 November 2014); *ibid.* (21 November 2014).

68. Les tragiques attentats terroristes contre des civils perpétrés à Volnovakha, Marioupol et Kramatorsk par des groupes armés soutenus par la Russie n'ont pas été, loin de là, des actes isolés ou indépendants les uns des autres. Ainsi, des groupes associés à la RPD ont eux aussi procédé à des tirs d'artillerie contre des secteurs civils de la ville de Debaltseve, notamment dans le cadre d'attaques ciblées contre des convois de civils cherchant à se mettre en sûreté⁵⁹. La Fédération de Russie voit sa responsabilité engagée à raison du soutien qu'elle a prêté à cette campagne d'attentats terroristes, du fait de son financement de groupes armés illégaux tels que la RPD et la RPL.

4. Attentats à la bombe contre des civils dans des villes ukrainiennes

69. Les terroristes financés par la Russie ont également frappé des villes ukrainiennes pacifiques situées loin des zones de combat de l'Ukraine orientale. Entre juillet 2014 et avril 2015, Kharkiv, la deuxième plus grande ville d'Ukraine, a essuyé une série d'attentats à la bombe dont la Fédération de Russie était l'instigatrice et qu'elle a aidé à commettre. Kharkiv est située à une quarantaine de kilomètres de la frontière russe et à approximativement 145 kilomètres des régions de Donetsk et Louhansk, où les combats avaient lieu. Les Nations Unies ont fait état de plus de quarante-cinq explosions à Kharkiv⁶⁰. Une organisation terroriste qui se fait appeler «Partisans de Kharkiv», en lien étroit avec la Fédération de Russie et la RPD, a été désignée comme étant l'auteur de plusieurs de ces attaques, y compris la plus meurtrière d'entre elles. Située au bord de la mer Noire, la ville d'Odessa a elle aussi connu une vague d'attentats à la bombe.

70. Le 9 novembre 2014, des membres des Partisans de Kharkiv ont placé un engin explosif au Stena Rock Club, une boîte de nuit du centre-ville. Ce lieu était fréquenté par des bénévoles et des militants locaux favorables à l'unité nationale. La bombe a explosé tard dans la soirée, blessant treize civils, dont deux grièvement⁶¹. Les membres des Partisans de Kharkiv qui ont commis cet attentat avaient été entraînés en Russie. Au moment de leur arrestation par les forces de police ukrainiennes, les auteurs de l'attentat étaient en possession de mines antipersonnel de fabrication russe.

71. Une nouvelle vague d'attentats à la bombe a suivi, avec notamment l'explosion d'un wagon de marchandises et d'une sous-station électrique⁶². Le 9 février 2015, une bombe a explosé dans une étude de notaire.

72. Le plus meurtrier de ces attentats terroristes à la bombe a été commis le 22 février 2015 lors d'une marche pacifique. Après s'être rassemblé pour marquer le premier anniversaire de la Révolution de la dignité et honorer la mémoire des manifestants assassinés lors des manifestations de la place Maïdan, un cortège de cinq cents personnes avait entrepris de porter un immense drapeau ukrainien

⁵⁹ HCNUDH, «Report on the Human Rights Situation in Ukraine» [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (1^{er} décembre 2014-15 février 2015), par. 29; OSCE, «Latest from OSCE Special Monitoring Mission (SMM) to Ukraine Based on Information Received as of 18:00 (Kyiv time), 6 February 2015» [Bulletin de la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine pour le 6 février 2015].

⁶⁰ HCNUDH, «Report on the Human Rights Situation in Ukraine» [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (16 février-15 mai 2015), par. 24.

⁶¹ OSCE, «Latest from OSCE Special Monitoring Mission (SMM) to Ukraine. Based on Information Received as of 18:00 (Kyiv time), 13 November 2014» [Bulletin de la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine pour le 13 novembre 2014]; *ibid.* (11 novembre 2014).

⁶² *Ibid.* (24 novembre 2014); *ibid.* (21 novembre 2014).

in a plastic bag, at the front of the march. Three people, including a 15-year-old boy and a police officer, were killed, and 15 were wounded⁶³.

Figure M



Investigation of unity march bombing in Kharkiv⁶⁴

73. This terrorist attack was supported by the Russian Federation. The perpetrators were trained in sabotage by Russian officials at a military base in Belgorod, just across the border from Kharkiv. An agent of the Russian security services planted a Russian-made MON-100 anti-personnel mine at a “dead drop” location in Kharkiv, which the Kharkiv Partisans collected and used in their attack.

5. *The Russian Federation’s refusal to co-operate in preventing and investigating the financing of terrorism*

74. The Russian Federation has not just ignored its commitment to prevent and investigate the financing of terrorism; it has turned that commitment on its head, embracing a State policy to directly finance repeated acts of terrorism in Ukraine.

⁶³ Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, “Report on the Human Rights Situation in Ukraine” (16 February-15 May 2015), para. 24; Organization for Security and Co-operation in Europe, “Latest from OSCE Special Monitoring Mission (SMM) to Ukraine Based on Information Received as of 18:00 (Kyiv time), 23 February 2015” (24 February 2015); Organization for Security and Co-operation in Europe, “Spot Report by Special Monitoring Mission to Ukraine, 22 February 2015: Explosion in Kharkiv at March Commemorating February 2014 Pro-Maidan Events” (22 February 2015).

⁶⁴ Andrew E. Kramer, “New Violence Belies Talk of Peace in Ukraine”, *New York Times* (22 February 2015).

jusqu'à la place de la Liberté. Des membres des Partisans de Kharkiv ont fait exploser à distance, au passage du groupe de tête du cortège, une bombe contenant du TNT et des shrapnels qui était dissimulée dans un sac en plastique. Trois personnes, dont un garçon âgé de quinze ans et un agent de police, ont été tuées, et quinze autres blessées⁶³.

Figure M



Enquête sur l'attentat à la bombe perpétré lors de la marche pour l'unité à Kharkiv⁶⁴

73. Cet attentat terroriste a été mené avec l'appui de la Fédération de Russie. Ses auteurs avaient suivi un entraînement au sabotage dispensé par des agents russes sur une base militaire de Belgorod, du côté russe de la frontière, non loin de Kharkiv. Une mine antipersonnel MON-100 de fabrication russe avait été déposée dans une «boîte morte» de Kharkiv par un agent des services de sécurité russes pour y être récupérée par des Partisans de Kharkiv, qui l'ont utilisée pour commettre leur attentat.

5. *Refus de la Fédération de Russie de coopérer à la prévention du financement du terrorisme et aux enquêtes en la matière*

74. La Fédération de Russie ne s'est pas contentée de manquer à son obligation de prévenir le financement du terrorisme et de mener les enquêtes voulues en la matière; elle a pris le contrepied de cette obligation en adoptant une politique de

⁶³ HCNUDH, «Report on the Human Rights Situation in Ukraine» [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (16 février-15 mai 2015), par. 24; OSCE, «Latest from OSCE Special Monitoring Mission (SMM) to Ukraine Based on Information Received as of 18:00 (Kyiv time), 23 February 2015» [Bulletin de la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine pour le 23 février 2015] (24 février 2015); OSCE, «Spot Report by Special Monitoring Mission to Ukraine, 22 February 2015: Explosion in Kharkiv at March Commemorating February 2014 Pro-Maidan Events» [Rapport ponctuel de la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, 22 février 2015: Explosion à Kharkiv lors d'une marche commémorant les événements pro-Maidan de février 2014] (22 février 2015).

⁶⁴ Andrew E. Kramer, «New Violence Belies Talk of Peace in Ukraine» [De nouvelles violences démentent les rumeurs de paix en Ukraine], *New York Times* (22 février 2015).

The Russian Federation has also failed to co-operate with Ukraine to prevent such financing by public officials and private citizens of the Russian Federation, and to investigate any violations of the Convention being committed on its own territory. Despite repeated requests for assistance and co-operation by Ukraine within the framework of the Terrorism Financing Convention, the Russian Federation has refused to honour its commitments to combat the financing of terrorism.

75. In October 2014, Ukraine sought the co-operation of the Russian Federation in its investigation of four officials suspected of financing terrorism: Sergei Kuzhegetovich Shoigu, Minister of Defence of the Russian Federation; Vladimir Volfovich Zhirinovskiy, Vice-Chairman of the State Duma; Sergei Mikhailovich Mironov, member of the State Duma; and Gennadiy Andreyevich Zyuganov, member of the State Duma. The Russian Federation failed to promptly respond to these requests, and eventually replied only in cursory fashion, issuing an unexplained denial of the allegations. However, Mr. Zhirinovskiy has admitted to supplying military equipment to illegal armed groups associated with the LPR⁶⁵, and Mr. Mironov has been publicly thanked by the self-proclaimed leader of the LPR for his support⁶⁶. Moreover, in light of the significant evidence of the Russian military's role in transferring weapons to terrorists in Ukraine for use in attacks such as the shoot-down of Flight MH17, there is ample basis to investigate the Defence Minister. Quite simply, the Russian Federation failed to investigate or co-operate with these requests in good faith.

76. The Russian Federation's refusal to co-operate as required under the Terrorism Financing Convention has been widespread. In addition to requesting assistance concerning these high-ranking officials implicated in the financing of terrorism, Ukraine has specifically identified a large number of military personnel and other Russian officials who are complicit. Consistent with its pattern of non-co-operation, the Russian Federation has refused to provide assistance, without any indication that it has conducted an independent investigation.

77. Ukraine has also requested assistance relating to numerous Russian nationals suspected of smuggling weapons and ammunition into Ukraine for use in terrorism. For example, Ukraine requested assistance relating to the prosecution of Ms O. Kulygina and Mr. N. Kozitsyn, Russian citizens who had illegally smuggled weapons to groups engaged in terrorism in Ukraine. The Russian Federation refused to co-operate, citing only perfunctory and baseless objections to the adequacy of Ukraine's requests. Similarly, more than a dozen legal assistance requests have been pending with Russian authorities for more than a year, without any action or response at all. The Russian Federation is simply ignoring its obligation

⁶⁵ See, e.g., 161.ru, *Подарок Жириновского ополченцам* ["Zhirinovskiy's Gift to the Militias"], YouTube (published 6 May 2014), <https://www.youtube.com/watch?v=4Yx3h9dZhEU>; Либерально-демократическая партия России [The Liberal Democratic Party of Russia], *ЛДПР отправляет в дар патриотам Луганска автомобиль «ТИГР» и лекарства* ["Liberal Democratic Party of Russia Sends a 'Tiger' Vehicle and Medicine as Gifts to the Patriots in Luhansk"] (6 May 2014), http://ldpr.ru/events/videos/liberal_democratic_party_sends_gifts_patriots_lugansk_car_tiger_and_drugs/.

⁶⁶ See, e.g., Официальный сайт Политической партии СПРАВЕДЛИВАЯ РОССИЯ [Official website of the political party A JUST RUSSIA], *Сергей Миронов получил благодарственное письмо от главы ЛНР Валерия Болотова* ["Sergei Mironov Received a Thank You Letter from the Head of the LPR Valery Bolotov"] (11 July 2014), http://www.spravedlivo.ru/5_61825.html.

financement direct d'actes répétés de terrorisme en Ukraine. En outre, elle s'est abstenue de coopérer avec l'Ukraine pour empêcher des personnes publiques ou privées russes de financer le terrorisme, de même qu'elle s'est abstenue de mener des enquêtes sur les violations de la convention internationale pour la répression du financement du terrorisme commises sur son propre territoire. En dépit des demandes répétées d'entraide et de coopération formulées par l'Ukraine dans le cadre de la convention, la Fédération de Russie a refusé de s'acquitter de son obligation de lutter contre le financement du terrorisme.

75. En octobre 2014, l'Ukraine a sollicité l'aide de la Fédération de Russie dans une enquête qu'elle avait ouverte sur quatre responsables soupçonnés de financement du terrorisme : Sergueï Koujouguétovitch Choïgou, ministre de la défense de la Fédération de Russie; Vladimir Volfovitch Jirinovski, vice-président de la Douma d'Etat; Sergueï Mikhaïlovitch Mironov, membre de la Douma d'Etat; et Guennadi Andreïevitch Ziouganov, membre de la Douma d'Etat. La Fédération de Russie s'est abstenue de répondre rapidement à ces demandes et, lorsqu'elle y a finalement répondu, ce n'a été que de manière sommaire par le biais d'un démenti non motivé des allégations formulées à son encontre. Or, M. Jirinovski a admis avoir fourni des équipements militaires aux groupes armés illégaux associés à la RPL⁶⁵ et M. Mironov a été remercié publiquement de son soutien par le dirigeant autoproclamé de la RPL⁶⁶. De plus, vu le poids des preuves du rôle joué par l'armée russe dans la fourniture aux terroristes présents en Ukraine d'armes destinées à des attaques comme celle perpétrée contre le vol MH17, il y a amplement matière à enquêter sur le ministre de la défense. En résumé, la Fédération de Russie n'a ni enquêté ni coopéré, malgré des demandes qui lui ont été adressées de bonne foi.

76. La Fédération de Russie refuse systématiquement d'accorder la coopération prescrite par la convention contre le financement du terrorisme. Outre la demande d'entraide concernant les responsables de haut rang impliqués dans le financement du terrorisme, l'Ukraine a précisément identifié un nombre important de membres de l'armée, ainsi que d'autres responsables russes, comme étant complices de ces actes. Fidèle à sa politique de non-coopération, la Fédération de Russie s'est refusée à apporter son aide, et rien n'indique qu'elle ait mené une quelconque enquête indépendante.

77. L'Ukraine a également cherché à obtenir l'aide de la Fédération de Russie en ce qui concerne les nombreux ressortissants russes soupçonnés de contrebande d'armes et de munitions à destination de l'Ukraine à des fins de terrorisme. Elle a notamment sollicité son aide pour poursuivre M^{me} O. Kulygina et M. Kozitsyn, deux ressortissants russes qui avaient fait passer en contrebande des armes destinées à des groupes terroristes en Ukraine. La Fédération de Russie a refusé de coopérer, se contentant de mettre en doute de manière superficielle et infondée la pertinence des demandes formulées par l'Ukraine. De même, plus d'une dizaine de demandes d'entraide judiciaire attendent depuis plus d'un an une réponse des autorités russes.

⁶⁵ Voir par exemple 161.ru, *Подарок Жириновского ополченцам* [Le cadeau de Jirinovski aux milices], YouTube (publié le 6 mai 2014), <https://www.youtube.com/watch?v=4Yx3h9dZhEU>; Либерально-демократическая партия России [parti libéral-démocrate de Russie], *ЛДПР отправляет в дар патриотам Луганска автомобиль «Тигр» и лекарства* [Le parti libéral-démocrate de Russie offre un véhicule «Tigre» et des médicaments aux patriotes de Louhansk] (6 mai 2014), http://ldpr.ru/events/videos/liberal_democratic_party_sends_gifts_patriots_lugansk_car_tiger_and_drugs/.

⁶⁶ Voir par exemple Официальный сайт Политической партии СПРАВЕДЛИВАЯ РОССИЯ [site internet officiel du parti politique RUSSIE JUSTE], *Сергей Миронов получил благодарственное письмо от главы ЛНР Валерия Болотова* [Sergueï Mironov a reçu une lettre de remerciement du dirigeant de la RPL, Valery Bolotov] (11 juillet 2014), http://www.spravedlivo.ru/5_61825.html.

to co-operate in good faith in the prevention and prosecution of the financing of terrorism.

78. The Russian Federation has also ignored numerous requests to halt a massive fundraising operation, conducted in its territory, in support of terrorism in Ukraine. Several groups are raising funds for armed groups that commit terrorism, using State-owned Russian banks, including Sberbank, the largest in the country⁶⁷. Russian regulators are well-equipped to block terror-related fundraising; in 2015, the head of the Federal Service for Financing Monitoring reported that the agency had frozen 3,500 bank accounts suspected of terrorist connections in other countries. Ukraine has urged the Russian Federation to take similar action to block the financing of terrorism in Ukraine, making specific requests concerning several financial institutions, including Sberbank, Yandex, WebMoney, Kolibri, Zolota Korona, Bank Kredyt Dnipro, and Terra Bank. Not only has the Russian Federation taken no action, it has not even responded to Ukraine's requests for assistance under the Terrorism Financing Convention.

79. Ukraine has also identified specific individuals present on the territory of the Russian Federation responsible for raising funds for terrorists in Ukraine. For example, Ukraine requested assistance with respect to Olexandr Zhukovskiy, providing identifying information and a link to a social media page containing photographic evidence of his efforts in support of DPR-associated illegal armed groups. The Russian Federation took no action on this request for nearly a year, during which time Mr. Zhukovskiy posted photographs showing himself at a meeting where he raised 120,000 roubles for the DPR. The Russian Federation not only failed to provide any assistance, but remarkably also denied that there was any information showing that anyone by Mr. Zhukovskiy's name even existed on Russian territory.

80. The Russian Federation's wilful refusal to co-operate in good faith is emblematic of its overall strategy: to denounce terrorism and deny involvement in Ukraine, while at the same time directly and indirectly financing terrorism in Ukraine as a barely-disguised State policy. Even while its treaty obligations mandate co-operation in the prevention of terrorist financing, the Russian Federation has done the opposite, sponsoring terrorism itself, rejecting co-operation, and countenancing terrorist financing activities on its territory.

C. The Russian Federation's Campaign of Cultural Erasure through Discrimination in Crimea

81. While supporting terrorism in eastern Ukraine, the Russian Federation and its agents, including the *de facto* authorities of Crimea, have simultaneously conducted a campaign of discrimination against the non-Russian ethnic communities of the Crimean peninsula. In occupying and purporting to annex Crimea, Russian authorities determined that the peninsula's non-Russian communities should be

⁶⁷ Jo Beckler and Steven Lee Myers, "Russian Groups Crowdfund the War in Ukraine", *New York Times* (11 June 2015).

La Fédération de Russie fait tout simplement fi de son obligation de coopérer de bonne foi à la prévention et à la répression du financement du terrorisme.

78. La Fédération de Russie a également ignoré les nombreuses demandes qui lui avaient été adressées de mettre un terme à la collecte massive de fonds menée sur son territoire pour soutenir le terrorisme en Ukraine. Plusieurs groupes ont levé des fonds au bénéfice de groupes armés impliqués dans des actes de terrorisme par le truchement de banques d'Etat russes, notamment la Sberbank, plus grande banque du pays⁶⁷. Les organismes de contrôle russes sont parfaitement équipés pour interdire les collectes de fonds liées aux actes de terrorisme ; ainsi, en 2015, le chef du service fédéral de contrôle du secteur financier a déclaré que son service avait bloqué 3500 comptes bancaires soupçonnés d'être liés à des réseaux terroristes dans d'autres pays. L'Ukraine a demandé instamment à la Fédération de Russie de prendre des mesures similaires pour mettre fin au financement du terrorisme sur le sol ukrainien, formulant à cette fin des demandes précises concernant plusieurs institutions financières (Sberbank, Yandex, WebMoney, Kolibri, Zolota Korona, Bank Kredyt Dnipro et Terra Bank, notamment). Non seulement la Fédération de Russie n'a pris aucune mesure, mais elle n'a même pas répondu aux demandes d'entraide formulées par l'Ukraine au titre de la convention contre le financement du terrorisme.

79. L'Ukraine a également identifié plusieurs individus présents sur le territoire de la Fédération de Russie et responsables de lever des fonds à destination de terroristes en Ukraine. Elle a ainsi demandé l'aide de la Fédération de Russie au sujet d'Oleksandr Zhukovskiy, en lui fournissant à cette fin des renseignements signalétiques, ainsi qu'un lien vers une page d'un réseau social qui affichait des preuves photographiques de son action au service de groupes armés illégaux associés à la RPD. Pendant près d'une année, au cours de laquelle M. Zhukovskiy a notamment publié des photographies qui le montrent à une réunion où il a levé 120 000 roubles pour la RPD, la Fédération de Russie n'a pris aucune mesure pour donner suite à la demande de l'Ukraine. Non seulement elle s'est refusée à fournir une quelconque aide à l'Ukraine mais, de façon extraordinaire, elle a nié l'existence de quelque information que ce soit attestant la présence d'un individu portant le nom de Zhukovskiy sur le territoire russe.

80. Le refus délibéré de la Fédération de Russie de coopérer de bonne foi est caractéristique d'une stratégie consistant à dénoncer le terrorisme et à nier toute implication en Ukraine, tout en y finançant directement et indirectement le terrorisme dans le cadre d'une politique d'Etat à peine voilée. Alors même que ses obligations conventionnelles lui imposent de collaborer à la prévention du financement du terrorisme, la Fédération de Russie agit à l'opposé en encourageant des activités terroristes, en se refusant à toute coopération et en approuvant sur son territoire le financement d'activités terroristes.

C. La campagne d'annihilation culturelle par la discrimination menée par la Fédération de Russie en Crimée

81. En même temps qu'ils soutenaient le terrorisme en Ukraine orientale, la Fédération de Russie et ses agents, notamment les autorités *de facto* de la Crimée, menaient une campagne de discrimination à l'encontre des communautés ethniques non russes de la péninsule de Crimée. Lorsque les autorités russes ont occupé et prétendu annexer la Crimée, elles ont décidé que les communautés non

⁶⁷ Jo Beckler et Steven Lee Myers, «Russian Groups Crowdfund the War in Ukraine» [Le financement participatif de la guerre en Ukraine par des groupes russes], *New York Times* (11 juin 2015).

considered enemies of the Russian régime. The Russian Federation has meted out collective punishment aimed at suppressing and erasing the cultural heritage of these communities, and imposing a régime of ethnic Russian dominance.

82. The Crimean peninsula has historically had a diverse, multi-ethnic population, including large communities of ethnic Russians, ethnic Ukrainians, and Crimean Tatars. In the last census taken before the purported annexation, out of a population of approximately 2.3 million people, 58 per cent were ethnic Russians, 24 per cent were ethnic Ukrainians, and 12 per cent were Crimean Tatars⁶⁸.

83. Ethnic Ukrainians in Crimea associate strongly with the Ukrainian State and culture, identifying with Ukraine's struggle for independence. They preserve and promote awareness of Ukrainian culture, history, literature, music, and language on the Crimean peninsula, where the ethnic Russian community outnumbers the ethnic Ukrainian community.

84. The Crimean Tatars are a Turkic people with a long history on the Crimean peninsula since the days of the Golden Horde in the thirteenth century. Before 1783 they controlled their own state, the Crimean Khanate, but that state was conquered and annexed by the Russian Empire in 1783, which began forcing many Tatars out of the territory. In 1944, this cultural trauma was repeated and extended, as Joseph Stalin invoked false claims of collaboration with the Nazis as a justification to ethnically cleanse the peninsula of the Tatar community. That mass deportation of the Crimean Tatars (the “*Sürgün*”) remains a potent and traumatic cultural memory.

85. In 1989, after nearly half a century in exile, the Soviet Union permitted the Tatars to return to their homeland. Mustafa Dzhemilev, a famous human rights activist and Soviet dissident who had been deported from Crimea in 1944, led the community in its return. The Crimean Tatar community subsequently witnessed a cultural rebirth in an autonomous Crimea under Ukrainian sovereignty. Central to the community's revival was the establishment of the *Mejlis* of the Crimean Tatar People, a representative and executive body dedicated to “eliminat[ing] the consequences of the genocide, committed by the Soviet state against Crimean Tatars”, and implementing the community's “right to free national self-determination in its national territory”⁶⁹. Mr. Dzhemilev led the *Mejlis* from 1991 until 2013, when he was replaced by Refat Chubarov.

1. *The illegal referendum amidst a climate of discrimination*

86. As a critical initial step in implementing its policy of establishing Russian dominance on the Crimean peninsula, the Russian Federation engineered a “referendum” to create a façade of legality for its subsequent annexation of Crimea. This so-called referendum was, as the Council of Europe's Venice Commission concluded, inconsistent with the constitutions of both Ukraine and the Autonomous

⁶⁸ State Statistics Committee of Ukraine, *About Number and Composition Population of Autonomous Republic of Crimea by Data, All-Ukrainian Population Census*, <http://2001.ukrcensus.gov.ua/eng/results/general/nationality/Crimea>.

⁶⁹ *Mejlis* of the Crimean Tatar People, *General Information about Mejlis*, <http://qtm.org/en/general-information-about-mejlis>.

russe de la péninsule devaient être considérées comme des ennemis du régime russe. La Fédération de Russie a donc multiplié les sanctions collectives en vue de réduire progressivement à néant le patrimoine culturel de ces communautés et de leur imposer la suprématie des Russes de souche.

82. D'un point de vue historique, la population de la péninsule de Crimée a toujours été diverse et multiethnique, avec d'importantes communautés de Russes de souche, d'Ukrainiens de souche et de Tatars de Crimée. Selon les chiffres du dernier recensement effectué avant la prétendue annexion, sur une population de 2,3 millions d'habitants, 58% étaient de souche russe, 24% de souche ukrainienne et 12% étaient des Tatars de Crimée⁶⁸.

83. En Crimée, les Ukrainiens de souche s'identifient fortement à l'Etat et à la culture ukrainiens et se reconnaissent dans la lutte pour l'indépendance de l'Ukraine. Ils s'attachent à préserver et promouvoir la culture, l'histoire, la littérature, la musique et la langue ukrainiennes dans la péninsule de Crimée, où la communauté russe est plus importante que la communauté ukrainienne de souche.

84. Les Tatars de Crimée sont un peuple turc dont l'histoire dans la péninsule de Crimée remonte, avec la Horde d'or, au XIII^e siècle. En 1783, l'Etat qu'ils avaient constitué, le Khanat de Crimée, fut conquis et annexé par l'empire russe, qui commença dès lors à en expulser de nombreux Tatars. En 1944, ce traumatisme culturel se répéta, et s'aggrava même quand Joseph Staline invoqua de fausses allégations de collaboration avec les Nazis pour justifier le nettoyage ethnique de la communauté tatar, qui fut chassée de la péninsule. Cette déportation de masse des Tatars de Crimée (le «*Sürgün*») marque toujours d'un profond traumatisme la mémoire culturelle de cette communauté.

85. En 1989, après plus d'un demi-siècle d'exil, les Tatars furent autorisés par l'Union soviétique à regagner leur patrie. Célèbre militant des droits de l'homme et dissident soviétique qui avait été déporté de Crimée en 1944, Moustafa Djemilev joua un rôle de premier plan dans le retour de sa communauté. La communauté tatar de Crimée connut ensuite une véritable renaissance culturelle dans une Crimée autonome sous souveraineté ukrainienne. L'un des éléments fondamentaux de la renaissance de cette communauté fut l'installation d'un *Majlis* du peuple tatar de Crimée, un organe représentatif et exécutif chargé d'«*éliminer les conséquences du génocide commis par l'Etat soviétique contre les Tatars de Crimée*» et de réaliser «*le droit [de la communauté] à une libre autodétermination nationale sur son territoire national*»⁶⁹. M. Djemilev a présidé le *Majlis* de 1991 à 2013, date à laquelle il fut remplacé par Refat Tchoubarov.

1. Un référendum illicite sur fond de discrimination

86. Dans le cadre de son ambition d'établir la domination russe sur la péninsule de Crimée, la Fédération de Russie a franchi une première étape décisive en organisant un «*référendum*» en vue de donner un vernis de légalité à son annexion subséquente de la Crimée. La Commission de Venise du Conseil de l'Europe a cependant conclu que ce prétendu référendum n'était compatible ni avec les

⁶⁸ State Statistics Committee of Ukraine, *About Number and Composition Population of Autonomous Republic of Crimea by Data All-Ukrainian Population Census* [Commission statistique nationale de l'Ukraine, Nombre d'habitants et composition de la population de la République autonome de Crimée selon les données de recensement de la population générale de l'Ukraine], <http://2001.ukrcensus.gov.ua/eng/results/general/nationality/Crimea>.

⁶⁹ *Mejlis of the Crimean Tatar People, General Information about Mejlis* [Majlis du peuple tatar de Crimée, informations générales sur le Majlis], <http://qtm.org/en/general-information-about-mejlis>.

Republic of Crimea, as well as general constitutional principles⁷⁰. The referendum was also invalid under international law, as the United Nations General Assembly has recognized⁷¹.

87. These fundamental defects in the Russian Federation's purported referendum were compounded by the acts of discrimination associated with it. In order to avoid disruptions to its plan to seize and annex Crimea, the Russian Federation fostered an atmosphere of intense political intimidation. Leading up to the referendum, Crimea was overrun with soldiers without insignia mobilized by the Russian Federation. As United Nations observers reported, the presence of these Russian forces was "not conducive to an environment in which the will of the voters could be exercised freely"⁷².

88. This intimidation was focused on the non-Russian communities of the peninsula. As the OSCE reported, during preparations for the referendum, "ethnic Ukrainians and Crimean Tatars on the peninsula were in a particularly vulnerable position"⁷³. Many ethnic Ukrainians and Crimean Tatars were abducted, beaten, or detained by soldiers or so-called "self-defence" groups⁷⁴. One prominent case was the disappearance of Reshat Ametov, a well-known Tatar activist and father of three. On 3 March 2014, Mr. Ametov was standing in silent protest in front of the Cabinet of Ministers building in Simferopol, when uniformed "self-defence" forces affiliated with the Russian occupation kidnapped him. Two weeks later, Mr. Ametov was found dead, with signs of torture on his body⁷⁵.

89. This threatening conduct by Russian forces and their agents prior to the referendum targeted ethnic Ukrainians and Crimean Tatars, while sparing the Russian-speaking population of Crimea. As United Nations observers assessed, "Russian-speakers have not been subject to threats in Crimea", while ethnic Ukrainians and Tatars experienced "discrimination and violence"⁷⁶. During this tense period before the referendum, for example, Crimean Tatars found the walls and gates of their homes marked with crosses, heightening the anxious mood. Temporary checkpoints were installed in Crimean Tatar settlements three or

⁷⁰ See Council of Europe, European Commission for Democracy through Law (Venice Commission), *Opinion on Whether the Decision Taken by the Supreme Council of the Autonomous Republic of Crimea in Ukraine to Organize a Referendum on Becoming a Constituent Territory of the Russian Federation or Restoring Crimea's 1992 Constitution Is Compatible with Constitutional Principles* (hereinafter "Venice Commission Opinion"), CDL-AD(2014)002 (21-22 March 2014).

⁷¹ See United Nations General Assembly resolution 68/262, UN doc. A/RES/68/262, "Territorial Integrity of Ukraine" (27 March 2014).

⁷² Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, "Report on the Human Rights Situation in Ukraine" (15 April 2014), para. 86.

⁷³ Organization for Security and Co-operation in Europe, "Human Rights Assessment Mission in Ukraine", *Human Rights and Minority Rights Situation* (12 May 2014), p. 85.

⁷⁴ Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, "Report on the Human Rights Situation in Ukraine" (15 April 2014), para. 86; see also Organization for Security and Co-operation in Europe, "Human Rights Assessment Mission in Ukraine", *Human Rights and Minority Rights Situation* (12 May 2014), paras. 87-88.

⁷⁵ Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, "Accountability for Killings in Ukraine from January 2014 to May 2016", para. 121; Human Rights Watch, *Crimea: Disappeared Man Found Killed* (18 March 2014).

⁷⁶ Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, "Report on the Human Rights Situation in Ukraine" (15 April 2014), para. 89.

Constitutions de l'Ukraine et de la République autonome de Crimée ni avec les principes constitutionnels généraux⁷⁰. Ce référendum est également dépourvu de validité au regard du droit international, comme l'a affirmé l'Assemblée générale des Nations Unies⁷¹.

87. Ces vices rédhibitoires ayant entaché le « référendum » organisé par la Fédération de Russie sont d'autant plus graves qu'ils sont allés de pair avec des actes de discrimination. Afin de lever tout obstacle à son plan visant à s'emparer de la Crimée, puis à l'annexer, la Fédération de Russie a créé une atmosphère d'intense intimidation politique. Durant la période qui a précédé le référendum, la Crimée s'est ainsi trouvée envahie de soldats sans insignes qui avaient été mobilisés par la Fédération de Russie. Comme l'ont déclaré des observateurs de l'ONU, la présence des forces russes « n'était pas de nature à contribuer à une atmosphère propice à la libre expression de la volonté des votants »⁷².

88. Cette campagne d'intimidation visait les communautés non russes de la péninsule. L'OSCE a déclaré dans un rapport que, pendant la préparation du référendum, « les Ukrainiens de souche et les Tatars de Crimée se trouvaient dans une situation particulièrement vulnérable »⁷³. De nombreux Ukrainiens de souche et Tatars de Crimée ont été enlevés, roués de coups ou détenus par des soldats ou des groupes « d'autodéfense »⁷⁴. La disparition de Reschat Ametov, militant tatar connu et père de trois enfants, a eu un retentissement particulièrement important. Le 3 mars 2014, M. Ametov prenait part à un rassemblement silencieux devant le siège du conseil des ministres, à Simferopol, quand des forces d'« autodéfense » en uniforme, affiliées à l'occupant russe, l'ont enlevé. Deux semaines plus tard, M. Ametov était retrouvé mort ; son corps portait des marques de torture⁷⁵.

89. Ce comportement menaçant des forces russes et de leurs agents pendant la période qui a précédé le référendum visait les Ukrainiens de souche et les Tatars de Crimée, mais épargnait la population russophone de la péninsule. Les observateurs de l'ONU ont noté que « les russophones de Crimée n'ont pas été soumis à des menaces », tandis que les Ukrainiens de souche et les Tatars étaient la cible de « discriminations et de violences »⁷⁶. Ainsi, pendant cette période de tensions, des Tatars de Crimée ont trouvé des croix peintes sur les murs ou le portail de leurs habitations, ce qui ne faisait que renforcer leur angoisse. Des postes de contrôle

⁷⁰ Conseil de l'Europe, Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), *Avis sur la compatibilité avec les principes constitutionnels de la décision du Conseil suprême de la République autonome de Crimée en Ukraine de tenir un référendum sur la question de devenir un territoire constitutif de la Fédération de Russie ou de restaurer la Constitution de la Crimée de 1992* (« Avis de la Commission de Venise »), CDL-AD(2014)002 (21-22 mars 2014).

⁷¹ Résolution 68/262 du 27 mars 2014 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine » et publiée sous la cote A/RES/68/262.

⁷² HCNUDH, « Report on the Human Rights Situation in Ukraine » (15 avril 2014) [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (15 avril 2014), par. 86.

⁷³ OSCE, « Human Rights Assessment Mission in Ukraine » [Mission d'évaluation des droits de l'homme en Ukraine], *Human Rights and Minority Rights Situation* [Situation des droits de l'homme et des droits des minorités] (12 mai 2014), p. 85.

⁷⁴ HCNUDH, « Report on the Human Rights Situation in Ukraine » [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (15 avril 2014), par. 86 ; voir aussi, OSCE, « Human Rights Assessment Mission in Ukraine » [Mission d'évaluation des droits de l'homme en Ukraine], *Human Rights and Minority Rights Situation* [Situation des droits de l'homme et des droits des minorités] (12 mai 2014), par. 87-88.

⁷⁵ HCNUDH, « Accountability for Killings in Ukraine from January 2014 to May 2016 » [Responsabilité des meurtres commis en Ukraine de janvier 2014 à mai 2016], par. 121 ; Human Rights Watch, *Crimée : Un homme porté disparu a été retrouvé mort* (18 mars 2014).

⁷⁶ HCNUDH, « Report on the Human Rights Situation in Ukraine » [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (15 avril 2014), par. 89.

four days before the referendum. Ukrainian journalists were beaten and abducted, including outside of polling stations⁷⁷.

90. The referendum itself was designed to discriminate against non-Russians. The question was not neutrally framed, providing no clear option for voters to preserve the status quo. This unbalanced process necessarily and disproportionately harmed the political rights of the non-Russian ethnic communities of the Crimean peninsula, which had strong reason to fear Russian dominance and wished to retain the protection of Ukrainian law. Indeed, as the Venice Commission recognized, “[d]ue to the multi-ethnic composition of the population of Crimea”, it “would have been particularly important” to respect each community and seek a consensual solution⁷⁸. Instead, amid a climate of fear and intimidation they had fostered, Russian authorities rushed through a biased referendum, running roughshod over the rights of non-Russian ethnic communities.

91. In the aftermath of the referendum, the Russian Federation targeted ethnic Ukrainians and Tatars for their protests during that period. Russian authorities carried out one-sided arrests and prosecutions of participants in protests and street turmoil pre-dating the purported annexation. One of these individuals was the Deputy Chairman of the *Mejlis*, Akhtem Chygoz, who remains in custody⁷⁹. Authorities also arrested and prosecuted ethnic Ukrainian activists on trumped-up charges⁸⁰. The Russian Federation subjected ethnic Ukrainians and Tatars to these prosecutions for pre-referendum conduct — even though the Russian Federation officially claims it did not control Crimea at that time.

92. Based on the alleged results of the illegal referendum, carried out in an atmosphere of ethnic intimidation and violence fostered by the Russian Federation and its agents, the Russian Federation purported to annex Crimea. That unlawful act opened the door to what has become a sustained campaign of discrimination against non-Russian communities, which were considered opponents of the occupation régime and targeted for cultural erasure.

2. *Discrimination against the Crimean Tatar community*

93. After the Tatars refused to support the illegal annexation of Crimea, the Russian Federation imposed a collective punishment on the Crimean Tatar People. With attacks on the Tatar People, their leaders, and their institutions, the Rus-

⁷⁷ See Organization for Security and Co-operation in Europe, “Human Rights Assessment Mission in Ukraine”, *Human Rights and Minority Rights Situation* (12 May 2014), paras. 116, 125-131, 156; United Nations Human Rights Council, “Report of the Special Rapporteur on Minority Issues on Her Mission to Ukraine (7-14 April 2014)”, UN doc. A/HRC/28/64/Add.1 (26 August 2014), para. 51.

⁷⁸ See Venice Commission Opinion.

⁷⁹ Organization for Security and Co-operation in Europe, “Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015)” (17 September 2015), para. 236.

⁸⁰ See Radio Free Europe/Radio Liberty, “Ukrainian Jailed in Crimea over Euromaidan ‘Murder’ Charge” (10 June 2016); Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, “Report on the Human Rights Situation in Ukraine” (16 February-15 May 2016), para. 189.

temporaires sont apparus trois ou quatre jours avant le référendum dans les secteurs où résidaient des Tatars de Crimée. Des journalistes ukrainiens ont été roués de coups et enlevés, parfois même juste devant les bureaux de vote⁷⁷.

90. Le référendum lui-même avait été conçu de façon à exercer une discrimination contre les non-Russes. La question posée n'était pas neutre et ne proposait clairement aucune option qui eût permis aux votants de préserver le *statu quo*. Un processus aussi entaché de partialité constituait manifestement une atteinte disproportionnée aux droits politiques des communautés non russes de la péninsule de Crimée, qui avaient de solides raisons de redouter la domination russe et souhaitaient demeurer sous la protection du droit ukrainien. De fait, comme l'a déclaré la Commission de Venise, «étant donné la composition multiethnique de la population de la Crimée», il aurait été «particulièrement important» de respecter chaque communauté et de rechercher une solution consensuelle⁷⁸. Au lieu de cela, dans le climat de peur et d'intimidation qu'elles avaient suscité, les autorités russes ont précipité la convocation d'un référendum empreint de partialité, au mépris des droits des communautés ethniques non russes.

91. Après le référendum, la Fédération de Russie s'en est prise aux Ukrainiens de souche et aux Tatars à cause des manifestations qu'ils avaient organisées pendant cette période. Les autorités russes ont arbitrairement arrêté et poursuivi en justice des participants aux protestations et mouvements de rue qui avaient précédé la prétendue annexion. Akhtiom Tchigoz, vice-président du *Majlis* arrêté dans ce contexte, est toujours en détention⁷⁹. Les autorités ont également arrêté et poursuivi en justice des militants ukrainiens de souche sur la base de fausses accusations⁸⁰. Et c'est à raison de leur conduite avant le référendum que la Fédération de Russie a engagé ces poursuites contre des Ukrainiens de souche et des Tatars, alors même qu'elle affirme officiellement qu'elle n'exerçait aucun contrôle sur la Crimée durant cette période.

92. S'appuyant sur les résultats allégués d'un référendum illicite organisé dans un climat d'intimidation et de violences ethniques suscité par ses agents et elle-même, la Fédération de Russie a entendu annexer la Crimée. Cet acte illicite a ouvert la voie à une campagne soutenue de discrimination contre les communautés non russes, considérées comme des opposants au régime d'occupation et devenues la cible d'une stratégie d'annihilation culturelle.

2. Discrimination à l'égard de la communauté tatare de Crimée

93. Le peuple tatar de Crimée ayant refusé d'approuver l'annexion illicite de la Crimée, la Fédération de Russie a décidé de lui infliger une punition collective. Multipliant les attaques contre les Tatars, leurs dirigeants et leurs institutions, elle

⁷⁷ OSCE, «Human Rights Assessment Mission in Ukraine» [Mission d'évaluation des droits de l'homme en Ukraine], *Human Rights and Minority Rights Situation* [Situation des droits de l'homme et des droits des minorités] (12 mai 2014), par. 116, 125-131, 156; Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, «Rapport de la rapporteuse spéciale sur les questions relatives aux minorités. Additif. Mission en Ukraine (7-14 avril 2014)», document daté du 26 août 2014 et publié sous la cote A/HRC/28/64/Add.1 (26 août 2014), par. 51.

⁷⁸ Avis de la Commission de Venise.

⁷⁹ OSCE, «Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015)» [Rapport de la mission d'évaluation de la situation des droits de l'homme en Crimée (6-18 juillet 2015)] (17 septembre 2015), par. 236.

⁸⁰ Radio Free Europe/Radio Liberty, «Ukrainian Jailed in Crimea over Euromaidan «Murder» Charge» [Un Ukrainien est détenu en Crimée et accusé de «meurtre» sur la place Maïdan] (10 juin 2016); HCNUDH, «Report on the Human Rights Situation in Ukraine» [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (16 février-15 mai 2016), par. 189.

sian Federation launched a systematic campaign of discrimination aimed at the cultural erasure of a perceived opponent of the régime.

94. In a haunting echo of the *Sürgün*, the Russian assault on the Tatar community has caused a huge portion of the community to flee. In the 2001 census, there were 243,400 Crimean Tatars living on the peninsula, comprising 12 per cent of the population⁸¹. A census taken by the Russian Federation in 2015 counted only 42,254 Tatars — just 2 per cent of the population⁸². The United Nations High Commissioner for Refugees has reported that most displaced persons from Crimea have been Tatars, and has cited the pressure on their community under Russian rule as the reason for the exodus⁸³.

(a) *Political and cultural suppression*

95. In the immediate aftermath of the purported annexation, the Russian Federation began to attack the leaders of the Crimean Tatar community. After the Tatar community refused to recognize the illegal occupation, the Russian Federation promptly retaliated against Mr. Dzhemilev by banning him from Crimea for five years, as well as pursuing criminal charges against his son⁸⁴. The Russian Federation likewise exiled Mr. Dzhemilev's successor and chairman of the *Mejlis*, Refat Chubarov⁸⁵. Occupation authorities have excluded numerous other Tatar leaders from the territory, and have otherwise placed restrictions on their freedom of movement.

96. In August 2016, the Russian Federation shocked the international community by employing a brutal Soviet technique for suppressing dissent. Occupation authorities involuntarily committed Ilmi Umerov, the Deputy Chairman of the *Mejlis*, to a psychiatric hospital for three weeks. The Chair of the OSCE Parliamentary Assembly's human rights committee described Mr. Umerov's

⁸¹ State Statistics Committee of Ukraine, *About number and composition population of Autonomous Republic of Crimea by data all-Ukrainian population census*, <http://2001.ukrcensus.gov.ua/eng/results/general/nationality/Crimea>.

⁸² Russia Census in the Republic of Crimea, *National Composition of the Population* (18 August 2015), http://crimea.gks.ru/wps/wcm/connect/rosstat_ts/crimea/ru/census_and_researching/census/crimea_census_2014/score_2010/.

⁸³ United Nations High Commissioner for Refugees, *Profiling and Needs Assessment of Internally Displaced Persons (IDPs)* (17 October 2014), p. 57; see also Office of the Prosecutor of the International Criminal Court, *Report on Preliminary Examination Activities* (14 November 2016), para. 172.

⁸⁴ See Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, "Report on the Human Rights Situation in Ukraine" (15 May 2014), para. 152; Organization for Security and Co-operation in Europe, "Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015)" (17 September 2015), para. 229; Amnesty International Public Statement, *Harassment and Violence against Crimean Tatars by State and Non-State Actors* (23 May 2014).

⁸⁵ See Organization for Security and Co-operation in Europe, "Thematic Report: Freedom of Movement across the Administrative Boundary Line with Crimea" (19 June 2015), p. 9; Organization for Security and Co-operation in Europe, "Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015)" (17 September 2015), para. 152.

a lancé une campagne de discrimination systématique visant à l'annihilation culturelle d'un peuple perçu comme hostile au régime.

94. Evoquant le spectre du *Sürgün*, cette offensive russe contre la communauté tatare a poussé une très grande partie de celle-ci à fuir la péninsule. Selon le recensement de 2001, 243 400 Tatars de Crimée vivaient sur la péninsule, comptant pour 12 % de la population⁸¹. Un recensement effectué par la Fédération de Russie en 2015 dénombrait 42 254 Tatars — ce qui représente 2 % seulement de la population⁸². Soulignant que la plupart des personnes déplacées de Crimée étaient des Tatars, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a considéré que la pression exercée sur leur communauté sous le régime russe était la cause de leur exode⁸³.

a) Répression politique et culturelle

95. Immédiatement après l'«annexion», la Fédération de Russie s'en est prise aux dirigeants de la communauté tatare de Crimée. Dès que la communauté tatare a manifesté son refus de reconnaître l'occupation illicite, la Fédération de Russie a exercé des représailles contre M. Djemilev en prononçant contre lui une interdiction de séjour en Crimée de cinq ans et en engageant des poursuites pénales contre son fils⁸⁴. De la même manière, elle a contraint à l'exil le successeur de M. Djemilev et président du *Majlis*, Refat Tchoubarov⁸⁵. Les autorités d'occupation ont interdit l'entrée sur le territoire de la Crimée à de nombreux autres dirigeants tatars ou imposé des restrictions à leur liberté de circulation.

96. En août 2016, la Fédération de Russie a scandalisé la communauté internationale en ressuscitant une technique soviétique particulièrement brutale de répression des dissidents. En effet, les autorités d'occupation ont interné de force le vice-président du *Majlis*, Ilmi Oumerov, dans un hôpital psychiatrique pendant trois semaines. Le président de la Commission des droits de l'homme de l'Assem-

⁸¹State Statistics Committee of Ukraine, *About Number and Composition Population of Autonomous Republic of Crimea by Data All-Ukrainian Population Census* [Commission statistique nationale de l'Ukraine, Nombre d'habitants et composition de la population de la République autonome de Crimée selon les données du recensement de la population générale de l'Ukraine], <http://2001.ukrcensus.gov.ua/eng/results/general/nationality/Crimea>.

⁸² Recensement russe en République de Crimée, *National Composition of the Population* [Composition de la population] (18 août 2015), http://crimea.gks.ru/wps/wcm/connect/rosstat_ts/crimea/ru/census_and_researching/census/crimea_census_2014/score_2010/.

⁸³ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR), *Profiling and Needs Assessment of Internally Displaced Persons* [Établissement du profil et évaluation des besoins des personnes déplacées] (17 octobre 2014), p. 57; voir également Bureau du procureur de la Cour pénale internationale, *Rapport sur les activités menées en 2016 en matière d'examen préliminaire* (14 novembre 2016), par. 172.

⁸⁴ HCNUR, «Report on the Human Rights situation in Ukraine» [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (15 mai 2014), par. 152; OSCE, «Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015)» [Rapport de la mission d'évaluation de la situation des droits de l'homme en Crimée (6-18 juillet 2015)] (17 septembre 2015), par. 229; Déclaration d'Amnesty International, *Harassment and Violence against Crimean Tatars by State and Non-State Actors* [Actes de harcèlement et violences contre les Tatars de Crimée commis par des acteurs étatiques et non étatiques] (23 mai 2014).

⁸⁵ OSCE, «Thematic Report: Freedom of Movement across the Administrative Boundary Line with Crimea» [Rapport thématique: Liberté de circulation à travers la frontière administrative de la Crimée] (19 juin 2015), p. 9; OSCE, «Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015)» [Rapport de la mission d'évaluation des droits de l'homme en Crimée (6-18 juillet 2015)] (17 septembre 2015), par. 152.

detention as “a worrying new low in Russia’s stigmatization of the Crimean Tatar community”⁸⁶.

97. As part of its campaign against the recognized leadership of the Crimean Tatar community, the Russian Federation has also subjected prominent individuals to arbitrary harassment. In September 2014, the Russian Federal Security Service (“FSB”) carried out a wave of unjustified searches of the homes of *Mejlis* members and the offices of Tatar institutions⁸⁷. Russian authorities have continued to search the houses of *Mejlis* members and regional chairmen in a pattern of harassment. On 11 October 2016, Suleyman Kadyrov, a member of the regional *Mejlis* in Feodosia, was arrested and charged with publicly calling for actions aimed at violating the territorial integrity of the Russian Federation. His apparent crime was a simple, true statement: “Crimea is Ukraine.”⁸⁸

98. The Russian Federation’s efforts to stifle the political and cultural rights of the Crimean Tatar community culminated in the outright ban of the *Mejlis*. The *Mejlis* is a traditional organ of the Crimean Tatar people, and — along with the *Kuraltai*, which elects the *Mejlis* members — is considered by the community to be its legitimate representative institution⁸⁹. On 15 February 2016, the so-called prosecutor of Crimea filed a petition accusing the *Mejlis* of disrupting the territorial integrity of the Russian Federation (i.e., refusing to accept the illegal annexation)⁹⁰. On 26 April, the so-called Supreme Court of Crimea declared the *Mejlis* an “extremist organization” and banned its activities⁹¹. Despite international condemnation, the Supreme Court of the Russian Federation upheld the ban on 29 September 2016. In addition to prohibiting the *Mejlis*’ public activity and use of bank accounts, the decision exposed approximately 2,500 members of the national and local *Mejlis* bodies to criminal liability, facing up to eight years in prison, simply for belonging to an “extremist” organization⁹². This ban has been enforced against eight members of the *Mejlis*, who face fines for holding an “illegal meeting” at the home of Mr. Umerov⁹³. Ironically, at the same time the Russian Federation has cynically invoked “extremism” to justify its policy of ethnic Russian dominance in Crimea, it has itself been financing acts of terrorism in eastern Ukraine.

⁸⁶ See Organization for Security and Co-operation in Europe, “Press Release: Parliamentary Assembly Human Rights Chair Calls for Release of Crimean Tatar Leader Umerov” (27 August 2016); Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, “Report on the Human Rights Situation in Ukraine” (16 May-15 August 2016), para. 178; Human Rights Watch, *Crimean Tatar Activist Confined in Psychiatric Hospital* (26 August 2016).

⁸⁷ See Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, “Report on the Human Rights Situation in Ukraine” (16 September 2014), para. 156; *ibid.* (15 November 2014), para. 218; Organization for Security and Co-operation in Europe, “Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015)” (17 September 2015), para. 232.

⁸⁸ Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, “Report on the Human Rights Situation in Ukraine” (16 August-15 November 2016), para. 159.

⁸⁹ *Ibid.*, para. 169.

⁹⁰ *Ibid.* (16 February-15 May 2016), para. 186.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² *Ibid.*

⁹³ See Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, “Report on the Human Rights Situation in Ukraine” (16 August-15 November 2016), para. 168.

blée parlementaire de l'OSCE a déclaré que, avec la détention de M. Oumerov, « la stigmatisation de la communauté tatar de Crimée par la Russie a [avait] atteint un niveau particulièrement inquiétant »⁸⁶.

97. Dans le cadre de sa campagne contre les dirigeants reconnus de la communauté tatar de Crimée, la Fédération de Russie a également soumis de nombreuses personnalités à des actes de harcèlement. En septembre 2014, le service fédéral de sécurité russe a procédé à une série de perquisitions non motivées de domiciles de membres du *Majlis* et de locaux des institutions tatars⁸⁷. Les autorités russes ont continué de procéder à ces perquisitions de domiciles de membres du *Majlis* et de présidents des *Majlis* régionaux dans le cadre d'un harcèlement systématique. Le 11 octobre 2016, Suleyman Kadyrov, membre du *Majlis* régional de Théodosie, a été arrêté et accusé d'avoir appelé publiquement à violer l'intégrité territoriale de la Fédération de Russie. L'infraction qui lui est reprochée est d'avoir dit cette vérité toute simple : « La Crimée, c'est l'Ukraine. »⁸⁸

98. L'action menée par la Fédération de Russie pour restreindre les droits culturels et politiques de la communauté tatar de Crimée a atteint son apogée avec l'interdiction des activités du *Majlis*. Le *Majlis* est un organe traditionnel du peuple tatar de Crimée qui — avec le *Kuraltaï* chargé d'élire les membres du *Majlis* — constitue pour cette communauté son instance représentative légitime⁸⁹. Le 15 février 2016, le prétendu procureur de Crimée a accusé le *Majlis* d'avoir porté atteinte à l'intégrité territoriale de la Fédération de Russie (en refusant d'accepter l'annexion illicite)⁹⁰. Le 26 avril, la prétendue Cour suprême de Crimée a qualifié le *Majlis* d'« organisation extrémiste » et interdit ses activités⁹¹. Bien que la communauté internationale ait condamné cette décision, la Cour suprême de la Fédération de Russie a confirmé l'interdiction le 29 septembre 2016. Outre l'interdiction faite au *Majlis* d'avoir des activités publiques et le blocage de ses comptes bancaires, cette décision a exposé environ 2500 membres de ses organes locaux et nationaux à des poursuites pénales et au risque d'être condamnés à huit années d'emprisonnement, au seul motif de leur appartenance à une « organisation extrémiste »⁹². L'interdiction a été invoquée contre huit membres du *Majlis*, passibles d'une amende pour avoir tenu une « réunion illégale » au domicile de M. Oumerov⁹³. Fait non dépourvu d'ironie, au moment même où elle criait avec cynisme à « l'extrémisme » pour justifier sa politique de domination ethnique en Crimée, la Fédération de Russie finançait des actes de terrorisme en Ukraine orientale.

⁸⁶ OSCE, « Press Release: Parliamentary Assembly Human Rights Chair Calls for Release of Crimean Tatar Leader Umerov » [Communiqué de presse: Le président de la Commission des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire demande la libération d'un dirigeant des Tatars de Crimée, M. Oumerov] (27 août 2016); HCNUDH, « Report on the Human Rights Situation in Ukraine » [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (16 mai-15 août 2016), par. 178; Human Rights Watch, *Crimean Tatar Activist Confined in Psychiatric Hospital* [Un militant tatar de Crimée est interné de force dans un hôpital psychiatrique] (26 août 2016).

⁸⁷ HCNUDH, « Report on the Human Rights Situation in Ukraine » [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (16 septembre 2014), par. 156; *ibid.* (15 novembre 2014), par. 218; OSCE, « Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015) » [Rapport de la mission d'évaluation des droits de l'homme en Crimée (6-18 juillet 2015)] (17 septembre 2015), par. 232.

⁸⁸ HCNUDH, « Report on the Human Rights Situation in Ukraine » [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (16 août-15 novembre 2016), par. 159.

⁸⁹ *Ibid.*, par. 169.

⁹⁰ *Ibid.* (16 février-15 mai 2016), par. 186.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² *Ibid.*

⁹³ HCNUDH, « Report on the Human Rights Situation in Ukraine » [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (16 août-15 novembre 2016), par. 168.

Figure M

Masked Russian security forces raiding the *Mejlis* in 2014⁹⁴

99. The international community has strongly condemned the Russian Federation's attack on the Crimean Tatars' leading political and cultural institution. United Nations human rights monitors observed that the treatment of the *Mejlis* could be considered "a collective punishment against the Crimean Tatar community"⁹⁵. The United Nations General Assembly has likewise expressed "serious concern" at the decision to ban the *Mejlis*, and called upon the Russian Federation to immediately revoke and repeal this decision⁹⁶. By suppressing and then dissolving the Tatar institution that has led the community in its return from exile, the Russian Federation has reopened the deep historic wounds caused by previous discrimination against and maltreatment of the Tatars under the Soviet Union.

(b) *Suppression of culturally-significant gatherings*

100. Together with its assault on Tatar institutions and leaders, the Russian occupation régime has sought to stamp out celebrations and commemorations central to Crimean Tatar culture. Remembrance of the *Sürgün* remains central to Crimean Tatar identity. Yet within three months of the purported annexation, occupation authorities thwarted attempts to mark the 70th anniversary of the Soviet deportation. On 16 May 2014, just two days before the anniversary, the so-called Prime Minister of Crimea abruptly prohibited mass activities for the next

⁹⁴ *BBC News*, "Russia Must Boost Crimea Forces, Says Defence Minister" (16 September 2014).

⁹⁵ Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, "Report on the Human Rights Situation in Ukraine" (16 February-15 May 2016), para. 188.

⁹⁶ United Nations General Assembly resolution 71/205, UN doc. A/RES/71/205, "Situation of Human Rights in the Autonomous Republic of Crimea and the City of Sevastopol" (Ukraine) (19 December 2016).

Figure M

Membres masqués des forces de sécurité russes effectuant une descente au *Majlis* en 2014⁹⁴

99. La communauté internationale a fermement condamné cette attaque de la Fédération de Russie contre la principale institution politique et culturelle des Tatars de Crimée. Des observateurs des droits de l'homme des Nations Unies ont déclaré que le traitement du *Majlis* pouvait être considéré comme « une sanction contre l'ensemble de la communauté tatare de Crimée »⁹⁵. L'Assemblée générale des Nations Unies a exprimé de la même manière sa « grave préoccupation » face à la décision d'interdire le *Majlis* et demandé instamment à la Fédération de Russie de rapporter et abroger sans délai cette décision⁹⁶. En décidant d'entraver le fonctionnement de l'institution qui représentait la communauté tatare depuis son retour d'exil puis de la supprimer, la Fédération de Russie a rouvert les plaies profondes qu'avaient causées les actes de discrimination et les mauvais traitements infligés aux Tatars du temps de l'Union soviétique.

b) *Interdiction de rassemblements culturels importants*

100. En même temps qu'il attaquait les institutions et dirigeant tatars, le régime d'occupation russe s'est employé à éradiquer des célébrations et des commémorations qui occupaient une place centrale dans la culture des Tatars de Crimée. La mémoire du *Sürgün* se trouve au cœur de l'identité tatare. Or, moins de trois mois après l'« annexion », les autorités d'occupation se sont opposées à toute tentative de célébrer le 70^e anniversaire de la déportation des Tatars par les Soviétiques. Le 16 mai 2014, soit deux jours seulement avant cet anniversaire, le prétendu premier

⁹⁴ *BBC News*, « Russia Must Boost Crimea Forces, Says Defence Minister » [Le ministre de la défense déclare que la Russie doit augmenter l'effectif de ses forces en Crimée] (16 septembre 2014).

⁹⁵ HCNUDH, « Report on the Human Rights Situation in Ukraine » [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (16 février-15 mai 2016), par. 188.

⁹⁶ Résolution 71/205 du 19 décembre 2016 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée « Situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol » (Ukraine) et publiée sous la cote A/RES/71/205.

three weeks. Russian authorities then used riot police, military vehicles, and helicopters to intimidate gatherings of Crimean Tatars⁹⁷.

101. A few months later, Russian occupation authorities took similar steps to restrict the Crimean Tatar community's usual commemoration of International Human Rights Day, on 10 December. Before the occupation, the Crimean Tatar community had marked Human Rights Day with rallies in Lenin Square in Simferopol. Russian authorities, however, blocked the community from carrying on this tradition. Permits were denied, prosecutors sent letters to Crimean Tatar activists warning against unsanctioned gatherings, and Russian security forces surrounded the city centre⁹⁸.

102. The Russian Federation continued this practice in 2015, and barred commemoration of other culturally significant events as well. On 18 February 2015, for example, Bakhchisaray authorities prohibited the local *Mejlis* from carrying out a rally commemorating the 97th anniversary of the death of Noman Çelebichan, an important figure in Crimean Tatar history⁹⁹. In June 2015, the *Mejlis*' application to celebrate Crimean Tatar flag day was also rejected¹⁰⁰. This ongoing and widespread action to bar Crimean Tatars from holding such gatherings reflects a pattern of oppression and punishment against this ethnic minority community and its culture.

(c) *Disappearance and murder*

103. The Russian occupation régime has further persecuted the Crimean Tatar community by instigating, or at least tolerating and encouraging, a pattern of disappearances and murders. Numerous international observers have reported this pattern¹⁰¹.

⁹⁷ See Organization for Security and Co-operation in Europe, "Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015)" (17 September 2015), paras. 132, 252; Amnesty International Public Statement, *Harassment and Violence against Crimean Tatars by State and Non-State Actors* (23 May 2014).

⁹⁸ See Sergey Zayets *et al.*, "The Fear Peninsula: Chronicle of Occupation and Violation of Human Rights in Crimea (2015)", p. 69.

⁹⁹ See Organization for Security and Co-operation in Europe, "Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015)" (17 September 2015), para. 251.

¹⁰⁰ See *ibid.*, para. 253.

¹⁰¹ See, e.g., Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, "Report on the Human Rights Situation in Ukraine" (16 February-15 May 2016); United Nations Human Rights Council, "Report of the Special Rapporteur on Minority Issues on Her Mission to Ukraine (7-14 April 2014)", UN doc. A/HRC/28/64/Add.1 (26 August 2014); Organization for Security and Co-operation in Europe, "Human Rights Assessment Mission in Ukraine", *Human Rights and Minority Rights Situation* (12 May 2014); United Nations General Assembly resolution 71/205, UN doc. A/RES/71/205, "Situation of Human Rights in the Autonomous Republic of Crimea and the City of Sevastopol" (Ukraine) (19 December 2016).

ministre de la Crimée a brusquement interdit toute manifestation publique pendant les trois semaines suivantes. Les autorités russes ont ensuite déployé leur police antiémeute, des véhicules militaires et des hélicoptères pour dissuader les Tatars de Crimée de se réunir⁹⁷.

101. Quelques mois plus tard, les autorités d'occupation russes ont pris des mesures de nature similaire pour restreindre la célébration par la communauté tatare de Crimée de la Journée internationale des droits de l'homme, qui se tient traditionnellement le 10 décembre. Avant l'occupation, cette communauté célébrait la Journée des droits de l'homme par un rassemblement sur la place Lénine de Simferopol. Les autorités russes l'ont cependant empêchée de perpétuer cette tradition : les permis nécessaires ont été refusés, les procureurs ont adressé des courriers aux militants tatars de Crimée pour les mettre en garde contre toute réunion non autorisée, et les forces de sécurité russes ont bouclé le centre-ville⁹⁸.

102. La Fédération de Russie a poursuivi ces pratiques en 2015, interdisant la tenue d'autres manifestations culturelles importantes. Le 18 février 2015, par exemple, les autorités de Bakhtchissaraï ont interdit au *Majlis* local d'organiser un rassemblement pour célébrer le 97^e anniversaire de la mort de Noman Çelebichan, figure importante de l'histoire des Tatars de Crimée⁹⁹. En juin 2015, la demande d'autorisation déposée par le *Majlis* pour célébrer la Journée du drapeau des Tatars de Crimée a également été rejetée¹⁰⁰. Les interdictions continues et systématiques imposées aux Tatars de Crimée de tenir ce type de réunions illustrent l'oppression et la répression dont cette minorité ethnique et sa culture ne cessent de faire l'objet.

c) *Disparitions et meurtres*

103. Le régime d'occupation russe a également persécuté la communauté tatare de Crimée en fomentant, ou au moins en tolérant et en encourageant, une campagne de disparitions et de meurtres. De nombreux observateurs internationaux ont dénoncé le caractère systématique de ces faits¹⁰¹.

⁹⁷ OSCE, «Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015)» [Rapport de la mission d'évaluation des droits de l'homme en Crimée (6-18 juillet 2015)] (17 septembre 2015), par. 132, 252; déclaration d'Amnesty International, *Harassment and Violence against Crimean Tatars by State and Non-State Actors* [Actes de harcèlement et violences commis contre les Tatars de Crimée par les acteurs étatiques et non étatiques] (23 mai 2014).

⁹⁸ Sergey Zayets *et al.*, «The Fear Peninsula: Chronicle of Occupation and Violation of Human Rights in Crimea» [La péninsule de la peur : Chronique de l'occupation et violation des droits de l'homme en Crimée] (2015), p. 69.

⁹⁹ OSCE, «Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015)» [Rapport de la mission d'évaluation des droits de l'homme en Crimée (6-18 juillet 2015)] (17 septembre 2015), par. 251.

¹⁰⁰ *Ibid.*, par. 253.

¹⁰¹ HCNDDR, «Report on the Human Rights Situation in Ukraine» [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (16 février-15 mai 2016); Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, «Rapport de la rapporteuse spéciale sur les questions relatives aux minorités (7-14 avril 2014)», publié sous la cote A/HRC/28/64/Add.1 (26 août 2014); OSCE, «Mission d'évaluation des droits de l'homme en Ukraine», *Human Rights and Minority Rights Situation* [Situation des droits de l'homme et des droits des minorités] (12 mai 2014); résolution 71/205 du 19 décembre 2016 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée «Situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol» (Ukraine).

104. The case of Mr. Ametov, noted above, is an important example. Despite the fact that Mr. Ametov's abduction was videotaped, the Russian Federation has made no progress investigating it after more than two years¹⁰².

105. A number of other Crimean Tatar individuals also disappeared around this time, including Timur Shaimardanov. Mr. Shaimardanov was a leader of a local activist group, and disappeared on 25 May 2014 — one day after speaking out about another disappearance. Russian occupation authorities failed to even open an investigation into Mr. Shaimardanov's disappearance until July 2014, and he has not been found¹⁰³.

106. This pattern has continued. On 24 May 2016, Ervin Ibragimov, a member of the Coordination Council of the World Congress of Crimean Tatars and the Bakhchisaray regional *Mejlis*, disappeared. Video footage from a nearby shop shows a group of men stopping Mr. Ibragimov's car, apprehending him, forcing him into a van, and driving away¹⁰⁴. Mr. Ibragimov has not been found, but one week later, his employment record book and passport were found near a bar. When Mr. Ibragimov's father attempted to file a complaint, complete with video of the abduction, the FSB office in Simferopol turned him away. As the European Union has stated, the disappearance of Mr. Ibragimov is "regrettably only one of the most recent examples", and part of a "brutal" "persecution of Crimean Tatars"¹⁰⁵.

(d) *Arbitrary searches and detention*

107. Russian authorities have also targeted Crimean Tatars for detentions and searches, in both public spaces and their own homes. For example, on 28 August 2014, Russian police searched the home of a family in Bakhchisaray; they purportedly were searching for drugs and weapons, but instead confiscated books. Russian authorities have rounded up large groups of Tatars at public markets and cafes, targeting people with non-Slavic appearance. On 12 October 2016, the Russian FSB forcefully broke into six Crimean Tatar houses, conducting searches in the presence of children, and confiscating religious literature¹⁰⁶.

¹⁰² See Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, "Report on the Human Rights Situation in Ukraine" (16 February-15 May 2016), para. 180; Amnesty International Public Statement, *Harassment and Violence against Crimean Tatars by State and Non-State Actors* (23 May 2014).

¹⁰³ Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, "Report on the Human Rights Situation in Ukraine" (16 May-15 August 2015), para. 171; Human Rights Watch, *Crimea: Enforced Disappearances* (7 October 2014).

¹⁰⁴ See Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, "Report on the Human Rights Situation in Ukraine" (16 May-15 August 2016), para. 154; Amnesty International, *URGENT ACTION: Crimean Tatar Activist Forcibly Disappeared* (26 May 2016).

¹⁰⁵ OSCE Permanent Council, "EU Statement on 'Russia's Ongoing Aggression against Ukraine and Illegal Occupation of Crimea'", No. 1106, PC.DEL/945/16 (24 June 2016).

¹⁰⁶ See Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, "Report on the Human Rights Situation in Ukraine" (16 August-15 November 2016), para. 165; *ibid.* (16 May-15 August 2016), para. 179; *ibid.* (16 September 2014), para. 153.

104. Le cas de M. Ametov, dont il a été fait mention plus haut, en constitue un exemple significatif. Plus de deux ans après l'enlèvement de M. Ametov, qui avait pourtant été filmé, la Fédération de Russie n'avait toujours pas avancé dans son enquête¹⁰².

105. Un certain nombre d'autres Tatars de Crimée ont eux aussi disparu aux alentours de cette période, notamment Timur Shaimardanov. Ce dernier, qui dirigeait un groupe local de militants, a disparu le 25 mai 2014 — soit un jour seulement après avoir dénoncé une autre disparition. Les autorités d'occupation russes ont attendu jusqu'au mois de juillet 2014 pour ouvrir une enquête sur la disparition de M. Shaimardanov, qui est toujours porté disparu à ce jour¹⁰³.

106. Ce type de pratiques s'est poursuivi. Le 24 mai 2016, Ervin Ibragimov, membre du conseil de coordination du Congrès mondial des Tatars de Crimée et du *Majlis* régional de Bakhtchissaraï, a disparu à son tour. Des images vidéo prises dans un magasin voisin montrent un groupe d'hommes en train d'arrêter la voiture de M. Ibragimov, de se saisir de lui, de le forcer à monter dans une camionnette, puis de partir¹⁰⁴. M. Ibragimov est toujours porté disparu à ce jour, mais une semaine après son enlèvement, son livret de travail et son passeport étaient retrouvés près d'un bar. Lorsque le père de M. Ibragimov a tenté de déposer plainte, en joignant à sa déclaration la vidéo de l'enlèvement, le service fédéral de sécurité russe de Simferopol a rejeté sa demande. L'Union européenne a déclaré à ce sujet que la disparition de M. Ibragimov n'était «malheureusement qu'un exemple parmi les cas les plus récents» et s'inscrivait dans le cadre d'une «campagne brutale de persécution des Tatars de Crimée»¹⁰⁵.

d) *Perquisitions et détentions arbitraires*

107. Les autorités russes ont également multiplié les arrestations et les perquisitions visant les Tatars de Crimée, tant dans les espaces publics qu'à leur domicile. Le 28 août 2014 par exemple, la police russe a perquisitionné le domicile d'une famille de Bakhtchissaraï sous prétexte d'y chercher de la drogue et des armes, mais pour finir n'a saisi que des livres. Les autorités russes ont effectué des rafles d'importants groupes de Tatars sur les marchés et dans les cafés, en visant en particulier les personnes qui n'avaient pas le type slave. Le 12 octobre 2016, des agents du service fédéral de sécurité russe sont entrés de force dans six maisons de Tatars de Crimée où ils ont effectué des perquisitions en présence d'enfants et saisi des ouvrages à caractère religieux¹⁰⁶.

¹⁰² HCNUDH, «Report on the Human Rights Situation in Ukraine» [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (16 février-15 mai 2016), par. 180; déclaration d'Amnesty International, *Harassment and Violence against Crimean Tatars by State and Non-State Actors* [Actes de harcèlement et violences commis contre les Tatars de Crimée par des acteurs étatiques et non étatiques] (23 mai 2014).

¹⁰³ HCNUDH, «Report on the Human Rights Situation in Ukraine» [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (16 mai-15 août 2015), par. 171; Human Rights Watch, *Crimea: Enforced Disappearances* [Crimée: Disparitions forcées] (7 octobre 2014).

¹⁰⁴ HCNUDH, «Report on the Human Rights Situation in Ukraine» [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (16 mai-15 août 2016), par. 154; Amnesty International, *URGENT ACTION: Crimean Tatar Activist Forcibly Disappeared* [ACTION URGENTE: Disparition forcée d'un militant tatar de Crimée] (26 mai 2016).

¹⁰⁵ Conseil permanent de l'OSCE, «EU Statement on «Russia's Ongoing Aggression against Ukraine and Illegal Occupation of Crimea»» [Déclaration de l'Union européenne sur «l'agression de l'Ukraine par la Russie et l'occupation illicite de la Crimée»], n° 1106, PC.DEL/945/16 (24 juin 2016).

¹⁰⁶ HCNUDH, «Report on the Human Rights Situation in Ukraine» [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (16 août-15 novembre 2016), par. 165; *ibid.* (16 mai-15 août 2016), par. 179; *ibid.* (16 septembre 2014), par. 153.

108. United Nations human rights monitors noted in 2016 that they were “increasingly worried about the growing number of large-scale ‘police’ actions conducted with the apparent intention to harass and intimidate Crimean Tatars and other Muslim believers”¹⁰⁷. The United Nations further reported that the “series of police actions conducted since the beginning of 2016 seem to disproportionately target members of the Crimean Tatar community”¹⁰⁸.

(e) *Media restrictions and harassment*

109. As part of its general crackdown on the Crimean Tatar community, the Russian Federation has restricted the activities of Tatar media, including by rejecting registrations and raiding and otherwise harassing media outlets.

110. The Russian Federation has required all media outlets to re-register with occupation authorities, but then blocked specific ones — numerous Tatar outlets in particular — from re-registering, pursuant to a policy of blacklisting disfavoured media¹⁰⁹. By 2015, ATR was the last independent television station serving the Crimean Tatar population. On 26 January 2015, masked members of the FSB raided the ATR facility in Simferopol¹¹⁰. ATR was then denied registration in April 2015. Continuing into 2016, Crimean Tatar journalists have been threatened with prosecution for “extremist” views — as United Nations human rights monitors reported, the Deputy Director of ATR was warned about “her criticism of the arrests of Crimean Tatars on social media”¹¹¹.

(f) *Suppression of Tatar-language education*

111. Finally, the Russian Federation has attacked the Crimean Tatar community’s right to educate their children in their own language. Russian authorities have stopped the training of teachers of the Crimean Tatar language and literature, and have also blocked the hiring of such teachers from Turkey, making it increasingly difficult to meet the educational needs of the Crimean Tatar People¹¹².

¹⁰⁷ Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, “Report on the Human Rights Situation in Ukraine” (16 February-15 May 2016), para. 183.

¹⁰⁸ *Ibid.*, (16 May-15 August 2016), para. 179.

¹⁰⁹ See Council of Europe Media Freedom Alert, *Forced Closure of Crimean Tatar-Language Media Outlets* (1 April 2015); *BBC News*, Vitaly Shevchenko “Crimean Tatar Media ‘Silenced by Russia’” (1 April 2015).

¹¹⁰ See Organization for Security and Co-operation in Europe, *Raid on ATR Television Channel in Crimea Unacceptable, a Clear Intrusion of the Media’s Independence, Says Mijatović* (26 January 2015).

¹¹¹ Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, “Report on the Human Rights Situation in Ukraine” (16 May-15 August 2016), para. 169.

¹¹² See Organization for Security and Co-operation in Europe, “Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015)” (17 September 2015), paras. 192, 291; European Parliament Policy Department, *The Situation of National Minorities in Crimea following Its Annexation by Russia* (April 2016), pp. 22-23, 26.

108. Les observateurs des droits de l'homme des Nations Unies ont fait part, en 2016, de leur « inquiétude croissante face au nombre en constante augmentation des actions de « police » de grande ampleur visant manifestement à harceler et à intimider les Tatars de Crimée et les autres musulmans. »¹⁰⁷ Les Nations Unies ont également rapporté que la « série d'interventions menées par la police depuis le début de l'année 2016 sembl[ait] viser d'une façon disproportionnée les membres de la communauté tatare de Crimée. »¹⁰⁸

e) *Restrictions imposées aux médias et harcèlement de journalistes*

109. Dans le cadre de la répression générale exercée contre la communauté tatare de Crimée, la Fédération de Russie a imposé des restrictions aux activités des médias tatars, en refusant notamment de délivrer les autorisations requises, en effectuant des descentes dans leurs locaux et en les harcelant de diverses autres façons.

110. La Fédération de Russie a imposé à tous les médias de se réenregistrer auprès des autorités d'occupation, ce qui lui a permis d'en interdire certains — en particulier de nombreux organes tatars — dans le cadre d'une politique consistant à dresser une liste noire des médias indésirables¹⁰⁹. En 2015, ATR était devenue la dernière chaîne de télévision indépendante des Tatars de Crimée. Le 26 janvier 2015, des membres masqués du service fédéral de sécurité russe ont effectué une descente dans les locaux de la chaîne à Simferopol¹¹⁰. ATR s'est ensuite vu refuser son réenregistrement en avril 2015. En 2016, des journalistes tatars de Crimée étaient encore menacés de poursuites pour opinions « extrémistes » — et, comme l'ont rapporté des observateurs des droits de l'homme des Nations Unies, la directrice adjointe d'ATR a reçu un avertissement parce qu'elle avait « critiqué les arrestations de Tatars de Crimée dans les réseaux sociaux »¹¹¹.

f) *Mesures tendant à priver les Tatars de Crimée de la possibilité de suivre un enseignement dans leur langue*

111. Pour finir, la Fédération de Russie s'en est prise au droit des Tatars de Crimée d'éduquer leurs enfants dans leur propre langue. Les autorités russes ont décidé de cesser de former des enseignants de langue et littérature tatars de Crimée et gelé le recrutement d'enseignants de ces matières venant de Turquie, si bien qu'il devient en matière d'éducation¹¹² de plus en plus difficile de répondre aux

¹⁰⁷ HCNUDH, « Report on the Human Rights Situation in Ukraine » [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (16 février-15 mai 2016), par. 183.

¹⁰⁸ *Ibid.* (16 mai-15 août 2016), par. 179.

¹⁰⁹ Alerte du Conseil de l'Europe relative à la liberté des médias, *Forced Closure of Crimean Tatar-Language Media Outlets* [Fermeture forcée des organes de presse en langue tatare de Crimée] (1^{er} avril 2015); Vitaly Shevchenko, « Crimean Tatar Media « silenced by Russia » » [« La Fédération de Russie réduit au silence » les médias tatars de Crimée], *BBC News* (1^{er} avril 2015).

¹¹⁰ OSCE, *Raid on ATR Television Channel in Crimea Unacceptable, a Clear Intrusion of the Media's Independence, Says Mijatović* [La descente de police dans les locaux de la chaîne de télévision ATR en Crimée est inadmissible et constitue une violation flagrante de l'indépendance des médias, déclare Mijatović] (26 janvier 2015).

¹¹¹ HCNUDH, « Report on the Human Rights Situation in Ukraine » [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (16 mai-15 août 2016), par. 169.

¹¹² OSCE, « Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015) » [Rapport de la mission d'évaluation des droits de l'homme en Crimée (6-18 juillet 2015)] (17 septembre 2015), par. 192, 291; Département des politiques externes, Parlement européen, *The Situation of National Minorities in Crimea following its Annexation by Russia* [Situation des minorités nationales en Crimée après son annexion par la Russie] (avril 2016), p. 22-23, 26.

The shortage of teachers has been exacerbated by a shortage of textbooks. The occupation authorities banned textbooks that followed the Ukrainian curriculum, yet did not provide Crimean Tatar schools with approved textbooks¹¹³. Moreover, since the occupation began, the number of hours dedicated to Crimean Tatar language has decreased significantly, with the language no longer taught as a subject in the senior classes of secondary schools.

112. The Russian Federation has also interfered with Crimean Tatar education more directly, conducting repeated raids of the community's educational institutions. Between June and September 2014, three Tatar religious schools in Simferopol were searched by Russian authorities¹¹⁴. By mid-September 2014, Russian authorities had searched eight out of ten Tatar religious schools belonging to the Spiritual Directorate of the Muslims of Crimea. Searches of educational institutions (and other locations) for so-called "extremist" literature have been carried out "mainly among the Crimean Tatar population"¹¹⁵.

113. In sum, the Russian Federation has engaged in multiple acts of racial discrimination in Crimea, squarely targeted against the ethnic Tatar population.

3. *Discrimination against the ethnic Ukrainian community in Crimea*

114. The Russian Federation has applied its policy of ethnic Russian dominance in Crimea — and persecution of non-Russian cultures — to assault the ethnic Ukrainian community¹¹⁶. The Russian occupation authorities have sought to restrict education in the Ukrainian language, criminalized expressions of connection to Ukraine, and harassed ethnic Ukrainian media.

(a) *Suppression of Ukrainian-language education*

115. The Russian Federation is causing Ukrainian-language education in Crimea to "disappear", through a campaign of "pressure on school administrators, teachers, parents and children"¹¹⁷. Prior to the occupation, both ethnic Russians and ethnic Ukrainians had opportunities to learn and study in their native languages. The Russian language, along with the languages of other national minorities in Ukraine, enjoys guarantees of free development, use, and protection under Ukraine's Constitution, both within Crimea and elsewhere in Ukraine. Since 2014, by contrast, the Russian occupation authorities have systematically undermined the linguistic and educational rights of the ethnic Ukrainian commu-

¹¹³ See Organization for Security and Co-operation in Europe, "Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015)" (17 September 2015), para. 290.

¹¹⁴ *Ibid.*, paras. 242-243.

¹¹⁵ See Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, "Report on the Human Rights Situation in Ukraine" (16 September 2014), para. 153; Human Rights Watch, *Rights in Retreat* (November 2014), p. 16.

¹¹⁶ See, e.g., United Nations General Assembly resolution 71/205, UN doc. A/RES/71/205, "Situation of Human Rights in the Autonomous Republic of Crimea and the City of Sevastopol" (Ukraine) (19 December 2016).

¹¹⁷ See Organization for Security and Co-operation in Europe, "Tbilisi Declaration and Resolutions Adopted by the OSCE Parliamentary Assembly at the Twenty-Fifth Annual Session" (1-5 July 2016).

besoins des Tatars de Crimée. Une pénurie de manuels scolaires est venue s'ajouter à la pénurie d'enseignants. Les autorités d'occupation ont en effet interdit les manuels qui suivaient le programme scolaire ukrainien, sans fournir pour autant aux établissements scolaires des Tatars de Crimée des manuels autorisés¹¹³. En outre, depuis le début de l'occupation, le nombre d'heures consacrées à l'enseignement de la langue des Tatars de Crimée a fortement diminué, cette langue n'étant plus enseignée en tant que matière à part entière dans les classes supérieures des établissements d'enseignement secondaire.

112. La Fédération de Russie s'est ingérée de manière encore plus directe dans l'éducation des Tatars de Crimée en effectuant des descentes répétées dans les établissements d'enseignement de cette communauté. Entre juin et septembre 2014, trois écoles religieuses tatars de Simferopol ont été perquisitionnées par les autorités russes¹¹⁴. A la mi-septembre 2014, huit des dix écoles religieuses tatars relevant de la direction spirituelle des musulmans de Crimée avaient été perquisitionnées. Les perquisitions d'établissements d'enseignement et autres locaux censés abriter des documents « extrémistes » ont visé « principalement la population tatare de Crimée »¹¹⁵.

113. Pour résumer, la Fédération de Russie a commis de multiples actes de discrimination raciale en Crimée, qui visaient directement la population tatare.

3. Discrimination à l'égard de la communauté ukrainienne de souche en Crimée

114. La Fédération de Russie a appliqué sa politique de domination ethnique russe — et de persécution des cultures non russes — en Crimée pour lancer des attaques contre la communauté ukrainienne de souche¹¹⁶. Les autorités d'occupation russes ont cherché à restreindre l'enseignement en langue ukrainienne, elles ont incriminé pénalement toute expression d'un lien avec l'Ukraine et elles ont harcelé les médias des Ukrainiens de souche.

a) Mesures tendant à priver les Ukrainiens de souche de la possibilité de suivre un enseignement dans leur langue

115. La Fédération de Russie est en train d'orchestrer la « disparition » de l'enseignement en langue ukrainienne en Crimée au moyen d'une campagne de « pressions sur les directeurs des établissements scolaires, les enseignants, les parents et les enfants »¹¹⁷. Avant l'occupation, les Russes de souche aussi bien que les Ukrainiens de souche avaient la possibilité d'apprendre et d'étudier dans leur langue maternelle. La Constitution ukrainienne garantit en effet les libres développement et usage, ainsi que la protection, de la langue russe et des langues des autres minorités nationales de l'Ukraine, aussi bien en Crimée que dans les autres régions de l'Ukraine. A l'inverse, depuis 2014, les autorités d'occupation russes ont systéma-

¹¹³ OSCE, « Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015) » [Rapport de la mission d'évaluation des droits de l'homme en Crimée (6-18 juillet 2015)] (17 septembre 2015), par. 290.

¹¹⁴ *Ibid.*, par. 242-243.

¹¹⁵ HCNUDH, « Report on the Human Rights Situation in Ukraine » [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (16 septembre 2014), par. 153; Human Rights Watch, *Rights in Retreat* [Recul des droits] (novembre 2014), p. 16.

¹¹⁶ Voir par exemple la résolution 71/205 du 19 décembre 2016 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée « Situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol » (Ukraine) et publiée sous la cote A/RES/71/205.

¹¹⁷ OSCE, « Déclaration de Tbilisi et résolutions adoptées par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à sa vingt-cinquième session annuelle » (1^{er}-5 juillet 2016).

nity in Crimea. For example, the Russian Federation has deliberately reduced the supply of Ukrainian-language teachers. In August 2014, the Ministry of Education directed 276 Ukrainian language and literature teachers to be re-trained to teach Russian language and literature¹¹⁸. In September 2014, the Russian authorities closed a Ukrainian language department at Tauride National University which had previously graduated around 50 Ukrainian-language teachers per year. The Russian authorities have also limited the availability of Ukrainian-language education by removing all textbooks and educational materials issued by Ukraine's Ministry of Education, and purging Ukrainian-language books from schools and public libraries. Reports have even emerged of the burning of books in the Ukrainian language or about Ukraine.

116. Russian officials have resorted to even more heavy-handed tactics to prevent Ukrainian-language education. In Yalta, for example, the Russian Federation eliminated such education in all but one school. In at least one school, authorities dispersed a Ukrainian-speaking group of children across many classes to prevent them from remaining in contact as a Ukrainian-language group¹¹⁹.

117. The resulting decline in Ukrainian-language education has been precipitous. In the 2013-2014 school year, general education in the Ukrainian language was provided to 12,694 children¹²⁰. But in the 2014-2015 school year, the first of the occupation, the number of children receiving Ukrainian-language education plummeted to 2,154¹²¹. In the 2015-2016 school year, that number was cut in half, reduced to less than 1,000 students¹²². As the United Nations reported in December 2016, of the seven Ukrainian-language educational institutions that existed in Crimea until 2014, only *one* remains in operation, and even this school ceased instruction in Ukrainian in the first and second grades this year¹²³.

118. These repeated acts of racial discrimination serve an overarching goal of cultural erasure. As the OSCE has reported, the Russian Federation's attempts at "eradication of education in and of the Ukrainian language" is part of a broader campaign to suppress the "cultural, religious and other manifestations of the

¹¹⁸ Organization for Security and Co-operation in Europe, "Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015)" (17 September 2015), para. 191

¹¹⁹ *Ibid.*, para. 194.

¹²⁰ Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, "Report on the Human Rights Situation in Ukraine" (16 August-15 November 2015), para. 157; see also Permanent Delegation of the Russian Federation to UNESCO, "Information on the Situation in the Republic of Crimea (the Russian Federation) within the Scope of UNESCO Competence as of April 8, 2015" (14 April 2015).

¹²¹ Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, "Report on the Human Rights Situation in Ukraine" (16 August-15 November 2015), para. 157. The Russian Federation has admitted this decrease, and in fact reported a lower number (1,990) for the 2014-2015 school year. See Permanent Delegation of the Russian Federation to UNESCO, "Information on the Situation in the Republic of Crimea (the Russian Federation) within the Scope of UNESCO Competence as of April 8, 2015" (14 April 2015).

¹²² Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, "Report on the Human Rights Situation in Ukraine" (16 August-15 November 2015), para. 157.

¹²³ *Ibid.*, para. 180.

tiquement bafoué les droits de la communauté ukrainienne de souche en Crimée en matière de langue et d'éducation. La Fédération de Russie a par exemple délibérément réduit le nombre d'enseignants de langue ukrainienne. En août 2014, le ministère de l'éducation a ordonné à 276 enseignants de langue et littérature ukrainiennes de reprendre une formation pour enseigner la langue et la littérature russes¹¹⁸. En septembre 2014, les autorités russes ont fermé un département de langue ukrainienne de l'Université nationale de Tauride dont sortaient environ cinquante professeurs d'ukrainien par an. Elles ont également limité l'enseignement en langue ukrainienne en retirant tous les manuels et outils pédagogiques ou didactiques publiés par le ministère ukrainien de l'éducation et en purgeant les établissements d'enseignement et les bibliothèques publiques de leurs livres imprimés en ukrainien. On rapporte même que des livres en ukrainien ou sur l'Ukraine ont été brûlés.

116. Les responsables russes ont eu recours à des tactiques encore plus brutales pour faire obstacle à l'enseignement en ukrainien. A Yalta par exemple, la Fédération de Russie a supprimé ce type d'enseignement dans tous les établissements sauf un. Dans au moins une école, les autorités ont réparti un groupe d'enfants parlant ukrainien dans différentes classes afin de les empêcher de rester en contact les uns avec les autres au sein d'un groupe de langue ukrainienne¹¹⁹.

117. Il s'en est ensuivi une chute vertigineuse de l'enseignement en langue ukrainienne. Alors que pendant l'année scolaire 2013-2014 l'enseignement général en langue ukrainienne était dispensé à 12 694 enfants¹²⁰, pendant l'année scolaire 2014-2015, soit la première année de l'occupation, il n'était plus dispensé qu'à 2154 enfants¹²¹. Ce nombre a encore été réduit de moitié pendant l'année scolaire 2015-2016, puisqu'il est passé à moins de 1000 élèves¹²². Selon un rapport de l'ONU datant de décembre 2016, sur les sept établissements d'enseignement en langue ukrainienne existant en Crimée jusqu'en 2014, seul *un* reste ouvert à ce jour, et même celui-ci a cessé cette année l'enseignement en ukrainien dans les classes de première et seconde année¹²³.

118. Ces multiples actes de discrimination raciale visent un objectif plus général d'annihilation culturelle. Selon l'OSCE, l'action menée par la Fédération de Russie pour «supprimer l'enseignement en langue ukrainienne et l'enseignement de la langue ukrainienne» fait partie d'une campagne plus large de répression des

¹¹⁸ OSCE, «Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015)» [Rapport de la mission d'évaluation des droits de l'homme en Crimée (6-18 juillet 2015)] (17 septembre 2015), par. 191.

¹¹⁹ *Ibid.*, par. 194.

¹²⁰ HCNUDH, «Report on the Human Rights Situation in Ukraine» [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (16 août-15 novembre 2015), par. 157; Délégation permanente de la Fédération de Russie auprès de l'UNESCO, «Information on the Situation in the Republic of Crimea (the Russian Federation) within the Scope of UNESCO Competence as of April 8, 2015» [Informations sur la situation en République de Crimée (Fédération de Russie) dans les domaines de compétence de l'UNESCO au 8 avril 2015] (14 avril 2015).

¹²¹ HCNUDH, «Report on the Human Rights Situation in Ukraine» [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (16 août-15 novembre 2015), par. 157. La Fédération de Russie a reconnu cette baisse, et a même déclaré un nombre moins important d'élèves (1990) pour l'année scolaire 2014-2015. Délégation permanente de la Fédération de Russie auprès de l'UNESCO, «Information on the Situation in the Republic of Crimea (the Russian Federation) within the Scope of UNESCO Competence as of April 8, 2015» [Informations sur la situation en République de Crimée (Fédération de Russie) dans les domaines de compétence de l'UNESCO au 8 avril 2015] (14 avril 2015).

¹²² HCNUDH, «Report on the Human Rights Situation in Ukraine» [Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine] (16 août-15 novembre 2015), par. 157.

¹²³ *Ibid.*, par. 180.

Ukrainian identity”, in pursuit of “the policy of russification in occupied Crimea”¹²⁴. Russian authorities are attempting not just to dominate Crimea, but to permanently erase the distinct ethnic Ukrainian identity of many inhabitants of Crimea, beginning with an attack on the language they speak, and their ability to impart that language to their children.

(b) *Suppression of culturally-significant gatherings*

119. As with its treatment of the Crimean Tatars, the Russian Federation has furthered its policy of cultural erasure by restricting gatherings in celebration of ethnic Ukrainians’ cultural heritage. For example, in March 2015, authorities refused the application of the Ukrainian Cultural Centre to hold a gathering in a central location in Simferopol to commemorate the 201st birthday of the renowned Ukrainian poet Taras Shevchenko¹²⁵.

120. The event was relegated to a peripheral park, and Russian officials thereafter retaliated against ethnic Ukrainians who participated. Specifically, three participants were arrested for carrying a Ukrainian flag inscribed with the (accurate) statement that Crimea remains a part of Ukraine, which the Russian Federation considers criminal “extremist” activity. The alleged organizer of the event was fired from his job as a school teacher in Simferopol¹²⁶.

(c) *Media restrictions and harassment*

121. The Russian Federation has also engaged in a pattern of discriminatory restrictions on ethnic Ukrainian media entities in Crimea. For example, Russian occupation authorities have repeatedly harassed and detained writers and editors of the Centre for Journalist Investigations, a media organization associated with ethnic Ukrainians in Crimea. In March 2015, Centre writer Natalia Kokorina was ordered out of her house, which was searched, and she was detained and interrogated by the FSB for six hours¹²⁷. The same day, authorities raided the home of the parents of another Centre editor, Anna Andriyevskaya, and charged her with the crime of “anti-state activities” for an article she had written. The Russian authorities have continued to harass Ms Andriyevskaya and others in 2016, by, *inter alia*, including her on a list of approximately 6,000 “terrorists and extremists”¹²⁸.

122. Again, these are not isolated examples. For example, the Russian authorities have attempted to exert pressure on a journalist with the Ukrainian news portal *Sobitiya Kryma* by harassing his mother, and they searched the apartment of a

¹²⁴ Organization for Security and Co-operation in Europe, “Tbilisi Declaration and Resolutions Adopted by the OSCE Parliamentary Assembly at the Twenty-Fifth Annual Session” (1-5 July 2016), p. 42.

¹²⁵ Organization for Security and Co-operation in Europe, “Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015)” (17 September 2015), para. 140.

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ Council of Europe Media Freedom Alert, *Harassment of Journalists Natalya Kokorina and Anna Andriyevska in Crimea, Ukraine by Russian Officials* (2 April 2015).

¹²⁸ Organization for Security and Co-operation in Europe, “Russia’s Labeling of Journalists as Terrorists a Threat to Media Freedom” (12 July 2016).

«manifestations culturelles, religieuses et autres de l'identité ukrainienne», au service d'une «politique de russification de la Crimée occupée»¹²⁴. Les autorités russes cherchent non seulement à dominer la Crimée, mais aussi à annihiler définitivement l'identité ukrainienne de nombreux habitants de la péninsule, en commençant par attaquer la langue qu'ils parlent et leur capacité de transmettre cette langue à leurs enfants.

b) *Interdiction de rassemblements culturels importants*

119. Comme pour les Tatars de Crimée, la Fédération de Russie a poursuivi sa politique d'annihilation culturelle en imposant des restrictions aux rassemblements visant à célébrer le patrimoine culturel des Ukrainiens de souche. Par exemple, en mars 2015, les autorités ont rejeté la demande du centre culturel ukrainien d'organiser un rassemblement au centre de Simferopol pour célébrer le 201^e anniversaire du célèbre poète ukrainien Taras Chevtchenko¹²⁵.

120. Cette manifestation a été reléguée dans un parc de la périphérie, ce qui n'a pas empêché les responsables russes de prendre des mesures contre les Ukrainiens de souche qui y ont participé. Trois participants ont ainsi été arrêtés pour avoir brandi un drapeau ukrainien sur lequel une inscription affirmait (ce qui est vrai) que la Crimée faisait toujours partie de l'Ukraine, ce que la Fédération de Russie considère comme une activité criminelle «extrémiste». L'organisateur supposé de la manifestation a été licencié de son poste d'instituteur à Simferopol¹²⁶.

c) *Restrictions imposées aux médias et harcèlement de journalistes*

121. La Fédération de Russie a également imposé une série de restrictions discriminatoires aux médias ukrainiens de Crimée. Par exemple, les autorités d'occupation russes ont harcelé et placé en détention de façon répétée des journalistes et des rédacteurs du centre pour un journalisme d'investigation, qui est en Crimée un organisme associé aux Ukrainiens de souche. En mars 2015, Natalia Kokorina, journaliste au centre, a reçu l'ordre de sortir de son domicile, qui a été perquisitionné, et a été placée en garde à vue et interrogée pendant six heures par le service fédéral de sécurité russe¹²⁷. Le même jour, les autorités ont effectué une perquisition au domicile des parents d'une autre journaliste du centre, Anna Andriyevskaya, et l'ont accusée de se livrer à des «activités contre l'Etat» en raison d'un article qu'elle avait écrit. En 2016, les autorités russes ont continué de harceler M^{me} Andriyevskaya comme d'autres journalistes, notamment en inscrivant son nom sur une liste d'environ 6000 «terroristes et extrémistes»¹²⁸.

122. Une fois encore, il ne s'agit pas de cas isolés. Les autorités russes ont par exemple tenté de faire pression sur un journaliste du portail d'information ukrainien *Sobytiya Kryma* en harcelant sa mère. Elles ont également perquisitionné

¹²⁴ OSCE, «Déclaration de Tbilisi et résolutions adoptées par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à sa vingt-cinquième session annuelle» (1^{er}-5 juillet 2016), p. 42.

¹²⁵ OSCE, «Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015)» [Rapport de la mission d'évaluation des droits de l'homme en Crimée (6-18 juillet 2015)] (17 septembre 2015), par. 140.

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ Alerte du Conseil de l'Europe relative à la liberté des médias, *Harcèlement en Crimée (Ukraine) des journalistes Natalya Kokorina et Anna Andriyevska par des fonctionnaires russes* (2 avril 2015).

¹²⁸ OSCE, «Russia's Labeling of Journalists as Terrorists a Threat to Media Freedom» [Le fait que la Russie qualifie des journalistes de terroristes constitue une menace contre la liberté de la presse] (12 juillet 2016).

Ukrainian independent blogger for criticizing the Russian authorities¹²⁹. Since the start of the occupation, the *Krymska Svitlytsya*, the only Ukrainian-language newspaper in Crimea and an institution that has existed since Ukrainian independence, has been banned¹³⁰.

123. Through all of these efforts, the Russian Federation has pursued a campaign of systematic racial discrimination designed to promote and perpetuate Russian dominance by erasing the cultural identity of non-Russian ethnic communities.

IV. LEGAL GROUNDS FOR UKRAINE'S CLAIMS

124. Ukraine claims that the Russian Federation, through its State organs, State agents, and other persons and entities exercising governmental authority, including the *de facto* authorities administering the illegal Russian occupation of Crimea, and through other agents acting on its instructions or under its direction and control, is responsible for serious violations of the Terrorism Financing Convention and the CERD.

A. Violations of the Terrorism Financing Convention

125. Article 18 of the Terrorism Financing Convention requires States to co-operate in the prevention of the financing of terrorism. Yet in defiance of its international obligations, the Russian Federation actively finances terrorist acts on the territory of Ukraine.

126. Acts of terrorism within the meaning of the Terrorism Financing Convention are defined in Article 2 (1). Numerous attacks perpetrated by illegal armed groups supported by the Russian Federation, including the DPR, the LPR, and the Kharkiv Partisans, constitute acts of terrorism within the meaning of that provision.

(a) Article 2 (1) (a) of the Terrorism Financing Convention defines acts of terrorism to include any violation of the Montreal Convention for the Suppression of Unlawful Acts against the Safety of Civil Aviation (“Montreal Convention”). The devastating attack on Malaysia Airlines Flight MH17, a civilian airliner, violated Article 1 of the Montreal Convention, which prohibits “unlawfully and intentionally . . . destroy[ing] an aircraft in service”. The attack was therefore an act of terrorism under Article 2 (1) (a) of the Terrorism Financing Convention.

(b) Article 2 (1) (b) of the Terrorism Financing Convention further defines acts of terrorism to include any “act intended to cause death or serious bodily injury to a civilian, or to any other person not taking an active part in the hostilities in a situation of armed conflict, when the purpose of such act, by its nature or context, is to intimidate a population, or to compel a government or an international organization to do or to abstain from doing any act”. Under the Con-

¹²⁹ Organization for Security and Co-operation in Europe, “OSCE Representative Mourns Death of Russian Journalist; Denounces New Cases of Media Freedom Violations in Ukraine” (17 June 2014).

¹³⁰ Organization for Security and Co-operation in Europe, “Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015)” (17 September 2015), para. 257.

l'appartenance d'un blogueur ukrainien indépendant au motif qu'il aurait critiqué les autorités russes¹²⁹. La *Krymska Svitlytsya*, seul journal de langue ukrainienne de Crimée et institution qui existe depuis que l'Ukraine est indépendante, est interdite¹³⁰ depuis le début de l'occupation.

123. L'ensemble de ces actions constitue, de la part de la Fédération de Russie, une campagne de discrimination raciale systématique visant à promouvoir et perpétuer la domination russe en annihilant l'identité culturelle des communautés ethniques non russes.

IV. FONDEMENTS JURIDIQUES DES DEMANDES DE L'UKRAINE

124. L'Ukraine affirme que la Fédération de Russie, par l'intermédiaire de ses organes et agents d'Etat, d'autres personnes et entités exerçant des prérogatives de puissance publique, dont les autorités *de facto* qui administrent l'occupation russe illicite de la Crimée, ainsi que d'agents opérant sur ses instructions ou sous sa direction et son contrôle, est responsable de graves violations de la convention contre le financement du terrorisme et de la CIEDR.

A. Violations de la convention contre le financement du terrorisme

125. L'article 18 de la convention contre le financement du terrorisme impose aux Etats de coopérer pour assurer la prévention de pareil financement. Or, au mépris de ses obligations internationales, la Fédération de Russie finance activement des actes de terrorisme sur le territoire de l'Ukraine.

126. Les actes de terrorisme au sens de la convention sont définis au paragraphe 1 de l'article 2 de cet instrument. Nombre d'attaques perpétrées par des groupes armés illégaux soutenus par la Fédération de Russie, notamment la RPD, la RPL et les Partisans de Kharkiv, constituent des actes relevant de cette disposition.

- a) Conformément à l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'article 2 de la convention, les actes de terrorisme incluent toute violation de la convention de Montréal pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile (ci-après la «convention de Montréal»). Or, la terrible attaque contre l'appareil assurant le vol MH17 de la Malaysia Airlines, un avion de ligne civil, a été commise en violation de l'article premier de la convention de Montréal, aux termes duquel il est interdit de «détrui[re] un aéronef en service» «illicitement et intentionnellement». Cette attaque constituait donc un acte de terrorisme au sens de l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'article 2 de la convention contre le financement du terrorisme.
- b) Aux termes de l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'article 2 de la convention, les actes de terrorisme incluent également tout «acte destiné à tuer ou blesser grièvement un civil, ou toute autre personne qui ne participe pas directement aux hostilités dans une situation de conflit armé, lorsque, par sa nature ou son contexte, cet acte vise à intimider une population ou à contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'ac-

¹²⁹ OSCE, «OSCE Representative Mourns Death of Russian Journalist; Denounces New Cases of Media Freedom Violations in Ukraine» [La représentante de l'OSCE pour la liberté de la presse déplore la mort d'un journaliste russe et dénonce de nouveaux cas de violations de la liberté de la presse en Ukraine] (17 juin 2014).

¹³⁰ OSCE, «Report of the Human Rights Assessment Mission on Crimea (6-18 July 2015)» [Rapport de la mission d'évaluation des droits de l'homme en Crimée (6-18 juillet 2015)] (17 septembre 2015), par. 257.

vention and related principles of international law, attacks that directly target civilians, or are aimed indiscriminately at civilian areas, constitute acts intended to cause death or serious bodily injury to civilians. The attack on Flight MH17, an aircraft exhibiting all ordinary indicia of civilian traffic, is an act of terrorism under Article 2 (1) (b), in addition to Article 2 (1) (a). The targeted or indiscriminate shelling attacks on civilians in Volnovakha, Mariupol, and Kramatorsk, the bombings throughout the city of Kharkiv, and similar attacks perpetrated by Russian-backed illegal armed groups in Ukraine are also acts of terrorism under Article 2 (1) (b) of the Terrorism Financing Convention.

127. Article 2 of the Terrorism Financing Convention further defines a prohibited act of terrorist financing as “directly or indirectly, unlawfully and wilfully, provid[ing] or collect[ing] funds with the intention that they should be used or in the knowledge that they are to be used, in full or in part, in order to carry out” acts of terrorism. Numerous acts of the Russian Federation, its State organs, agents, and persons and entities exercising governmental authority, in providing material support to illegal armed groups committing terrorism in eastern Ukraine, constitute the financing of terrorism within the meaning of the Convention.

- (a) Article 1 (1) of the Terrorism Financing Convention defines “funds” broadly to include “assets of every kind”. The Russian Federation provides entities and individuals responsible for terrorist acts in Ukraine with direct financial assistance, as well as in-kind contributions including heavy weaponry and training.
- (b) The Russian Federation supplies these weapons and other forms of assistance to its proxies in eastern Ukraine with the intention or knowledge that they will be used, in full or in part, to conduct acts of terrorism. From the beginning of the hostilities in eastern Ukraine, it was apparent that these groups acted with utter contempt for civilian life, resulting in numerous atrocities. Under the Terrorism Financing Convention, the Russian Federation is obliged to block and pursue these organizations. Instead, the Russian Federation’s decision to continue funding these organizations makes clear that it intentionally and knowingly supports terrorism, in service of the Russian Government’s objective of intimidating the Ukrainian population and coercing the decisions of Ukraine’s Government.

128. Under Article 18, the Russian Federation is required to “co-operate in the prevention” of terrorism financing offenses as defined by Article 2. That obligation includes “taking all practical measures . . . to prevent and counter preparations in [its] territories for the commission of those offenses”. Far from preventing the financing of terrorism, the Russian Federation has financed terrorism as a matter of State policy. These actions are blatant violations of Article 18 of the Terrorism Financing Convention.

129. The Russian Federation is also responsible for failing to co-operate with Ukraine to investigate, identify, and prevent terrorism financing offenses as defined by Article 2, committed by numerous Russian officials, organizations, and citizens.

complir un acte quelconque». Or, conformément à la convention et aux principes de droit international connexes, les attaques visant directement et sans discrimination des civils ou des zones peuplées de civils constituent des actes destinés à tuer ou blesser grièvement des civils. L'attaque perpétrée contre l'appareil assurant le vol MH17, aéronef arborant tous les signes ordinaires du trafic civil, constitue donc un acte de terrorisme, non seulement au sens de l'alinéa *a*) du paragraphe 1 de l'article 2 de la convention, mais également au sens de l'alinéa *b*) de ce même paragraphe. Les tirs d'artillerie contre des civils à Volnovakha, Marioupol et Kramatorsk, effectués de façon ciblée ou sans discrimination, les attentats à la bombe commis en différents lieux de la ville de Kharkiv, ainsi que les attaques similaires perpétrées en Ukraine par des groupes armés illégaux soutenus par la Russie, constituent également des actes de terrorisme au sens de l'alinéa *b*) du paragraphe 1 de l'article 2 de la convention.

127. L'article 2 de la convention définit en outre les actes prohibés par celle-ci, à savoir les actes consistant, «directement ou indirectement, illicitement et délibérément, [à] fourni[r] ou réuni[r] des fonds dans l'intention de les voir utilisés ou en sachant qu'ils seront utilisés, en tout ou partie, en vue de commettre» des actes de terrorisme. Nombre d'actes par lesquels la Fédération de Russie, ses organes ou agents, ou des personnes ou entités exerçant des prérogatives de puissance publique, ont fourni un appui matériel à des groupes armés illégaux se livrant à des activités terroristes en Ukraine orientale relèvent du financement du terrorisme au sens de la convention.

- a*) Le paragraphe 1 de l'article premier de la convention définit de façon large le terme «fonds» comme incluant «des biens de toute nature». Or, la Fédération de Russie fournit à des entités et des personnes responsables d'actes de terrorisme en Ukraine une aide financière directe, ainsi que des contributions en nature, notamment sous la forme d'armes lourdes et de moyens d'entraînement.
- b*) La Fédération de Russie fournit ces armes et autres formes d'assistance à ses intermédiaires en Ukraine orientale dans l'intention de les voir utilisées ou en sachant qu'elles seront utilisées, en tout ou partie, en vue de commettre des actes de terrorisme. Dès le début des hostilités dans cette région, il était patent que ces groupes agissaient avec un profond mépris pour la vie des civils, ce qui a entraîné de nombreuses atrocités. En application de la convention contre le financement du terrorisme, la Fédération de Russie est tenue d'empêcher ces organisations d'agir et d'engager contre elles des poursuites. La décision qu'elle a au contraire prise de continuer de les financer indique clairement qu'elle soutient intentionnellement et sciemment le terrorisme, dans le dessein d'intimider la population ukrainienne et d'influer par la contrainte sur les décisions du Gouvernement ukrainien.

128. L'article 18 de la convention impose à la Fédération de Russie de «coop[érer] pour prévenir» les infractions touchant au financement du terrorisme visées à l'article 2. Cette obligation implique notamment de «pren[dre] toutes les mesures possibles ... afin d'empêcher et de contrecarrer la préparation sur [son] territoire ... [de telles] infractions». Or, loin de chercher à le prévenir, la Fédération de Russie a érigé le financement du terrorisme en politique d'Etat, contrevenant ainsi de manière flagrante à l'article 18 susmentionné.

129. La Fédération de Russie est également responsable de n'avoir pas coopéré avec l'Ukraine aux fins d'enquêter sur les infractions touchant au financement du terrorisme telles que visées à l'article 2 commises par de nombreux représentants, organisations ou citoyens russes, et d'identifier et prévenir de telles infractions.

- (a) Article 8 (1) of the Terrorism Financing Convention provides that “[e]ach State Party shall take appropriate measures, in accordance with its domestic legal principles, for the identification, detection and freezing or seizure of any funds used or allocated for the purpose of committing the offences set forth in article 2”. Illegal fundraising on the territory of the Russian Federation for entities and individuals responsible for terrorist acts in Ukraine, often conducted through State-owned financial institutions, is rampant. Despite widespread reporting and repeated protests by Ukraine, the Russian Federation has failed to honour its obligations to identify, detect, freeze, and seize such funds.
- (b) Article 9 (1) of the Terrorism Financing Convention provides that “[u]pon receiving information that a person who has committed or who is alleged to have committed an offence set forth in article 2 may be present in its territory, the State Party concerned shall take such measures as may be necessary under its domestic law to investigate the facts contained in the information”. Articles 10 and 11 require a State party to extradite or prosecute offenders. The Russian Federation has repeatedly refused to investigate, prosecute, or extradite offenders within its territory brought to its attention by Ukraine.
- (c) Article 12 (1) of the Terrorism Financing Convention provides that “States Parties shall afford one another the greatest measure of assistance in connection with criminal investigations or criminal or extradition proceedings in respect of the offences set forth in article 2, including assistance in obtaining evidence in their possession necessary for the proceedings”. Ukraine has brought to the Russian Federation’s attention numerous criminal investigations for which it requested assistance, and the Russian Federation has failed to investigate or adequately respond.
- (d) Article 18 (1) of the Terrorism Financing Convention provides that “States Parties shall co-operate in the prevention of the offences set forth in article 2 by taking all practicable measures . . . to prevent and counter preparations in their respective territories for the commission of those offences within or outside their territories.” In addition to being responsible for direct acts of terrorist financing in violation of this article, the Russian Federation has indirectly contributed to the cause of terrorism by failing to take all practicable measures to prevent the financing of terrorism by public and private actors on the territory of the Russian Federation.

130. By acceding to the Terrorism Financing Convention, the Russian Federation undertook to co-operate in the prevention of terrorist financing, and to assist in the investigation and prosecution of terrorist financing. Instead, the Russian Federation has turned the Convention on its head, committing acts of terrorist financing, refusing to halt the financing of terrorism from its territory, obstructing investigations, and failing to co-operate and assist Ukraine in good faith as required by international law.

B. Violations of the CERD

131. Russian authorities are pursuing on the Crimean peninsula a policy of cultural erasure through a pattern of discriminatory actions, treating groups that are

- a) Aux termes du paragraphe 1 de l'article 8 de la convention, «[c]haque Etat partie adopte, conformément aux principes de son droit interne, les mesures nécessaires à l'identification, à la détection et au gel ou à la saisie de tous fonds utilisés ou destinés à être utilisés pour commettre les infractions visées à l'article 2». Or, la collecte illicite sur le territoire de la Fédération de Russie de fonds destinés à des entités ou personnes responsables d'actes de terrorisme en Ukraine, souvent réalisée par l'intermédiaire d'institutions financières publiques, est une pratique généralisée en Russie. Bien que cette situation ait été largement constatée et maintes fois dénoncée par l'Ukraine, la Fédération de Russie a manqué à ses obligations d'identifier, de détecter, de geler et de saisir ces fonds.
- b) Aux termes du paragraphe 1 de l'article 9 de la convention, «[l]orsqu'il est informé que l'auteur ou l'auteur présumé d'une infraction visée à l'article 2 pourrait se trouver sur son territoire, l'Etat partie concerné prend les mesures qui peuvent être nécessaires conformément à sa législation interne pour enquêter sur les faits portés à sa connaissance». Les articles 10 et 11 de cet instrument imposent en outre à l'Etat partie d'extrader l'auteur d'une infraction ou d'engager contre lui des poursuites. Or, la Fédération de Russie a à maintes reprises refusé d'enquêter sur des auteurs d'infractions se trouvant sur son territoire et sur lesquels l'Ukraine avait appelé son attention, ainsi que d'engager contre eux des poursuites ou de les extradier.
- c) Aux termes du paragraphe 1 de l'article 12 de la convention, «[l]es Etats parties s'accordent l'entraide judiciaire la plus large possible pour toute enquête ou procédure pénale ou procédure d'extradition relative aux infractions visées à l'article 2, y compris pour l'obtention des éléments de preuve en leur possession qui sont nécessaires aux fins de la procédure». Bien que l'Ukraine ait porté à son attention l'ouverture de nombreuses enquêtes pénales pour lesquelles elle avait besoin de son assistance, la Fédération de Russie n'a ni enquêté ni réagi de façon appropriée.
- d) Aux termes du paragraphe 1 de l'article 18 de la convention, «[l]es Etats parties coopèrent pour prévenir les infractions visées à l'article 2 en prenant toutes les mesures possibles ... afin d'empêcher et de contrecarrer la préparation sur leurs territoires respectifs d'infractions devant être commises à l'intérieur ou à l'extérieur de ceux-ci». Outre qu'elle est directement responsable d'actes de financement du terrorisme en violation de ce même article, la Fédération de Russie a indirectement contribué à la cause du terrorisme en ne prenant pas toutes les mesures possibles afin d'empêcher pareil financement par des personnes publiques ou privées sur son territoire.

130. En adhérant à la convention contre le financement du terrorisme, la Fédération de Russie s'est engagée à coopérer pour prévenir une telle activité et à prêter son assistance en matière d'enquêtes et de poursuites dans ce domaine. Dans les faits, cependant, elle a fait tout le contraire de ce que lui imposait cet instrument, en se livrant au financement du terrorisme, en refusant de faire cesser cette activité sur son territoire, en faisant obstruction aux enquêtes, en ne coopérant pas avec l'Ukraine et en ne l'aidant pas de bonne foi, comme le droit international l'y oblige pourtant.

B. Violations de la CIEDR

131. Les autorités russes mènent dans la péninsule de Crimée une politique d'annihilation culturelle en se livrant à des actes de discrimination systématiques,

not ethnic Russian as threats to the régime whose identity and culture must be suppressed.

132. Article 2 of the CERD commits States Parties to pursue “a policy of eliminating racial discrimination in all its forms”, and to “engage in no act or practice of racial discrimination against persons, groups of persons or institutions and to ensure that all public authorities and public institutions, national and local, shall act in conformity with this obligation”. In addition to this overarching obligation, the CERD provides, *inter alia*, that:

- (a) States Parties must “prevent, prohibit and eradicate” “racial segregation and apartheid” (Article 3);
- (b) States Parties “[s]hall not permit public authorities or public institutions, national or local, to promote or incite racial discrimination” (Article 4);
- (c) States Parties must “guarantee the right to everyone, without distinction as to race, colour, or national or ethnic origin, to equality before the law, notably in the enjoyment of the following rights” (Article 5):
 - (i) “The right to equal treatment before tribunals and all other organs administering justice” (Article 5 (a));
 - (ii) “The right to security of person and protection by the State against violence or bodily harm, whether inflicted by government officials or by any individual group or institution” (Article 5 (b));
 - (iii) “Political rights, in particular the right to participate in elections — to vote and to stand for election — on the basis of universal and equal suffrage, to take part in the Government as well as in the conduct of public affairs at any level and to have equal access to public service” (Article 5 (c));
 - (iv) “The right to freedom of movement and residence within the border of the State” (Article 5 (d) (i));
 - (v) “The right to leave any country, including one’s own, and to return to one’s country” (Article 5 (d) (ii));
 - (vi) “The right to freedom of thought, conscience and religion” (Article 5 (d) (vii));
 - (vii) “The right to freedom of opinion and expression” (Article 5 (d) (viii));
 - (viii) “The right to freedom of peaceful assembly and association” (Article 5 (d) (ix));
 - (ix) “The right to education and training” (Article 5 (e) (v)); and
 - (x) “The right to equal participation cultural activities” (Article 5 (e) (vi));
- (d) States Parties must “assure to everyone within their jurisdiction effective protection and remedies, through the competent national tribunals and other State institutions, against any acts of racial discrimination which violate his human rights and fundamental freedoms contrary to this Convention” (Article 6).

The Russian Federation has done none of the above.

133. The Russian Federation’s policy of cultural erasure in Crimea, targeting in particular the Crimean Tatar and ethnic Ukrainian communities, violates Articles 2, 3, 4, 5, and 6 of the CERD. In furtherance of this policy, and beginning with its illegal invasion and referendum, the Russian Federation has engaged in a wide-

traitant les groupes ethniques non russes comme des menaces pour le régime dont l'identité et la culture doivent être réduites à néant.

132. L'article 2 de la CIEDR fait obligation aux Etats parties de poursuivre « une politique tendant à éliminer toute forme de discrimination raciale », de « ne se livrer à aucun acte ou pratique de discrimination raciale contre des personnes, groupes de personnes ou institutions et [de] faire en sorte que toutes les autorités publiques et institutions publiques, nationales et locales, se conforment à cette obligation ». Outre cette obligation générale, la CIEDR dispose, notamment, que :

- a)* les Etats parties doivent « prévenir, ... interdire et ... éliminer » « la ségrégation raciale et l'apartheid » (art. 3);
- b)* les Etats parties ne doivent « pas permettre aux autorités publiques ni aux institutions publiques, nationales ou locales, d'inciter à la discrimination raciale ou de l'encourager » (art. 4);
- c)* les Etats parties doivent « garantir le droit de chacun à l'égalité devant la loi sans distinction de race, de couleur ou d'origine nationale ou ethnique, notamment dans la jouissance des droits suivants » (art. 5):
 - i)* « droit à un traitement égal devant les tribunaux et tout autre organe administrant la justice » (alinéa *a*) de l'article 5);
 - ii)* « droit à la sûreté de la personne et à la protection de l'Etat contre les voies de fait ou les sévices de la part soit de fonctionnaires du gouvernement, soit de tout individu, groupe ou institution » (alinéa *b*) de l'article 5);
 - iii)* « droits politiques, notamment droit de participer aux élections — de voter et d'être candidat — selon le système de suffrage universel et égal, droit de prendre part au gouvernement ainsi qu'à la direction des affaires publiques, à tous les échelons, et droit d'accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques » (alinéa *c*) de l'article 5);
 - iv)* « droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur de l'Etat » (point *i*) de l'alinéa *d*) de l'article 5);
 - v)* « droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays » (point *ii*) de l'alinéa *d*) de l'article 5);
 - vi)* « droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion » (point *vii*) de l'alinéa *d*) de l'article 5);
 - vii)* « droit à la liberté d'opinion et d'expression » (point *viii*) de l'alinéa *d*) de l'article 5);
 - viii)* « droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques » (point *ix*) de l'alinéa *d*) de l'article 5);
 - ix)* « droit à l'éducation et à la formation professionnelle » (point *v*) de l'alinéa *e*) de l'article 5); et
 - x)* « droit de prendre part, dans des conditions d'égalité, aux activités culturelles » (point *vi*) de l'alinéa *e*) de l'article 5);
- d)* les Etats parties doivent « assurer à toute personne soumise à leur juridiction une protection et une voie de recours effectives, devant les tribunaux nationaux et autres organismes d'Etat compétents, contre tous actes de discrimination raciale, qui, contrairement à la présente convention, violeraient ses droits individuels et ses libertés fondamentales » (art. 6).

La Fédération de Russie ne s'est conformée à aucune de ces prescriptions.

133. La politique d'annihilation culturelle menée en Crimée par la Fédération de Russie, en particulier à l'encontre des Tatars et des Ukrainiens de souche, contrevient aux articles 2, 3, 4, 5 et 6 de la CIEDR. Pour mettre en œuvre cette politique, qui a débuté avec l'invasion et le référendum illicites, la Fédération de

spread pattern of discriminatory acts, each of which is an independent violation of the CERD, including:

- (a) holding an illegal referendum in an atmosphere of violence and intimidation against non-Russian ethnic groups, without any effort to seek a consensual and inclusive solution protecting those groups, and as an initial step toward depriving these communities of the protection of Ukrainian law and subjecting them to a régime of Russian dominance;
- (b) brutally suppressing the political and cultural expression of Crimean Tatar identity, by persecuting the community's leaders and banning its central institution, the *Mejlis* of the Crimean Tatar People;
- (c) preventing Crimean Tatars from gathering in celebration and commemoration of their culture, including to mark the anniversary of Stalin's ethnic cleansing of Tatars from the peninsula;
- (d) perpetrating and tolerating a campaign of disappearances and murder targeting Crimean Tatars;
- (e) harassing the Crimean Tatar community by disproportionately subjecting it to a régime of arbitrary searches and detention;
- (f) silencing Crimean Tatar voices in the media;
- (g) suppressing Crimean Tatar language education and educational institutions;
- (h) suppressing ethnic Ukrainians' rights to education in the Ukrainian language;
- (i) preventing ethnic Ukrainians from gathering in celebration and commemoration of their culture; and
- (j) silencing ethnic Ukrainian voices in the media.

V. RELIEF SOUGHT

A. Relief Sought under the Terrorism Financing Convention

134. Ukraine respectfully requests the Court to adjudge and declare that the Russian Federation, through its State organs, State agents, and other persons and entities exercising governmental authority, and through other agents acting on its instructions or under its direction and control, has violated its obligations under the Terrorism Financing Convention by:

- (a) supplying funds, including in-kind contributions of weapons and training, to illegal armed groups that engage in acts of terrorism in Ukraine, including the DPR, the LPR, the Kharkiv Partisans, and associated groups and individuals, in violation of Article 18;
- (b) failing to take appropriate measures to detect, freeze, and seize funds used to assist illegal armed groups that engage in acts of terrorism in Ukraine, including the DPR, the LPR, the Kharkiv Partisans, and associated groups and individuals, in violation of Articles 8 and 18;
- (c) failing to investigate, prosecute, or extradite perpetrators of the financing of terrorism found within its territory, in violation of Articles 9, 10, 11, and 18;

Russie s'est livrée à des actes de discrimination généralisés, dont chacun constitue en soi une violation de la CIEDR, notamment en :

- a) organisant un référendum illégal dans un contexte de violences et de manœuvres d'intimidation contre les groupes ethniques non russes, sans faire le moindre effort afin de trouver une solution consensuelle et inclusive pour protéger ces groupes, cette démarche étant une première mesure en vue de priver ces communautés de la protection du droit ukrainien et de les assujettir à un régime de domination russe ;
- b) privant brutalement les Tatars de Crimée des moyens d'exprimer leur identité politique et culturelle, notamment par la persécution de leurs dirigeants et l'interdiction de leur principale institution, à savoir le *Majlis* ;
- c) empêchant les Tatars de Crimée de se rassembler pour célébrer et commémorer des événements culturels, notamment l'anniversaire du nettoyage ethnique perpétré par Staline à l'encontre de cette communauté ;
- d) orchestrant et tolérant une campagne de disparitions et de meurtres visant les Tatars de Crimée ;
- e) harcelant la communauté des Tatars de Crimée en soumettant ces derniers à un régime arbitraire et disproportionné de perquisitions et de détentions ;
- f) réduisant au silence les Tatars de Crimée dans les médias ;
- g) privant les Tatars de Crimée de la possibilité de suivre un enseignement dans leur langue et de leurs établissements d'enseignement ;
- h) privant les Ukrainiens de souche de droits s'agissant de bénéficier d'un enseignement dans leur langue ;
- i) empêchant les Ukrainiens de souche de se rassembler pour célébrer et commémorer des événements culturels ; et en
- j) réduisant au silence les Ukrainiens de souche dans les médias.

V. REMÈDES SOLLICITÉS

A. *Remèdes sollicités au titre de la convention contre le financement du terrorisme*

134. L'Ukraine prie respectueusement la Cour de dire et juger que la Fédération de Russie, par l'intermédiaire de ses organes et agents d'Etat, d'autres personnes et entités exerçant des prérogatives de puissance publique, ainsi que d'agents opérant sur ses instructions ou sous sa direction et son contrôle, a manqué aux obligations qui lui incombent au regard de la convention contre le financement du terrorisme :

- a) en fournissant des fonds, y compris par des contributions en nature sous la forme d'armes et de moyens d'entraînement, à des groupes armés illégaux qui se livrent à des actes de terrorisme en Ukraine, dont la RPD, la RPL, les Partisans de Kharkiv et d'autres groupes ou personnes qui y sont associés, en violation de l'article 18 ;
- b) en ne prenant pas les mesures appropriées pour détecter, geler et saisir les fonds utilisés pour assister les groupes armés illégaux qui se livrent à des actes de terrorisme en Ukraine, dont la RPD, la RPL, les Partisans de Kharkiv et d'autres groupes ou personnes qui y sont associés, en violation des articles 8 et 18 ;
- c) en n'enquêtant pas sur les auteurs du financement du terrorisme découverts sur son territoire, en n'engageant pas contre eux des poursuites ou en ne les extradant pas, en violation des articles 9, 10, 11 et 18 ;

- (d) failing to provide Ukraine with the greatest measure of assistance in connection with criminal investigations of the financing of terrorism, in violation of Articles 12 and 18; and
- (e) failing to take all practicable measures to prevent and counter acts of financing of terrorism committed by Russian public and private actors, in violation of Article 18.

135. Ukraine respectfully requests the Court to adjudge and declare that the Russian Federation bears international responsibility, by virtue of its sponsorship of terrorism and failure to prevent the financing of terrorism under the Convention, for the acts of terrorism committed by its proxies in Ukraine, including:

- (a) the shoot-down of Malaysia Airlines Flight MH17;
- (b) the shelling of civilians, including in Volnovakha, Mariupol, and Kramatorsk; and
- (c) the bombing of civilians, including in Kharkiv.

136. Ukraine respectfully requests the Court to order the Russian Federation to comply with its obligations under the Terrorism Financing Convention, including that the Russian Federation:

- (a) immediately and unconditionally cease and desist from all support, including the provision of money, weapons, and training, to illegal armed groups that engage in acts of terrorism in Ukraine, including the DPR, the LPR, the Kharkiv Partisans, and associated groups and individuals;
- (b) immediately make all efforts to ensure that all weaponry provided to such armed groups is withdrawn from Ukraine;
- (c) immediately exercise appropriate control over its border to prevent further acts of financing of terrorism, including the supply of weapons, from the territory of the Russian Federation to the territory of Ukraine;
- (d) immediately stop the movement of money, weapons, and all other assets from the territory of the Russian Federation and occupied Crimea to illegal armed groups that engage in acts of terrorism in Ukraine, including the DPR, the LPR, the Kharkiv Partisans, and associated groups and individuals, including by freezing all bank accounts used to support such groups;
- (e) immediately prevent all Russian officials from financing terrorism in Ukraine, including Sergei Shoigu, Minister of Defence of the Russian Federation; Vladimir Zhirinovskiy, Vice-Chairman of the State Duma; Sergei Mironov, member of the State Duma; and Gennadiy Zyuganov, member of the State Duma, and initiate prosecution against these and other actors responsible for financing terrorism;
- (f) immediately provide full co-operation to Ukraine in all pending and future requests for assistance in the investigation and interdiction of the financing of terrorism relating to illegal armed groups that engage in acts of terrorism in Ukraine, including the DPR, the LPR, the Kharkiv Partisans, and associated groups and individuals;
- (g) make full reparation for the shoot-down of Malaysia Airlines Flight MH17;
- (h) make full reparation for the shelling of civilians in Volnovakha;
- (i) make full reparation for the shelling of civilians in Mariupol;

- d)* en n'accordant pas à l'Ukraine l'aide judiciaire la plus large possible pour toute enquête pénale relative au financement du terrorisme, en violation des articles 12 et 18; et
- e)* en ne prenant pas toutes les mesures possibles afin d'empêcher et de contre-carrer les actes de financement du terrorisme commis par des personnes privées ou publiques russes, en violation de l'article 18.

135. L'Ukraine prie respectueusement la Cour de dire et juger que la Fédération de Russie a engagé sa responsabilité internationale en soutenant le terrorisme et en n'en empêchant pas le financement au sens de la convention, à raison des actes de terrorisme commis par ses intermédiaires en Ukraine, parmi lesquels :

- a)* la destruction de l'appareil assurant le vol MH17 de la Malaysia Airlines;
- b)* les tirs d'artillerie contre des civils, y compris à Volnovakha, Marioupol et Kratomorsk; et
- c)* les attentats à la bombe contre des civils, y compris à Kharkiv.

136. L'Ukraine prie respectueusement la Cour de prescrire à la Fédération de Russie de s'acquitter des obligations qui lui incombent au regard de la convention contre le financement du terrorisme et, en particulier, de :

- a)* mettre fin et renoncer, immédiatement et sans condition, à tout appui — notamment la fourniture d'argent, d'armes et de moyens d'entraînement — aux groupes armés illégaux qui se livrent à des actes de terrorisme en Ukraine, dont la RPD, la RPL, les Partisans de Kharkiv et d'autres groupes et personnes qui y sont associés;
- b)* faire immédiatement tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer que l'ensemble des armements fournis à ces groupes armés soient retirés d'Ukraine;
- c)* exercer immédiatement un contrôle approprié sur sa frontière afin d'empêcher tout nouvel acte de financement du terrorisme, y compris la fourniture d'armes, depuis le territoire russe vers le territoire ukrainien;
- d)* mettre immédiatement fin aux mouvements d'argent, d'armes et de toutes autres ressources provenant du territoire de la Fédération de Russie et de la Crimée occupée à destination des groupes armés illégaux qui se livrent à des actes de terrorisme en Ukraine, dont la RPD, la RPL, les Partisans de Kharkiv et d'autres groupes et personnes qui y sont associés, y compris en bloquant l'ensemble des comptes bancaires utilisés pour financer ces groupes;
- e)* empêcher immédiatement le financement du terrorisme en Ukraine par des représentants russes, notamment M. Sergueï Choïgu, ministre de la défense de la Fédération de Russie; M. Vladimir Jirinovski, vice-président de la Douma d'Etat; MM. Sergueï Mironov et Guennadi Ziouganov, députés de la Douma d'Etat; et engager des poursuites contre les intéressés et toute autre personne liée au financement du terrorisme;
- f)* coopérer pleinement et immédiatement avec l'Ukraine pour toutes les demandes d'assistance, existantes et à venir, concernant les enquêtes relatives au financement du terrorisme lié aux groupes armés illégaux qui se livrent à des actes de terrorisme en Ukraine, dont la RPD, la RPL, les Partisans de Kharkiv et d'autres groupes et personnes qui y sont associés, ainsi que l'interdiction de ce financement;
- g)* réparer intégralement le préjudice causé par la destruction de l'appareil assurant le vol MH17 de la Malaysia Airlines;
- h)* réparer intégralement le préjudice causé par les tirs d'artillerie contre des civils à Volnovakha;
- i)* réparer intégralement le préjudice causé par les tirs d'artillerie contre des civils à Marioupol;

- (j) make full reparation for the shelling of civilians in Kramatorsk;
- (k) make full reparation for the bombing of civilians in Kharkiv; and
- (l) make full reparation for all other acts of terrorism the Russian Federation has caused, facilitated, or supported through its financing of terrorism, and failure to prevent and investigate the financing of terrorism.

B. Relief Sought under the CERD

137. Ukraine respectfully requests the Court to adjudge and declare that the Russian Federation, through its State organs, State agents, and other persons and entities exercising governmental authority, including the *de facto* authorities administering the illegal Russian occupation of Crimea, and through other agents acting on its instructions or under its direction and control, has violated its obligations under the CERD by:

- (a) systematically discriminating against and mistreating the Crimean Tatar and ethnic Ukrainian communities in Crimea, in furtherance of a State policy of cultural erasure of disfavoured groups perceived to be opponents of the occupation régime;
- (b) holding an illegal referendum in an atmosphere of violence and intimidation against non-Russian ethnic groups, without any effort to seek a consensual and inclusive solution protecting those groups, and as an initial step toward depriving these communities of the protection of Ukrainian law and subjecting them to a régime of Russian dominance;
- (c) suppressing the political and cultural expression of Crimean Tatar identity, including through the persecution of Crimean Tatar leaders and the ban on the *Mejlis* of the Crimean Tatar People;
- (d) preventing Crimean Tatars from gathering to celebrate and commemorate important cultural events;
- (e) perpetrating and tolerating a campaign of disappearances and murders of Crimean Tatars;
- (f) harassing the Crimean Tatar community with an arbitrary régime of searches and detention;
- (g) silencing Crimean Tatar media;
- (h) suppressing Crimean Tatar language education and the community's educational institutions;
- (i) suppressing Ukrainian language education relied on by ethnic Ukrainians;
- (j) preventing ethnic Ukrainians from gathering to celebrate and commemorate important cultural events; and
- (k) silencing ethnic Ukrainian media.

138. Ukraine respectfully requests the Court to order the Russian Federation to comply with its obligations under the CERD, including:

- (a) immediately cease and desist from the policy of cultural erasure and take all necessary and appropriate measures to guarantee the full and equal protection of the law to all groups in Russian-occupied Crimea, including Crimean Tatars and ethnic Ukrainians;

- j) réparer intégralement le préjudice causé par les tirs d'artillerie contre des civils à Kramatorsk;
- k) réparer intégralement le préjudice causé par les attentats à la bombe contre des civils à Kharkiv; et
- l) réparer intégralement le préjudice causé par tous autres actes de terrorisme dont la Fédération de Russie a provoqué, facilité ou soutenu la réalisation en finançant le terrorisme et en s'abstenant d'empêcher ce financement ou d'enquêter à cet égard.

B. Remèdes sollicités au titre de la CIEDR

137. L'Ukraine prie respectueusement la Cour de dire et juger que la Fédération de Russie, par l'intermédiaire de ses organes et agents d'Etat, d'autres personnes et entités exerçant des prérogatives de puissance publique, dont les autorités *de facto* qui administrent l'occupation russe illicite de la Crimée, ainsi que d'agents opérant sur ses instructions ou sous sa direction et son contrôle, a manqué aux obligations qui lui incombent au regard de la CIEDR :

- a) en soumettant systématiquement à une discrimination et à des mauvais traitements les communautés des Tatars de Crimée et des Ukrainiens de souche en Crimée, dans le cadre d'une politique étatique d'annihilation culturelle de groupes défavorisés perçus comme des opposants au régime d'occupation;
- b) en organisant un référendum illégal dans un contexte de violences et de manœuvres d'intimidation contre les groupes ethniques non russes, sans faire le moindre effort afin de trouver une solution consensuelle et inclusive pour protéger ces groupes, cette démarche étant une première mesure en vue de priver ces communautés de la protection du droit ukrainien et de les assujettir à un régime de domination russe;
- c) en privant les Tatars de Crimée des moyens d'exprimer leur identité politique et culturelle, notamment par la persécution de leurs dirigeants et l'interdiction du *Majlis*;
- d) en empêchant les Tatars de Crimée de se rassembler pour célébrer et commémorer d'importants événements culturels;
- e) en orchestrant et tolérant une campagne de disparitions et de meurtres visant les Tatars de Crimée;
- f) en harcelant la communauté des Tatars de Crimée en soumettant ces derniers à un régime arbitraire de perquisitions et de détentions;
- g) en réduisant au silence les médias des Tatars de Crimée;
- h) en privant les Tatars de Crimée de la possibilité de suivre un enseignement dans leur langue et de leurs établissements d'enseignement;
- i) en privant les Ukrainiens de souche de la possibilité de suivre un enseignement dans leur langue;
- j) en empêchant les Ukrainiens de souche de se rassembler pour célébrer et commémorer des événements culturels importants; et
- k) en réduisant au silence les médias des Ukrainiens de souche.

138. L'Ukraine prie respectueusement la Cour de prescrire à la Fédération de Russie de s'acquitter des obligations qui lui incombent au regard de la CIEDR, et, en particulier, de:

- a) mettre fin et renoncer immédiatement à sa politique d'annihilation culturelle, et prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées pour que l'ensemble des groupes présents en Crimée sous occupation russe, dont les Tatars de Crimée et les Ukrainiens de souche, jouissent de la protection pleine et égale du droit;

- (b) immediately restore the rights of the *Mejlis* of the Crimean Tatar People and of Crimean Tatar leaders in Russian-occupied Crimea;
- (c) immediately restore the rights of the Crimean Tatar People in Russian-occupied Crimea to engage in cultural gatherings, including the annual commemoration of the *Sürgün*;
- (d) immediately take all necessary and appropriate measures to end the disappearance and murder of Crimean Tatars in Russian-occupied Crimea, and to fully and adequately investigate the disappearances of Reshat Ametov, Timur Shaimardanov, Ervin Ibragimov, and all other victims;
- (e) immediately take all necessary and appropriate measures to end unjustified and disproportionate searches and detentions of Crimean Tatars in Russian-occupied Crimea;
- (f) immediately restore licenses and take all other necessary and appropriate measures to permit Crimean Tatar media outlets to resume operations in Russian-occupied Crimea;
- (g) immediately cease interference with Crimean Tatar education and take all necessary and appropriate measures to restore education in the Crimean Tatar language in Russian-occupied Crimea;
- (h) immediately cease interference with ethnic Ukrainian education and take all necessary and appropriate measures to restore education in the Ukrainian language in Russian-occupied Crimea;
- (i) immediately restore the rights of ethnic Ukrainians to engage in cultural gatherings in Russian-occupied Crimea;
- (j) immediately take all necessary and appropriate measures to permit the free operation of ethnic Ukrainian media in Russian-occupied Crimea; and
- (k) make full reparation for all victims of the Russian Federation's policy and pattern of cultural erasure through discrimination in Russian-occupied Crimea.

VI. JUDGE *AD HOC*

139. In accordance with the provisions of Article 31 (2) of the Statute of the Court, and Article 35 (1) of the Rules of the Court, Ukraine declares its intention to exercise its right to choose a judge *ad hoc*.

VII. RESERVATION OF RIGHTS

140. Ukraine reserves the right to supplement and/or amend this Application, as well as the legal grounds invoked and the relief requested, as may be necessary to preserve and vindicate its rights under the Terrorism Financing Convention and the CERD.

VIII. APPOINTMENT OF AGENT AND CO-AGENT

141. Ukraine hereby designates as its Agent Ms Olena Zerkal, Deputy Foreign Minister of Ukraine.

- b) rétablir immédiatement les droits du *Majlis* des Tatars de Crimée et de leurs dirigeants en Crimée sous occupation russe;
- c) rétablir immédiatement le droit des Tatars de Crimée, en Crimée sous occupation russe, de prendre part à des rassemblements culturels, notamment la commémoration annuelle du *Sürgün*;
- d) prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre fin aux disparitions et meurtres de Tatars de Crimée en Crimée sous occupation russe, et mener une enquête complète et adéquate sur les disparitions de MM. Reshat Ametov, Timur Shaimardanov, Ervin Ibragimov et de toutes les autres victimes;
- e) prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre fin aux perquisitions et détentions injustifiées et disproportionnées dont font l'objet les Tatars de Crimée en Crimée sous occupation russe;
- f) rétablir immédiatement les autorisations des médias des Tatars de Crimée et prendre toutes les autres mesures nécessaires et appropriées pour leur permettre de reprendre leurs activités en Crimée sous occupation russe;
- g) mettre immédiatement fin à son ingérence dans l'éducation des Tatars de Crimée et prendre toutes les autres mesures nécessaires et appropriées pour rétablir l'enseignement dans leur langue en Crimée sous occupation russe;
- h) mettre immédiatement fin à son ingérence dans l'éducation des Ukrainiens de souche et prendre toutes les autres mesures nécessaires et appropriées pour rétablir l'enseignement dans leur langue en Crimée sous occupation russe;
- i) rétablir immédiatement le droit des Ukrainiens de souche de prendre part à des rassemblements culturels en Crimée sous occupation russe;
- j) prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires et appropriées pour permettre aux médias des Ukrainiens de souche d'exercer librement leurs activités en Crimée sous occupation russe; et
- k) réparer intégralement les préjudices causés à l'ensemble des victimes de la politique et du système d'annihilation culturelle par la discrimination que la Fédération de Russie a mis en œuvre en Crimée sous occupation russe.

VI. JUGE *AD HOC*

139. Conformément au paragraphe 2 de l'article 31 du Statut de la Cour et au paragraphe 1 de l'article 35 de son Règlement, l'Ukraine précise qu'elle entend exercer son droit de désigner un juge *ad hoc*.

VII. RÉSERVE DE DROITS

140. L'Ukraine se réserve, en tant que de besoin, la faculté de compléter ou de modifier la présente requête, ainsi que les fondements juridiques invoqués et les remèdes sollicités, pour préserver et faire valoir les droits qui sont les siens en vertu de la convention contre le financement du terrorisme et de la CIEDR.

VIII. DÉSIGNATION D'UN AGENT ET D'UN COAGENT

141. L'Ukraine désigne par la présente M^{me} Olena Zerkal, vice-ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, en tant qu'agent.

142. Ukraine hereby designates as its Co-Agent Mr. Vsevolod Chentsov, Ministry of Foreign Affairs of Ukraine, Director-General for the European Union.

143. Pursuant to Article 40 (1) of the Rules of the Court, communications relating to this case should be sent to:

Ms Olena Zerkal
Deputy Foreign Minister of Ukraine
c/o Embassy of Ukraine in the Kingdom of the Netherlands
Zeestraat 78
2518 AD The Hague
Kingdom of the Netherlands

(Signed) Pavlo KLIMKIN,
Minister of Foreign Affairs of Ukraine.

(Signed) Olena ZERKAL,
Deputy Foreign Minister of Ukraine
Agent of Ukraine.

142. L'Ukraine désigne par la présente M. Vsevolod Chentsov, directeur général pour l'Union européenne au ministère des affaires étrangères de l'Ukraine, en tant que coagent.

143. Conformément au paragraphe 1 de l'article 40 du Règlement de la Cour, l'Ukraine indique que les communications relatives à la présente affaire doivent être adressées à :

M^{me} Olena Zerkal
Vice-ministre des affaires étrangères de l'Ukraine
c/o ambassade d'Ukraine au Royaume des Pays-Bas
Zeestraat 78
2518 AD La Haye
Pays-Bas

Le ministre des affaires étrangères de l'Ukraine,
(Signé) Pavlo KLIMKIN.

La vice-ministre des affaires étrangères de l'Ukraine,
agent de l'Ukraine,
(Signé) Olena ZERKAL.
